

POUR L'ÉCOLE  
DE LA CONFIANCE



L'ÉTAT

DE L'ACADÉMIE

2019-2020



Région académique  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR





Les écoles et établissements scolaires de l'académie scolarisent plus de 550 000 élèves. Dans l'enseignement supérieur, plus de 109 000 étudiants sont inscrits dans les universités, écoles et cursus post-bac en lycée.

Le fort engagement du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse dans notre académie est notamment perceptible par la mobilisation de 51 000 personnels (enseignants, administratifs, inspection et direction, orientation, assistance éducative...) qui œuvrent au quotidien en faveur de la réussite de nos élèves.

Le ministère développe une politique de progrès et de justice sociale très active. Au-delà de la forte mobilisation pour la scolarisation des élèves en situation de handicap, une très grande attention est apportée aux équilibres territoriaux. L'académie d'Aix-Marseille, qui est caractérisée par de fortes disparités sociales et géographiques, est pleinement engagée dans l'action en faveur de l'éducation prioritaire (avec notamment le dédoublement des classes de CP et CE1 en REP et REP+) et le soutien à la ruralité (avec un fort taux d'encadrement des élèves maintenu dans un contexte de baisse des effectifs d'élèves).

Le travail en faveur de la réussite des élèves concerne tous les niveaux, du premier degré avec la priorité donnée à la maîtrise des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter, respecter autrui) jusqu'au lycée qui connaît des transformations importantes avec la mise en place du nouveau baccalauréat qui redonne la possibilité à chaque lycéen de choisir son parcours en fonction de ses aspirations et de le mener vers la réussite de ses études dans l'enseignement supérieur.

Au travers *L'État de l'académie*, je souhaite vous apporter une présentation de l'action éducative conduite. Vous y trouverez notamment les grandes orientations nationales et académiques, les données chiffrées et la répartition géographique des structures et dispositifs mis en œuvre.

Je souhaite qu'elle vous permette de mieux connaître et comprendre notre académie. Je souhaite également qu'elle participe à accompagner les professionnels de l'Éducation dans leur engagement au service de la réussite de tous les élèves.

**LE TRAVAIL EN FAVEUR  
DE LA RÉUSSITE  
DES ÉLÈVES CONCERNE  
TOUS LES NIVEAUX**

### **BERNARD BEIGNIER**

Recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur,  
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille,  
Chancelier des universités

## PRÉSENTATION DE L'ACADÉMIE

La région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur	08
Les réseaux écoles, collèges, lycées	10
Les prévisions d'effectifs et les moyens à la rentrée 2019	12
Le budget académique et les ressources humaines	14
Présentation du territoire académique	15
Les chiffres clés de l'académie	18
Le poids respectif du secteur public et du secteur privé	22
L'apprentissage en EPLE dans l'académie	23
L'enseignement supérieur	25
La formation tout au long de la vie	28
La validation des acquis de l'expérience (VAE)	29
Les résultats aux examens	31



## MIEUX FORMER POUR MIEUX RÉUSSIR À L'ÉCOLE



Agir dès le plus jeune âge	34
« Devoirs faits »	36
Les stages de réussite	37
Le nouveau lycée	39
L'information, l'orientation et l'affectation	41
Se préparer à une formation professionnelle	46
L'adaptation scolaire (SEGPA et EREA)	47
Mission pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers et en situation de handicap	48
L'accueil des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA)	51
Promouvoir la persévérance scolaire pour réduire le décrochage	52

## MIEUX ACCUEILLIR POUR ASSURER L'ÉQUITÉ

L'engagement des élèves	56
La laïcité à l'école et le respect des valeurs de la République	59
Les dispositifs d'accompagnement de vie scolaire	62
L'offre d'hébergement : demi-pension et internat	63
La politique de l'éducation prioritaire	64
La formation initiale et continue au service du développement professionnel	68
La stratégie numérique	70



## FAVORISER UNE MEILLEURE OUVERTURE DE L'ÉCOLE



Le lien éducation-économie	74
L'éducation artistique et culturelle	76
Ouverture à l'international et enseignement des langues vivantes	78
Les langues et cultures de l'antiquité	82
L'enseignement du provençal	83
L'offre de formation en EPS dans le second degré	84

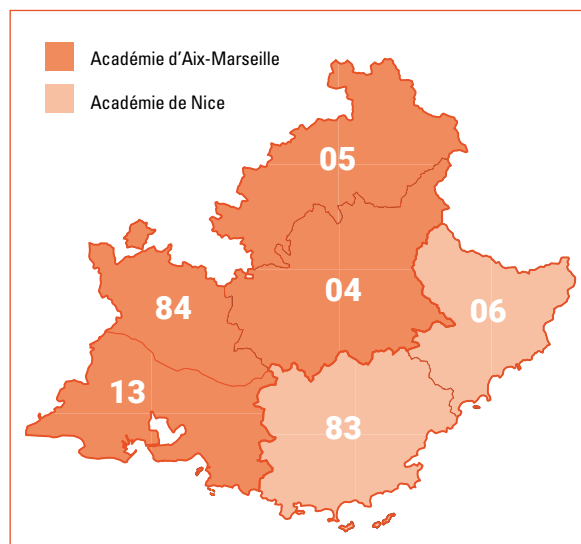




# PRÉSENTATION DE L'ACADÉMIE

# LA RÉGION ACADÉMIQUE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Suite à l'application de la loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, dix-sept régions académiques ont été mises en place le 1<sup>er</sup> janvier 2016 (décret 2015-1616 du 10 décembre 2015 relatif aux régions académiques). Elles regroupent les académies maintenues dans leurs limites géographiques. Dans chacune d'elles, un recteur de région académique est désigné pour garantir l'unité et la cohérence de la parole de l'État dans les champs de compétences partagés avec le conseil régional et la préfecture de région dont il est l'interlocuteur unique. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, la région académique est composée des académies d'Aix-Marseille et de Nice. Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille est désigné recteur de région académique.



## › Les stratégies mises en œuvre

Depuis la mise en place de la région académique, les recteurs des académies d'Aix-Marseille et de Nice ont initié une démarche volontariste pour coordonner les politiques académiques à l'échelle régionale. Les choix stratégiques ont été arrêtés par les membres du comité régional académique, instance de concertation réunissant les recteurs d'académie, les secrétaires généraux d'académie, leurs adjoints ainsi que les IA-DA(A)SEN.

### • Les conseillers techniques des recteurs

Dans chaque académie, les conseillers techniques des recteurs ont conservé leur périmètre d'exercice tout en développant, en lien avec les partenaires régionaux, une politique cohérente à l'échelle de la région académique.

En février 2017, une conseillère technique a été désignée pour mettre en œuvre, sur l'ensemble de la région académique, les politiques relatives à la personnalisation des parcours et de la scolarisation des enfants à besoins éducatifs particuliers et ceux en situation de handicap.

Par ailleurs, le délégué académique aux relations européennes, internationales

et à la coopération (DAREIC) de l'académie d'Aix-Marseille assure désormais le pilotage de la stratégie d'ouverture internationale et européenne pour les deux académies, constituant ainsi un atout de lisibilité au regard des partenaires internationaux.

Selon le même principe, des référents inter-académiques coordonnent les politiques éducatives relatives à la scolarisation des élèves intellectuellement précoces, l'éducation à la santé sexuelle et la scolarisation des sportifs de haut niveau.

### • La carte des formations

Les secrétaires généraux adjoints des deux académies ; les délégués académiques à la formation professionnelle, initiale et continue ; les chefs des services académiques de l'information et de l'orientation travaillent conjointement avec le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur pour faire évoluer la carte des formations professionnelles. Le comité opérationnel régional sur l'évolution de la carte des formations est une instance chargée de d'élaborer l'offre régionale des formations professionnelles en établissant un état des lieux complet des filières de formation, en évaluant le besoin en formation, en envisageant des propositions de fermeture, de transformation ou d'ouverture de formations

sous statut scolaire ou par la voie de l'apprentissage.

### • Les campus des métiers et des qualifications

Avec le conseil régional, les académies poursuivent également une politique volontariste en faveur des campus des métiers et des qualifications. Placés au cœur des politiques territoriales de développement économique et social, ils permettent une meilleure formation et insertion professionnelles des élèves.

### • Les relations éducation-économie

Afin d'assurer la coordination des politiques académiques dans le cadre des partenariats des académies avec les acteurs économiques de la région, un comité régional éducation-économie (en relation avec les branches professionnelles, les organisations patronales, les entreprises et les associations) contribue à valoriser la voie professionnelle, lutter contre le décrochage scolaire, développer l'esprit d'entreprendre et favoriser l'insertion professionnelle.

### • Les systèmes d'information

Le rapprochement des services académiques en charge des systèmes d'information a permis de nombreuses mutualisations dans le champ du développement et l'hébergement des applications logicielles. Le comité de pilotage



inter-académique du système d'information et le comité de pilotage inter-académique de la sécurité des systèmes d'information permettent une gouvernance régionale en la matière.

#### • **L'enseignement supérieur et la recherche**

Le recteur de la région académique a souhaité développer les relations avec les établissements de l'enseignement supérieur en instituant une instance d'échange et de propositions.

À cet égard, le comité régional de l'enseignement supérieur et la recherche œuvre à l'articulation entre les formations de l'enseignement secondaire et celles de l'enseignement supérieur en particulier la mise en œuvre des réformes et des nouveaux dispositifs : l'orientation des élèves dans la cadre du « plan étudiants », la réforme du master et la mise en œuvre du droit à la poursuite d'étude, le suivi de « Parcoursup », la vie étudiante.

Cette dynamique inter-académique se concrétise par la mise en place d'une commission régionale des formations post-bac qui permet de dresser un bilan des dispositifs d'accompagnement des étudiants et d'avoir une vision exhaustive de la carte des formations de l'enseignement supérieur à l'échelle du territoire.

#### • **Les contrôles des établissements de l'enseignement supérieur**

Créé en 2016, le « SIASUP » est un service inter-académique chargé :

- du contrôle budgétaire des établissements publics à caractère culturel, scientifique et professionnel (EPCSCP) ;
- du contrôle administratif et financier des délibérations des conseils d'administration et des décisions des présidents et directeurs de ces mêmes établissements et des établissements publics administratifs relevant du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Ce service permet :

- d'apporter aux recteurs la technicité relative à la maîtrise des risques et à l'accompagnement des établissements d'enseignement supérieur ;
- d'harmoniser les pratiques et les procédures au sein des académiques d'Aix-Marseille et de Nice ;
- de renforcer l'expertise des services rectoraux concernés.

### > **Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, une évolution dans la gouvernance des régions académiques et la mise en œuvre de leurs politiques éducatives**

Le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation souhaitent rendre plus efficient le fonctionnement actuel des régions académiques.

Le pilotage des missions stratégiques sera assuré par le recteur de région académique à l'échelle du territoire régional : carte des formations, enseignement supérieur, recherche, innovation, orientation, numérique éducatif...

Par ailleurs, une plus grande mutualisation des fonctions « de soutien » (concours, immobilier, fonctions juridiques et statistiques, systèmes d'information, achats...) sera recherchée.

Ces évolutions territoriales ont vocation à renforcer le champ d'action du recteur de région académique en réaffirmant le rôle de l'échelon départemental et infra-départemental pour améliorer le pilotage de l'enseignement scolaire et renforcer l'accompagnement de proximité des personnels et des usagers de l'Éducation nationale.



Retrouvez plus d'info sur le site [www.ac-aix-marseille.fr](http://www.ac-aix-marseille.fr)

> **Personnels > Ressources et informations pratiques pour les personnels de l'académie**  
> **La nouvelle organisation des services déconcentrés du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation**

# LES RÉSEAUX ÉCOLES, COLLÈGES, LYCÉES

Depuis la rentrée 2017, les réseaux écoles, collèges et lycées constituent l'entité territoriale de référence de l'académie d'Aix-Marseille.

Un réseau regroupe les écoles et les établissements d'un même secteur géographique parcourus par les cohortes d'élèves, de la maternelle à la terminale (écoles, collèges, lycées professionnels, lycées généraux, technologiques, polyvalents et EREA).

**Ces réseaux permettent de développer une culture de partenariat au service de la réussite des élèves. Il s'agit de :**

**- Donner aux élèves et à leur famille une lisibilité des parcours possibles, de la maternelle jusqu'au post-baccalauréat : faciliter l'engagement des élèves,**

les rendre plus mobiles et ambitieux. Contribuer ainsi à la construction d'une « École de la confiance ».

**- Faciliter la transition des élèves entre les différents niveaux et degrés (école/collège, collège/lycée) et cycles d'apprentissage, mais également lycée/enseignement supérieur** dans le cadre du continuum bac -3 /bac +3 (ce qui implique l'articulation avec l'enseignement supérieur).

**- Proposer aux élèves une offre de formation plus cohérente et plus complète :** le réseau valorise la complémentarité de l'offre des différents établissements dans une logique de coopération. Il est force de proposition pour faire évoluer la carte des formations, des options et des langues.

**- Faciliter la mise en œuvre de dispositifs, entre écoles et établissements du réseau, au service de la persévérance et pour la prise en charge de la difficulté scolaire.**

**- Favoriser les expérimentations pédagogiques au service de la réussite de tous les élèves.**

**- Permettre aux écoles et aux établissements d'élaborer une stratégie éducative de proximité et de la mettre en œuvre,** en cohérence avec les orientations nationales et académiques et en relation étroite avec les partenaires locaux et les entreprises.

L'autonomie des établissements est ainsi réaffirmée dans une logique de

Les 21 réseaux de l'académie d'Aix-Marseille

Nom du réseau	Nombre d'écoles	Nombre de collèges	Nombre de lycées			Nombre total de lycées	Total (écoles + collèges + lycées)
			Dont lycées généraux et technologiques	Dont lycées professionnels et EREA	Dont lycées polyvalents		
Bléone-Durance	65	9	2	2	1	5	79
Giono	49	9	2	1	1	4	62
Porte des Alpes	85	10	2	3	1	6	101
Les Écrins	48	5	1	1	1	3	56
Haut Vaucluse	43	8	2	3	0	5	56
Ventoux	59	8	2	1	1	4	71
Avignon	60	14	5	6	0	11	85
Le Luberon	63	10	1	1	2	4	77
Camargue	48	8	3	2	0	5	61
Salon	37	8	2	1	0	3	48
La Crau	35	9	2	3	0	5	49
La Nerthe	54	12	1	3	2	6	72
La Côte Bleue	30	8	1	3	1	5	43
Sainte-Victoire	116	24	4	3	2	9	149
Le Garlaban	42	10	1	1	2	4	56
Marseille Madrague	33	8	1	5	0	6	47
Marseille Étoile	44	10	2	0	2	5	48
Marseille Collines	25	6	1	1	1	3	34
Marseille Vieux Port	62	18	5	2	0	7	87
Marseille Huveaune	37	8	1	4	1	6	51
Marseille Calanques	41	8	3	3	1	7	56
<b>Total</b>	<b>1 076</b>	<b>210</b>	<b>42</b>	<b>49</b>	<b>19</b>	<b>110</b>	<b>1 398</b>

complémentarité et de responsabilité partagée sur un territoire commun.

Chaque réseau comporte deux instances de gouvernance :

- un directoire chargé de définir les objectifs et actions prioritaires ;
- un conseil pédagogique permettant d'impulser les pratiques pédagogiques et éducatives appropriées, en relation avec le contexte local et l'expertise des équipes.

**La dynamique du réseau est portée par ses acteurs.** L'organisation, le fonctionnement, les priorités et les choix du réseau sont guidés par la seule préoccupation de faire mieux réussir encore tous les élèves du réseau.

Les membres des instances de gouvernance des réseaux sont les cadres et responsables des unités d'enseignement qui les constituent : directeurs adjoints de SEGPA, directeurs de CIO, directeurs

d'école, inspecteurs de circonscription, inspecteurs référents d'établissement, personnels de direction, etc.

Des inspecteurs du second degré, nommés par le recteur, constituent une équipe d'inspecteurs référents du réseau, chacun étant aussi référent d'un ou plusieurs collèges, lycées ou EREA de ce réseau.

Les Inspecteurs d'académie - Directeurs académiques des services de l'éducation nationale (IA-DASEN), adjoints du recteur, pilotent les réseaux. Ils accompagnent et valident les décisions du directoire.

Le projet de réseau, définissant les objectifs, les priorités et les indicateurs cibles, est préparé à partir d'un diagnostic fondé d'une part sur la connaissance des caractéristiques du réseau par ses acteurs, d'autre part sur des données fournies par l'autorité académique.



Pour en savoir plus sur les acteurs et la gouvernance des réseaux, consultez le **Bulletin académique spécial n°389** du 26 novembre 2018



Pour télécharger les cartes des réseaux d'établissement, rendez-vous sur le site [www.ac-aix-marseille.fr](http://www.ac-aix-marseille.fr)

> Académie > Présentation de l'académie > Les réseaux écoles, collèges, lycées

## LES RÉSEAUX ÉCOLES, COLLÈGES, LYCÉES DE L'ACADÉMIE D'AIX MARSEILLE



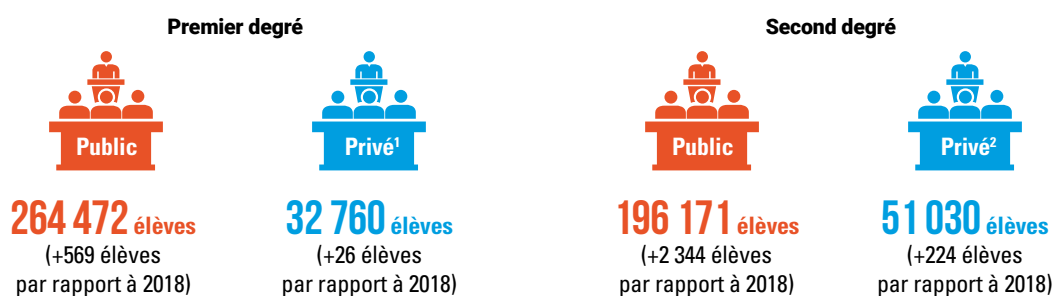
Echelle : 10 km

Rectorat de l'académie d'Aix-Marseille Source : Géofia

# LES PRÉVISIONS D'EFFECTIFS ET LES MOYENS À LA RENTRÉE 2019

## LES PRÉVISIONS D'EFFECTIFS

À la rentrée 2019, l'académie d'Aix-Marseille accueillera **544 433 élèves** dans les premier et second degrés (public et privé).



(1 : y compris hors contrat - 2 : sous contrat)

Prévision d'effectifs d'élèves - Public (premier et second degrés)			
	Rentrée 2018 (constat)	Rentrée 2019 (prévisions)	Évolution
Préélémentaire	98 523	97 918	-605
Élémentaire	163 584	164 721	1 137
Spécial	1 796	1 833	37
<b>Total 1<sup>er</sup> degré</b>	<b>263 903</b>	<b>264 472</b>	<b>569</b>
Collège (hors SEGPA)	111 661	113 676	2 015
SEGPA	3 096	3 128	32
EREA	369	369	0
Lycée général et technologique	55 904	56 017	113
Lycée professionnel <sup>1</sup>	22 797	22 981	184
<b>Total 2<sup>nd</sup> degré</b>	<b>193 827</b>	<b>196 171</b>	<b>2 344</b>

\*hors post-bac, apprentis, insertion

Prévision d'effectifs d'élèves - Privé (premier et second degrés)			
	Rentrée 2018 (constat)	Rentrée 2019 (prévisions)	Évolution
Préélémentaire	11 433	11 407	-26
Élémentaire	21 203	21 250	47
Spécial	98	103	5
<b>Total 1<sup>er</sup> degré</b>	<b>32 734</b>	<b>32 760</b>	<b>26</b>
Collège (hors SEGPA)	27 825	28 096	271
SEGPA	174	173	-1
Lycée général et technologique	15 272	15 315	43
Lycée professionnel <sup>1</sup>	7 535	7 446	-89
<b>Total 2<sup>nd</sup> degré</b>	<b>50 806</b>	<b>51 030</b>	<b>224</b>

\*hors post-bac, apprentis, insertion

### > Les moyens supplémentaires à la rentrée 2019

L'académie d'Aix-Marseille bénéficie d'une dotation de 149 Équivalents temps plein (ETP) enseignants supplémentaires pour la rentrée 2019 :

- 110 ETP pour le premier degré ;
- 39 ETP pour le second degré.

Deux emplois de personnels de direction seront implantés dans les deux nouveaux

lycées qui ouvriront à la rentrée scolaire 2019 (Châteaurenard et Allauch).

Par ailleurs, afin de mettre en place un accompagnement mutualisé, 154 Accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) supplémentaires (hors titre 2 : accompagnement de plusieurs élèves) ont été notifiés à l'académie au cours du premier semestre 2019 par transformation de 270 Contrats uniques d'insertion (CUI). Au cours du dernier tri-

mestre 2019, 263 AESH seront créés par transformation de 460 CUI.

Une dotation complémentaire de 16 emplois d'accompagnement mutualisé est intervenue au 1<sup>er</sup> septembre 2019.

#### • Dotation indemnitaire

Le décret du 20 août 2014 reconnaît l'ensemble des missions inhérentes au métier d'enseignant dans le second degré et identifie trois ensembles de missions :

- le service d'enseignement (dans le cadre de maxima de service hebdomadaire) ;
- les missions liées directement au service d'enseignement dont elles sont le prolongement (accomplies par tous les enseignants en dehors du service d'enseignement) ;
- des missions particulières exercées par

certaines enseignants au sein de l'Établissement public local d'enseignement (EPL) ou au niveau académique (coordonnateur, référent, tutorat des élèves, ou autres missions d'intérêt pédagogique ou éducatif) selon deux modes de reconnaissance : l'attribution d'une indemnité ou l'attribution d'une décharge de service.

Le budget en Indemnités pour mission particulière (IMP) demeure à hauteur de 3 689.50 IMP, soit 4 611 875 €.

### 1<sup>er</sup> degré

Variation des emplois premier degré Rentrée scolaire 2019	
	Variation de la dotation en ETP (équivalent temps plein)
Alpes-de-Haute-Provence	0
Hautes-Alpes	-5
Bouches-du-Rhône	+94
Vaucluse	+21
<b>Total académie</b>	<b>+110</b>

### 2<sup>nd</sup> degré

Variation des emplois second degré Rentrée scolaire 2019	
	Variation de la dotation en ETP (équivalent temps plein)
Collèges des Alpes-de-Haute-Provence	0
Collèges des Hautes-Alpes	0
Collèges des Bouches-du-Rhône	+33
Collèges du Vaucluse	+4
Lycées généraux et technologiques (LEGT)	0
Lycées professionnels (LP)	0
Emplois de documentaliste dans deux nouveaux lycées	+2
<b>Total académie</b>	<b>+39</b>

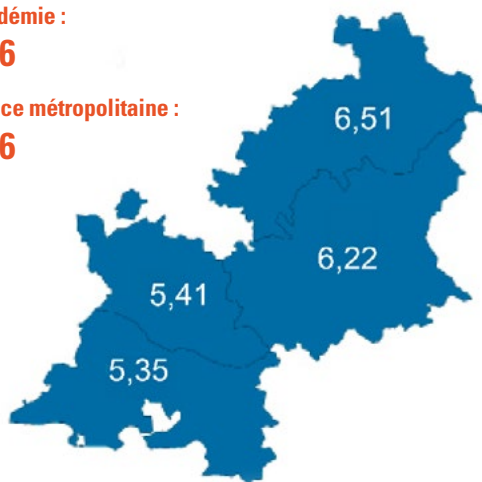
### Nombre de postes pour 100 élèves (en Équivalent temps plein) dans le premier degré à la rentrée 2018 - Public

Académie :

**5,46**

France métropolitaine :

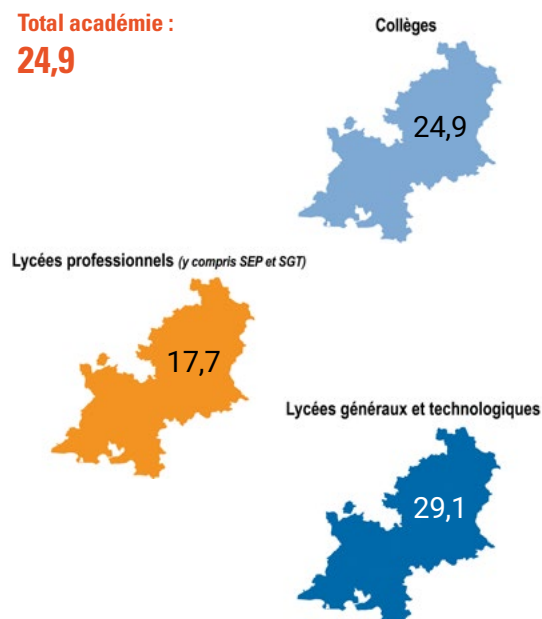
**5,56**



### Nombre moyen d'élèves par division (E/D) dans le second degré à la rentrée 2018 - Public

Total académie :

**24,9**



# LE BUDGET ACADÉMIQUE ET LES RESSOURCES HUMAINES

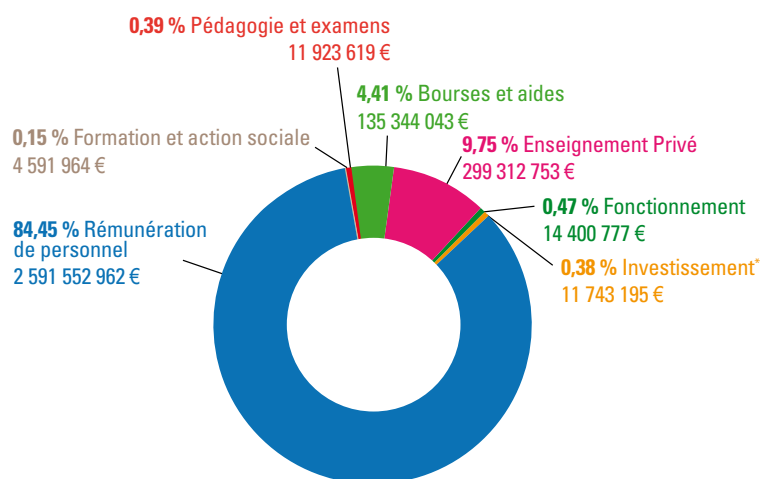
## > Un budget de plus de 3 milliards par an

Un budget de plus de 3 milliards d'euros par an, au titre des dépenses de l'État – non compris les dépenses des collectivités locales et Établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP).

Le budget de l'académie (premier et second degrés, enseignement supérieur) a représenté, en 2018, 3069 millions €, soit un montant en hausse de 89 M€ par rapport à celui de 2017 (2980 millions €). Il est essentiellement constitué de dépenses de rémunération, à hauteur de 84,45%.

Le poste « enseignement privé » regroupe les dépenses de rémunération, de fonctionnement et de transfert de ce secteur. Les dépenses de transfert (bourses et aides) constituent le 3<sup>e</sup> poste de dépenses budgétaires.

## LE BUDGET DE L'ACADÉMIE EN 2018 : DÉPENSES D'ÉDUCATION



\* Hors subventions directes aux opérateurs qui ont reçu la maîtrise d'œuvre

## > Les ressources humaines

### Répartition des personnels par département dans l'académie en 2018-2019

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Bouches-du-Rhône	Vaucluse	Académie
Enseignants 1 <sup>er</sup> degré Public	890	771	10 442	2 915	15 018
Enseignants 2 <sup>nd</sup> degré Public	1 112	894	11 795	3 491	17 292
ATSS*	209	183	2 247	527	3 166
DIEO**	87	76	920	263	1 346
Person. 1 <sup>er</sup> degré non enseig.	155	144	2 148	748	3 195
Person. 2 <sup>nd</sup> degré non enseig.	343	348	3 550	854	5 095
<b>Total académie Public</b>	<b>2 796</b>	<b>2 416</b>	<b>31 102</b>	<b>8 798</b>	<b>45 112</b>
Enseignants 1 <sup>er</sup> degré Privé sous contrat	46	61	1 116	293	1 516
Enseignants 2 <sup>nd</sup> degré Privé sous contrat	70	88	3 478	769	4 405
<b>Total académie Privé SC</b>	<b>116</b>	<b>149</b>	<b>4 594</b>	<b>1 062</b>	<b>5 921</b>
<b>Total des personnels</b>	<b>2 912</b>	<b>2 565</b>	<b>35 696</b>	<b>9 860</b>	<b>51 033</b>

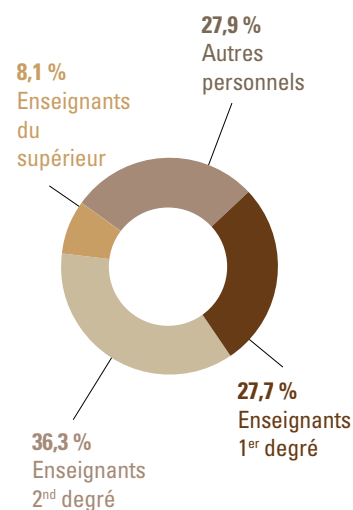
Source : BSA. \*ATSS : personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé - \*\*DIEO : personnels de direction, d'inspection et d'éducation.

### Personnels de l'enseignement supérieur de l'académie en 2017

Enseignants chercheurs	4 421
Enseignants	443
Personnel non enseignants	3 856
<b>Total enseignement supérieur</b>	<b>8 720</b>

Source : bilans sociaux 2017

### RÉPARTITION DES PERSONNELS DE L'ACADÉMIE (PU+PR SC)



# PRÉSENTATION DU TERRITOIRE ACADÉMIQUE

## Les départements de l'académie



## CHIFFRES CLÉS

**4** départements

**21 394** km<sup>2</sup> (3,9% du territoire métropolitain)

**2 896 669** habitants dans l'académie en 2018 (estimation INSEE provisoire - soit 4,5% de la population de la France métropolitaine)

**70,1** % de la population de l'académie vit dans les Bouches-du-Rhône

## Évolution de la démographie depuis 1990

	Recensement		Estimation								Évolution de 1990 à 2019*	
	1990	1999	2012	2013	2014	2015	2016	2017*	2018*	2019*		
Au 1 <sup>er</sup> janvier												
Alpes-de-Haute-Pce	130 911	139 515	161 241	161 916	161 588	161 799	162 565	162 473	162 277	161 980	23,7 %	
Hautes-Alpes	113 265	121 338	139 554	139 279	139 883	140 916	141 107	141 390	141 602	141 784	25,2 %	
Bouches-du-Rhône	1 758 064	1 833 982	1 984 784	1 993 177	2 006 069	2 016 622	2 019 717	2 025 521	2 030 464	2 035 410	15,8 %	
Vaucluse	466 910	499 321	546 314	549 949	554 374	557 548	559 014	560 820	562 326	563 751	20,7 %	
<b>Académie</b>	<b>2 469 150</b>	<b>2 594 156</b>	<b>2 831 893</b>	<b>2 844 321</b>	<b>2 861 914</b>	<b>2 876 885</b>	<b>2 882 403</b>	<b>2 890 204</b>	<b>2 896 669</b>	<b>2 902 925</b>	<b>17,6 %</b>	
<b>France métropolitaine</b>	<b>56 577 000</b>	<b>58 496 613</b>	<b>63 375 971</b>	<b>63 697 865</b>	<b>64 027 958</b>	<b>64 300 821</b>	<b>64 468 792</b>	<b>64 618 416</b>	<b>64 725 052</b>	<b>64 812 052</b>	<b>14,6 %</b>	

Source : INSEE - estimations de population au 1<sup>er</sup> janvier - \* Données provisoires

## Population des 2 à 16 ans - données définitives 2014

	Population 2 à 16 ans	Densité des 2 à 16 ans (nombre d'habitants au km <sup>2</sup> )
Alpes-de-Haute-Provence	27 323	3,95
Hautes-Alpes	24 585	4,43
Bouches-du-Rhône	364 736	71,69
Vaucluse	103 698	29,07
<b>Académie</b>	<b>520 342</b>	<b>24,63</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>11 912 606</b>	<b>21,90</b>

Sources : BCP univers démographie, chargement mars 2016. Bilan démographique INSEE et révision de la DEPP

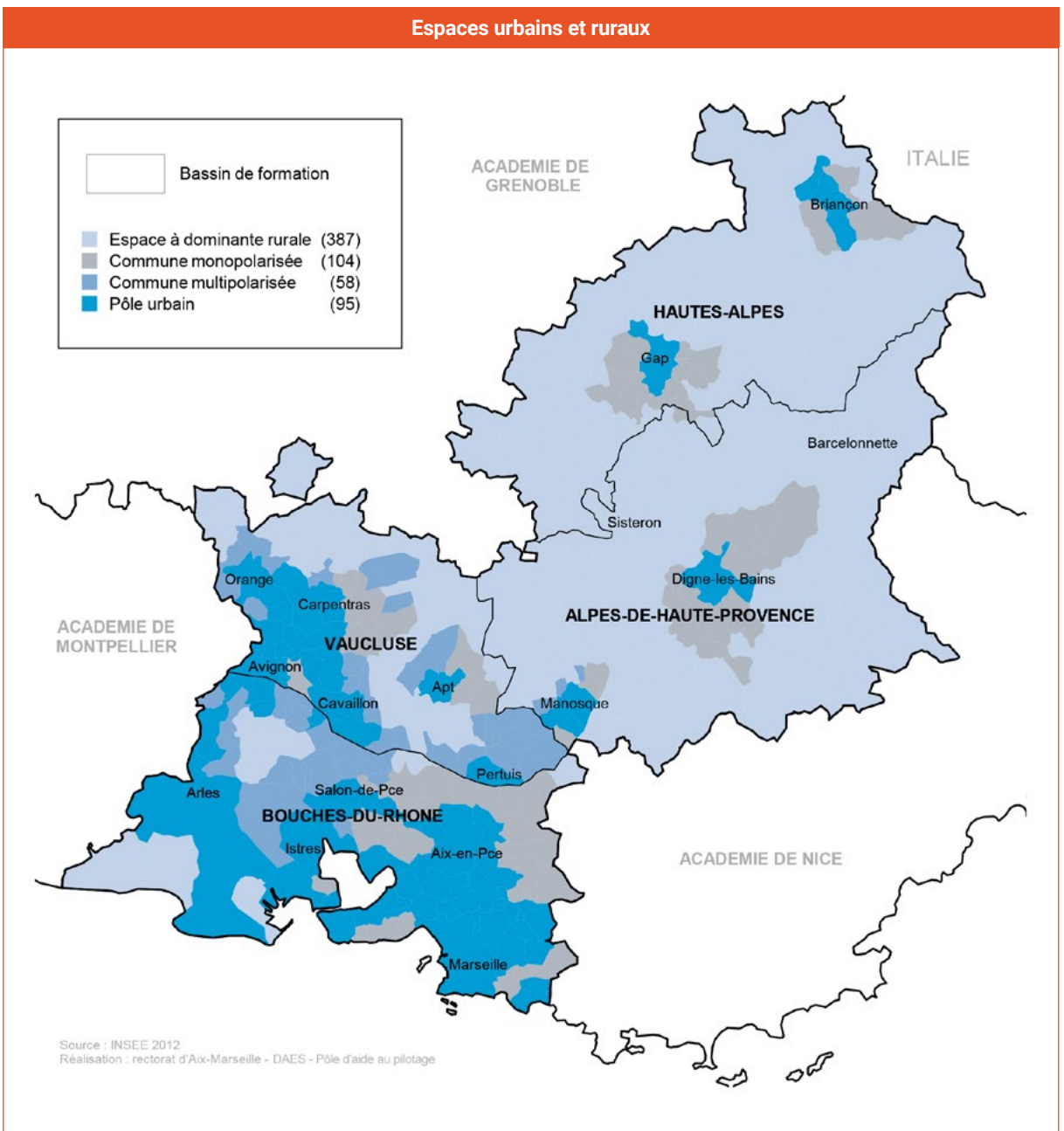
## > Les contraintes territoriales et sociales

### • De fortes disparités démographiques et géographiques

Dans les départements alpins la population est essentiellement rurale, à l'inverse de celles des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse. Par ailleurs, dans ces deux derniers départements, le nombre d'enfants de 2 à 16 ans par km<sup>2</sup> est très supérieur au niveau national.



### Espaces urbains et ruraux





## ESPACE URBAIN ET ESPACE RURAL

- **L'espace à dominante rurale**, ou espace rural, regroupe l'ensemble des petites unités urbaines et communes rurales n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine (pôle urbain, communes mono ou multipolarisées).
- **Une commune multipolarisée** est une commune ou unité urbaine dont

40% ou plus des actifs résidents travaillent dans plusieurs aires urbaines sans atteindre ce seuil avec l'une d'entre elles.

- **Une commune monopolisée** est une commune ou une unité urbaine dont 40% ou plus des actifs résidents travaillent dans l'aire urbaine hors de la commune

ou de l'unité urbaine de résidence.

- **Le pôle urbain** est une agglomération offrant au moins 5 000 emplois et qui n'est pas située dans la couronne périurbaine d'un autre pôle urbain.

### › Des critères sociaux contrastés

Mis à part les Hautes-Alpes, le taux de pauvreté des départements de l'académie est supérieur à la moyenne métropolitaine. Le Vaucluse est le plus touché (20,2%).

Dans les Bouches-du-Rhône, le niveau de vie des plus modestes est très faible et les revenus des plus aisés sont supérieurs à la moyenne régionale. Le rapport interdécile entre hauts et bas revenus est ainsi le plus élevé de la région Provence-

Alpes-Côte d'Azur (3,9). En Vaucluse, les inégalités sont un peu moins marquées (3,6) : la population modeste dispose de revenus plus faibles que dans tout autre département de la région, mais les revenus des plus aisés y sont aussi plus modérés qu'ailleurs. Les Hautes-Alpes sont le département de l'académie où les inégalités sont les moins marquées. Le niveau de vie des plus modestes y est le plus élevé et celui des plus aisés le plus bas de tous les départements. Le rapport interdécile entre hauts et bas revenus y est donc le plus faible de la région (3,1).

Parmi les principales communes, Avignon présente le plus fort taux de pauvreté : 31% de sa population vit en dessous de ce seuil. Vient ensuite Marseille (26%). D'autres communes du département de Vaucluse concentrent une part élevée de population pauvre : c'est le cas de Carpentras (30%), Cavaillon (28%) ou encore Orange (23%).

A contrario, dans plusieurs grandes villes, comme Aix-en-Provence, le taux de pauvreté est relativement faible (14%).

### Niveau de vie et taux de pauvreté dans les départements de l'académie en 2015

	1 <sup>er</sup> décile (par an en euros)	9 <sup>e</sup> décile (par an en euros)	Rapport interdécile	Médiane du niveau vie (par an en euros)	Taux de pauvreté (en %)
Alpes-de-Haute-Provence	10 311	33 960	3,3	19 498	16,8
Hautes-Alpes	10 992	33 613	3,1	19 726	14,2
Bouches-du-Rhône	9 708	37 907	3,9	20 287	18,6
Vaucluse	9 566	34 061	3,6	18 887	20,2
<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<b>10 013</b>	<b>37 460</b>	<b>3,7</b>	<b>20 265</b>	<b>17,4</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>10 739</b>	<b>37 621</b>	<b>3,5</b>	<b>20 566</b>	<b>14,9</b>

Sources : Insee.

Lecture : dans les Alpes-de-Haute-Provence, le 1<sup>er</sup> décile des niveaux de vie (plafond de revenu disponible par unité de consommation des 10% de personnes les plus modestes) est de 10 311 euros par an. Le 9<sup>e</sup> décile (revenu disponible plancher des 10% les plus aisés) est de 33 960 euros par an. Le rapport interdécile est de 3,3 et le revenu médian est de 19 498 euros par an. Le taux de pauvreté est de 16,8%.

L'académie développe activement les dispositifs spécifiques tenant compte de ces disparités sociales et territoriales.

La politique active de soutien à la ruralité se caractérise notamment par l'attribution de moyens d'enseignement supérieurs à la moyenne académique afin de prendre en compte les réalités géographiques et démographiques des départements des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes (cf. le nombre de poste d'enseignants pour 100 élèves dans le 1<sup>er</sup> degré - page 13). L'engagement en faveur d'un service public d'éducation de qualité dans ces départements ruraux et

de montagne est également formalisé par la signature de conventions ruralité. Ces conventions témoignent de la collaboration entre l'Éducation nationale et les acteurs locaux pour une politique en faveur de l'école rurale et de montagne. Elles sont des outils d'aménagement de l'organisation scolaire dans le 1<sup>er</sup> degré et visent le maintien et l'amélioration du service public d'éducation en agissant sur des leviers tels que : la mise en réseaux des écoles, le renforcement des liaisons écoles-collèges, l'adaptation des services de transports scolaires, le recours aux ressources numériques, etc. Ces conventions visent également

à permettre le maintien de l'effort réalisé en termes de moyens d'enseignement alloués en cas de baisse d'effectifs.

La politique d'éducation prioritaire est également très développée afin de corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire. L'académie d'Aix-Marseille comprend 62 réseaux d'éducation prioritaire (33 Rep+ et 29 Rep) qui bénéficient de moyens d'enseignement complémentaires et de dispositifs en faveur des élèves tel que le dédoublement des classes en CP et CE1 (cf. pages 64 à 67).

# LES CHIFFRES CLÉS DE L'ACADÉMIE

Aix-Marseille est la 9<sup>e</sup> académie en nombre d'élèves des premier et second degrés.

Répartition des effectifs du premier et du second degrés en 2018-2019 par département et type d'établissement (hors insertion, apprentis, post-bac [CPGE, STS...])					
	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Bouches-du-Rhône	Vaucluse	Total
Préélémentaire	5 201	4 360	79 013	21 382	109 956
Élémentaire	9 029	7 784	131 204	36 770	184 787
Spécial	117	83	1 258	436	1 894
<b>Total 1<sup>er</sup> degré public et privé sous et hors contrat</b>	<b>14 347</b>	<b>12 227</b>	<b>211 475</b>	<b>58 588</b>	<b>296 637</b>
Collège	7 348	6 270	97 752	28 116	139 486
SEGPA	185	147	2 260	678	3 270
EREA	76		161	132	369
Lycée d'enseignement général et technologique*	3 743	3 062	49 589	14 782	71 176
Lycée professionnel**	1 518	1 431	21 137	6 246	30 332
CFA (apprentis de niveau IV et V) du MEN***	596	433	6 556	2 686	10 271
<b>Total 2<sup>nd</sup> degré (hors post-bac) (public et privé sous contrat)</b>	<b>13 466</b>	<b>11 343</b>	<b>177 455</b>	<b>52 640</b>	<b>254 904</b>
<b>Total académie</b>	<b>27 813</b>	<b>23 570</b>	<b>388 930</b>	<b>111 228</b>	<b>551 541</b>

\* Y compris les sections d'enseignement général et technologique (SGT) en lycée professionnel. \*\* Y compris les sections d'enseignement professionnel (SEP) en lycée d'enseignement général et technologique, les « prépa pro » et les formations complémentaires - non compris l'insertion, les apprentis et le post-bac. \*\*\* Les effectifs de la RS2018. Sources : 1<sup>er</sup> degré : constat et prévision DEPP, 2<sup>nd</sup> degré : constat dgescio daf.

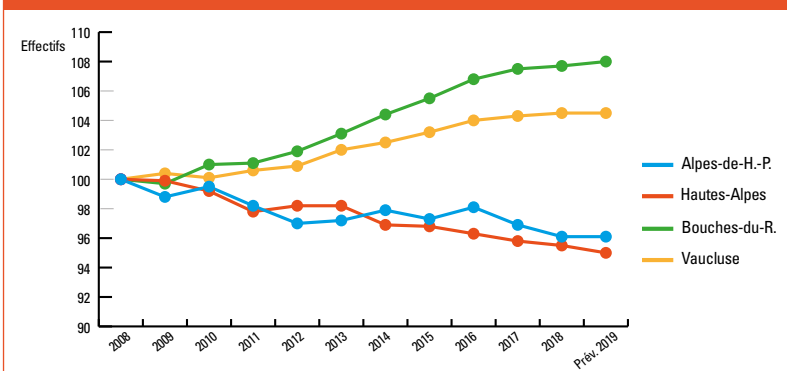
## > Le premier degré

En 2018-2019, les effectifs ont poursuivi leur croissance amorcée depuis 2011.

Évolution des effectifs d'élèves dans l'enseignement du premier degré (public et privé sous et hors contrat)												Prévisions	
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
Préélémentaire	103 985	104 637	105 956	106 946	107 565	109 159	109 696	109 779	110 049	110 680	109 956	109 325	
Élémentaire	174 235	173 643	174 279	173 292	174 273	175 608	177 792	180 193	182 892	183 530	184 787	185 971	
Spécial	2 527	1 878	1 854	1 807	1 843	1 890	1 968	1 951	2 011	2 076	1 894	1 833	
<b>Total</b>	<b>280 747</b>	<b>280 158</b>	<b>282 089</b>	<b>282 045</b>	<b>283 681</b>	<b>286 657</b>	<b>289 456</b>	<b>291 923</b>	<b>294 952</b>	<b>296 286</b>	<b>296 637</b>	<b>297 129</b>	

Source : constat et prévisions des DASEN retenus DEPP

## ÉVOLUTION DES EFFECTIFS D'ÉLÈVES DANS L'ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRÉ PUBLIC ET PRIVÉ SOUS ET HORS CONTRAT - PAR DÉPARTEMENT - BASE 100 EN 2008



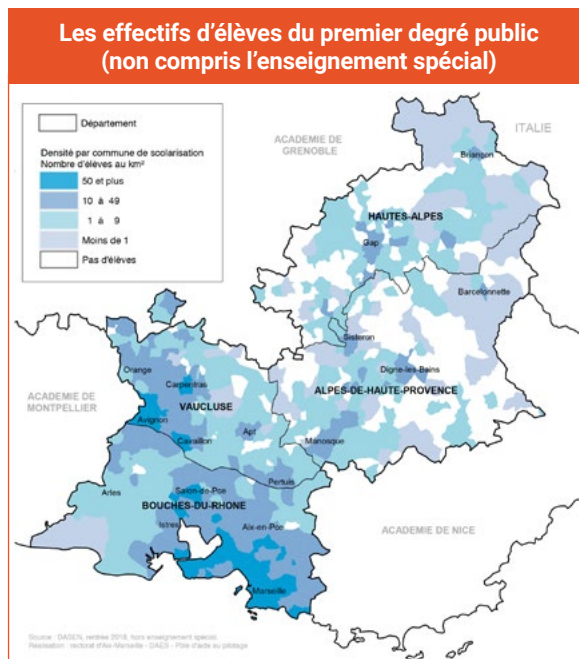
Si, sur l'ensemble de l'académie, on constate une tendance à la hausse des effectifs du 1<sup>er</sup> degré, la lecture par département permet de dégager deux tendances :

- augmentation des effectifs du 1<sup>er</sup> degré dans les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse ;
- diminution des effectifs du 1<sup>er</sup> degré dans les Alpes-de-Haute-Provence et les Hautes-Alpes.

Nombre d'écoles du premier degré en 2018-2019 (public et privé sous et hors contrat)						
	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Bouches-du-Rhône	Vaucluse	Académie	
Public	Maternelles	31	17	546	128	722
	Élémentaires	126	119	598	232	1 075
	Spéciales*			1		1
	<b>Total</b>	<b>157</b>	<b>136</b>	<b>1 145</b>	<b>360</b>	<b>1 798</b>
Privé	Maternelles	0	0	7	1	8
	Élémentaires	5	7	124	39	175
	Spéciales*			1		1
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>132</b>	<b>40</b>	<b>184</b>	
Public+Privé	Maternelles	31	17	553	129	730
	Élémentaires	131	126	722	271	1 250
	Spéciales*	0	0	2	0	2
	<b>Total</b>	<b>162</b>	<b>143</b>	<b>1 277</b>	<b>400</b>	<b>1 982</b>

\* Les écoles dites « spéciales » regroupent des classes telles que les classes d'initiation (CLIN), les classes d'adaptation (ADAPT) et les classes d'intégration scolaire (CLIS).

Source : Base rectorale des établissements.



## › Les Regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI)

### • Dans les zones rurales, une offre adaptée aux faibles effectifs d'élèves

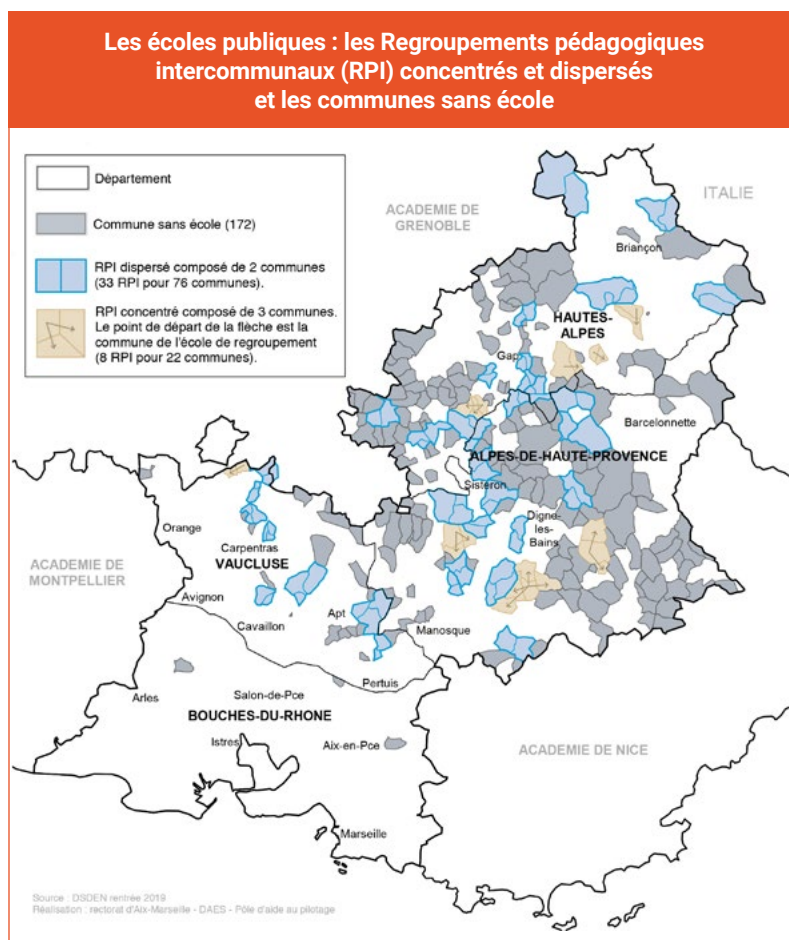
Dans les zones rurales de l'académie, les communes comptant peu d'élèves se réunissent en Regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI).

Le RPI est une structure pédagogique d'enseignement reposant sur un accord contractuel entre communes, fixant notamment les conditions de répartition des charges des écoles regroupées.

Les élèves sont regroupés :

- **soit en RPI dispersé**, c'est-à-dire par niveau scolaire sur plusieurs sites. Cette solution permet d'utiliser tous les locaux scolaires de chaque commune concernée,
- **soit en RPI concentré**, autrement dit tous les niveaux sont sur un même site.

Les RPI permettent aux communes associées d'accueillir les élèves dans de meilleures conditions. La mise en commun des moyens et des équipements offre aux enfants des zones rurales des prestations de qualité équivalentes à celles des enfants des zones urbaines.



## > Le second degré

Les prévisions d'effectifs de l'académie pour la rentrée scolaire 2019 font apparaitre une augmentation (+ 2 656 élèves)

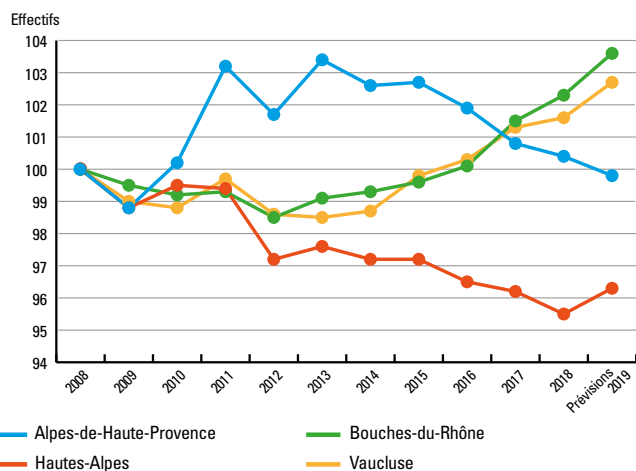
Évolution des effectifs d'élèves du second degré public et privé sous et hors contrat - par département (hors insertion, apprentis et post-bac - y compris ULIS, DP6 et Prépa pro)														Prévisions
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
Public	Alpes-de-Haute-Provence	12 201	12 063	11 914	12 043	12 398	12 335	12 567	12 400	12 343	12 203	12 067	12 036	11 969
	Hautes-Alpes	10 736	10 655	10 552	10 566	10 499	10 233	10 255	10 192	10 128	10 024	9 962	9 888	9 972
	Bouches-du-Rhône	129 419	128 615	127 848	127 232	127 022	125 862	126 578	127 076	127 469	128 226	130 298	131 824	133 764
	Vaucluse	40 017	39 479	39 117	38 907	38 951	38 532	38 331	38 445	38 908	39 161	39 560	39 710	40 097
	<b>Total</b>	<b>192 373</b>	<b>190 812</b>	<b>189 431</b>	<b>188 748</b>	<b>188 870</b>	<b>186 962</b>	<b>187 731</b>	<b>188 113</b>	<b>188 848</b>	<b>189 614</b>	<b>191 887</b>	<b>193 458</b>	<b>195 802</b>
	EREA	412	410	427	424	408	422	370	349	381	379	383	369	369
<b>Total 2<sup>nd</sup> degré académie</b>	<b>192 785</b>	<b>191 222</b>	<b>189 858</b>	<b>189 172</b>	<b>189 278</b>	<b>187 384</b>	<b>188 101</b>	<b>188 462</b>	<b>189 229</b>	<b>189 993</b>	<b>192 270</b>	<b>193 827</b>	<b>196 171</b>	
Privé sous contrat	Alpes-de-Haute-Provence	692	694	659	708	709	621	623	699	727	774	779	758	758
	Hautes-Alpes	797	768	732	798	858	865	889	911	979	1 003	1 027	1 022	1 027
	Bouches-du-Rhône	37 759	37 825	37 658	37 734	37 975	37 908	38 184	38 257	38 450	38 790	39 078	38 914	39 020
	Vaucluse	9 378	9 462	9 317	9 407	9 737	9 673	9 816	9 898	9 957	9 965	10 046	10 112	10 225
	<b>Total</b>	<b>48 626</b>	<b>48 749</b>	<b>48 366</b>	<b>48 647</b>	<b>49 279</b>	<b>49 067</b>	<b>49 512</b>	<b>49 765</b>	<b>50 113</b>	<b>50 532</b>	<b>50 930</b>	<b>50 806</b>	<b>51 030</b>
	EREA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total 2<sup>nd</sup> degré académie</b>	<b>48 626</b>	<b>48 749</b>	<b>48 366</b>	<b>48 647</b>	<b>49 279</b>	<b>49 067</b>	<b>49 512</b>	<b>49 765</b>	<b>50 113</b>	<b>50 532</b>	<b>50 930</b>	<b>50 806</b>	<b>51 030</b>	
Etab. Privé hors contrat	Alpes-de-Haute-Provence	53	65	95	93	122	83	68	61	103	87	77	74	74
	Hautes-Alpes	13	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Bouches-du-Rhône	1 932	1 829	1 895	2 048	2 034	1 964	1 911	1 849	1 722	1 509	1 463	1 448	1 448
	Vaucluse	393	426	450	467	528	439	441	376	372	404	387	356	356
	<b>Total</b>	<b>2 391</b>	<b>2 320</b>	<b>2 440</b>	<b>2 608</b>	<b>2 684</b>	<b>2 486</b>	<b>2 420</b>	<b>2 286</b>	<b>2 197</b>	<b>2 000</b>	<b>1 927</b>	<b>1 878</b>	<b>1 878</b>
	EREA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total 2<sup>nd</sup> degré académie</b>	<b>2 391</b>	<b>2 320</b>	<b>2 440</b>	<b>2 608</b>	<b>2 684</b>	<b>2 486</b>	<b>2 420</b>	<b>2 286</b>	<b>2 197</b>	<b>2 000</b>	<b>1 927</b>	<b>1 878</b>	<b>1 878</b>	
Divisions Privé hors contrat	Alpes-de-Haute-Provence	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Hautes-Alpes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Bouches-du-Rhône	30	18	0	5	95	81	49	11	0	0	31	31	119
	Vaucluse	0	0	0	0	0	33	33	21	25	0	0	0	0
	<b>Total</b>	<b>30</b>	<b>18</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>95</b>	<b>114</b>	<b>82</b>	<b>32</b>	<b>25</b>	<b>0</b>	<b>31</b>	<b>31</b>	<b>119</b>
	EREA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total 2<sup>nd</sup> degré académie</b>	<b>30</b>	<b>18</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>95</b>	<b>114</b>	<b>82</b>	<b>32</b>	<b>25</b>	<b>0</b>	<b>31</b>	<b>31</b>	<b>119</b>	
PU + PR SC + PR HC	Alpes-de-Haute-Provence	12 946	12 822	12 668	12 844	13 229	13 039	13 258	13 160	13 173	13 064	12 923	12 868	12 801
	Hautes-Alpes	11 546	11 423	11 284	11 364	11 357	11 098	11 144	11 103	11 107	11 027	10 989	10 910	10 999
	Bouches-du-Rhône	169 140	168 287	167 401	167 019	167 126	165 815	166 722	167 193	167 641	168 525	170 870	172 217	174 351
	Vaucluse	49 788	49 367	48 884	48 781	49 216	48 677	48 621	48 740	49 262	49 530	49 993	50 178	50 678
	<b>Total</b>	<b>243 420</b>	<b>241 899</b>	<b>240 237</b>	<b>240 008</b>	<b>240 928</b>	<b>238 629</b>	<b>239 745</b>	<b>240 196</b>	<b>241 183</b>	<b>242 146</b>	<b>244 775</b>	<b>246 173</b>	<b>248 829</b>
	EREA	412	410	427	424	408	422	370	349	381	379	383	369	369
<b>Total 2<sup>nd</sup> degré académie</b>	<b>243 832</b>	<b>242 309</b>	<b>240 664</b>	<b>240 432</b>	<b>241 336</b>	<b>239 051</b>	<b>240 115</b>	<b>240 545</b>	<b>241 564</b>	<b>242 525</b>	<b>245 158</b>	<b>246 542</b>	<b>249 198</b>	

\* Les prévisions 2019 de la catégorie Hors Contrat sont remplacées par le constat 2018

Source : BCP

## ÉVOLUTION DES EFFECTIFS D'ÉLÈVES DU SECOND DEGRÉ PUBLIC ET PRIVÉ SOUS ET HORS CONTRAT - PAR DÉPARTEMENT - BASE 100 EN 2008

(HORS EREA, INSERTION, APPRENTIS ET POST-BAC - Y COMPRIS ULIS, DP6 ET PREPA PRO)



Si, sur l'ensemble de l'académie, on constate une tendance à la hausse des effectifs du 2<sup>nd</sup> degré, la lecture par département permet de dégager deux tendances :

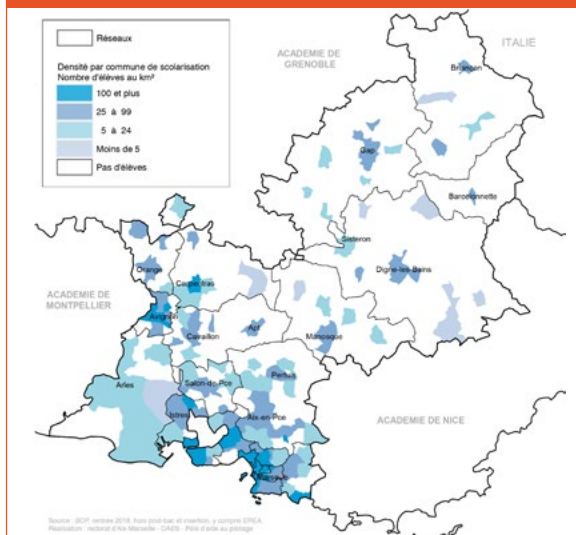
- augmentation des effectifs du 2<sup>nd</sup> degré dans les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse ;
- diminution des effectifs du 2<sup>nd</sup> degré dans les Alpes-de-Haute-Provence et les Hautes-Alpes.

### Effectifs d'élèves du second degré public - par type d'établissement (hors insertion, apprentis et post-bac - y compris ULIS et prépa pro)

	2018	Prévision 2019
Collège (y compris SEGPA)	114 757	116 804
Lycée GT, SGT	55 904	56 017
LP, SEP	22 797	22 981
<b>Total 2<sup>nd</sup> degré public</b>	<b>193 458</b>	<b>195 802</b>
EREA	369	369
<b>Total 2<sup>nd</sup> degré académie</b>	<b>193 827</b>	<b>196 171</b>

Source : DEPP retenu

### Les effectifs d'élèves du 2<sup>nd</sup> degré public (y compris ULIS et prépa pro)



### > Le post-bac

#### Évolution des effectifs académiques post-bac de 2007 à 2017 (public et privé - hors CFA)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Total Universités (1)</b>	67 844	69 696	70 839	70 306	69 541	67 440	65 682	69 639	72 517	73 357	<b>73 784</b>
<i>dont préparation DUT</i>	4 186	4 273	4 256	4 276	4 321	4 260	4 141	4 266	4 247	4 588	<b>4 589</b>
<b>STS et assimilés (2)</b>	10 336	10 493	10 704	11 027	11 062	11 428	11 473	11 388	11 403	11 700	<b>11 509</b>
CPGE	3 219	3 307	3 225	3 201	3 252	3 407	3 377	3 391	3 388	3 534	<b>3 456</b>
Formations d'ingénieurs (3)	1 697	1 830	1 823	1 859	1 806	2 277	2 430	2 440	2 551	2 359	<b>2 265</b>
Écoles de commerce, gestion et vente (4)	4 548	4 487	5 104	5 302	5 783	6 166	6 147	5 901	5 800	5 501	<b>5 021</b>
Autres écoles et formations (5)	13 375	10 722	10 942	11 402	11 512	11 529	13 119	11 921	11 875	11 096	<b>13 157</b>
<b>Total enseignement sup</b>	<b>101 019</b>	<b>100 535</b>	<b>102 637</b>	<b>103 097</b>	<b>102 956</b>	<b>102 247</b>	<b>102 228</b>	<b>104 680</b>	<b>107 534</b>	<b>107 547</b>	<b>109 192</b>
<b>Évolution (%)</b>	<b>-0,3 %</b>	<b>-0,5 %</b>	<b>2,1 %</b>	<b>0,4 %</b>	<b>-0,7 %</b>	<b>-0,1 %</b>	<b>0 %</b>	<b>2,4 %</b>	<b>2,7 %</b>	<b>0 %</b>	<b>1,5 %</b>

(1) Y compris IEP - (2) STS/DMA/Classe de mise à niveau/DCESF - (3) Ensemble des écoles et formations d'ingénieurs hors universitaires, données provisoires

(4) Hors BTS - données provisoires - (5) Dont écoles paramédicales et sociales - données provisoires

Sources : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES / Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par le MEN-MESRI-DEPP, enquêtes spécifiques.

# LE POIDS RESPECTIF DU SECTEUR PUBLIC ET DU SECTEUR PRIVÉ

## › Dans le premier degré

Sur 296 637 élèves du premier degré, près de 9 élèves sur 10 de l'académie sont scolarisés dans l'enseignement public.

L'enseignement privé est cependant plus présent dans les départements des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse.

La répartition public/privé est stable depuis 2011.

Répartition des effectifs du premier degré en 2018-2019 (public et privé sous et hors contrat)					
	Privé		Public		Total
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs
Alpes-de-Haute-Provence	832	5,8	13 515	94,2	14 347
Hautes-Alpes	1 079	8,8	11 148	91,2	12 227
Bouches-du-Rhône	24 302	11,5	187 173	88,5	211 475
Vaucluse	6 521	11,1	52 067	88,9	58 588
<b>Académie</b>	<b>32 734</b>	<b>11,0</b>	<b>263 903</b>	<b>89,0</b>	<b>296 637</b>

Évolution de la part public-privé des effectifs du premier degré												Prévisions
Effectifs	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Part Public	251 002	250 434	252 203	251 528	252 885	255 750	258 419	260 525	262 965	263 702	263 903	264 472
Part Privé	29 745	29 724	29 886	30 517	30 796	30 907	31 037	31 398	31 987	32 584	32 734	32 760
<b>Total 1<sup>er</sup> degré</b>	<b>280 747</b>	<b>280 158</b>	<b>282 089</b>	<b>282 045</b>	<b>283 681</b>	<b>286 657</b>	<b>289 456</b>	<b>291 923</b>	<b>294 952</b>	<b>296 286</b>	<b>296 637</b>	<b>297 232</b>
Part en %												Prévisions
Effectifs	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Part Public	89,4	89,4	89,4	89,2	89,1	89,2	89,3	89,2	89,2	89,0	89,0	89,0
Part Privé	10,6	10,6	10,6	10,8	10,9	10,8	10,7	10,8	10,8	11,0	11,0	11,0

Source : Constats et prévisions DEPP - 1<sup>er</sup> degré privé = y compris hors contrat et enseignement spécial

## › Dans le second degré

Sur 246 630 élèves du second degré, près de 8 élèves sur 10 sont dans l'enseignement public.

L'enseignement privé est plus présent dans les départements des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse.

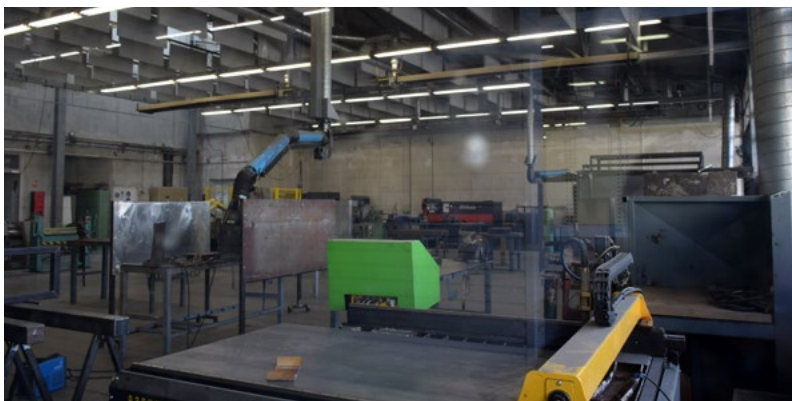
La répartition public/privé est stable depuis 2011.

Répartition des effectifs du second degré en 2018-2019 (public et privé sous contrat y compris EREA, hors post-bac, apprentis, insertion)					
	Privé		Public		Total
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs
Alpes-de-Haute-Provence	832	6,4	12 112	93,6	12 944
Hautes-Alpes	1 022	9,4	9 888	90,6	10 910
Bouches-du-Rhône	40 481	23,5	131 985	76,5	172 466
Vaucluse	10 468	20,8	39 842	79,2	50 310
<b>Académie</b>	<b>52 803</b>	<b>21,4</b>	<b>193 827</b>	<b>78,6</b>	<b>246 630</b>

Évolution de la part public-privé des effectifs du second degré (y compris EREA, hors post-bac, apprentis, insertion)												Prévisions
Effectifs	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Part Public	191 222	189 858	189 172	189 278	187 384	188 101	188 462	189 229	189 993	192 270	193 827	196 171
Part Privé	51 087	50 806	51 260	52 058	51 667	52 014	52 083	52 335	52 532	52 888	52 803	52 908
<b>Total 2<sup>nd</sup> degré</b>	<b>242 309</b>	<b>240 664</b>	<b>240 432</b>	<b>241 336</b>	<b>239 051</b>	<b>240 115</b>	<b>240 545</b>	<b>241 564</b>	<b>242 525</b>	<b>245 158</b>	<b>246 630</b>	<b>249 079</b>
Part en %												Prévisions
Effectifs	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Part Public	78,9	78,9	78,7	78,4	78,4	78,3	78,3	78,3	78,3	78,4	78,6	78,8
Part Privé	21,1	21,1	21,3	21,6	21,6	21,7	21,7	21,7	21,7	21,6	21,4	21,2

Source : BCP

# L'APPRENTISSAGE EN ÉTABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT (EPL) DANS L'ACADÉMIE



## > Un nouveau contexte réglementaire

La loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » promulguée le 5 septembre 2018 a profondément modifié l'organisation de l'apprentissage. L'objectif du législateur est d'accroître significativement le nombre d'apprentis, en changeant de modèle financier et en permettant la conclusion de contrats d'apprentissage à la demande. Les durées de formation seront adaptées au profil de l'apprenant (de 6 mois à 3 ans), les salaires des apprentis seront revalorisés. Par ailleurs, le financement sera apporté par contrat, selon un barème établi par les branches professionnelles en fonction du diplôme.

## > L'apprentissage dans les établissements scolaires de l'académie

Dans ce nouveau paysage, l'objectif de l'académie est d'apporter aux élèves une nouvelle modalité d'apprentissage en les incitant à rester dans les établissements scolaires. Il s'agira de fédérer les EPLE, de professionnaliser les différents acteurs et de faciliter la mise en place de formations mixtes afin de sécuriser les parcours des jeunes. L'académie d'Aix-Marseille dispose actuellement de deux CFA :

Dans les Bouches du Rhône, le CFA régional de l'académie d'Aix-Marseille coordonne l'activité de 20 Unités de formation par apprentissage (UFA) et forme 1 200 apprentis sur 65 formations.

Dans le Vaucluse, le CFA régional Éducation nationale en Vaucluse est composé de 5 UFA et forme 620 apprentis sur 29 formations.

En complément des formations proposées par ces CFA, les GRETA mettront en œuvre, à partir de septembre 2019, à la demande des entreprises et des jeunes, des formations en apprentissage sur l'ensemble du territoire.

À la rentrée 2019, les GRETA et les CFA proposeront ainsi 247 formations en apprentissage dans l'académie (cf carte).

À partir de janvier 2020, les CFA et GRETA se regrouperont pour former des GRETA-CFA sur 4 territoires : Marseille, Bouches-du-Rhône hors Marseille, Vaucluse et Alpes.



L'ensemble des formations en apprentissage est à retrouver sur : [gretanet.com](http://gretanet.com)

## > Les ressources humaines

Au total près de 450 formateurs assurent les formations, dont 58 personnels permanents. Une trentaine de personnels permanents administratifs et techniques répartis dans les différents EPLE accueillant de l'apprentissage contribue à leur gestion.

## > Les modalités de l'apprentissage

• **L'apprentissage en EPLE repose sur le principe de l'alternance** entre une formation en lycée public et une formation en entreprise.

• **L'apprenti signe un contrat d'apprentissage** qui est un contrat de travail avec un employeur.

• **Les règles d'éligibilité au contrat d'apprentissage** liées à l'âge sont les suivantes (au 1<sup>er</sup> janvier 2019) :

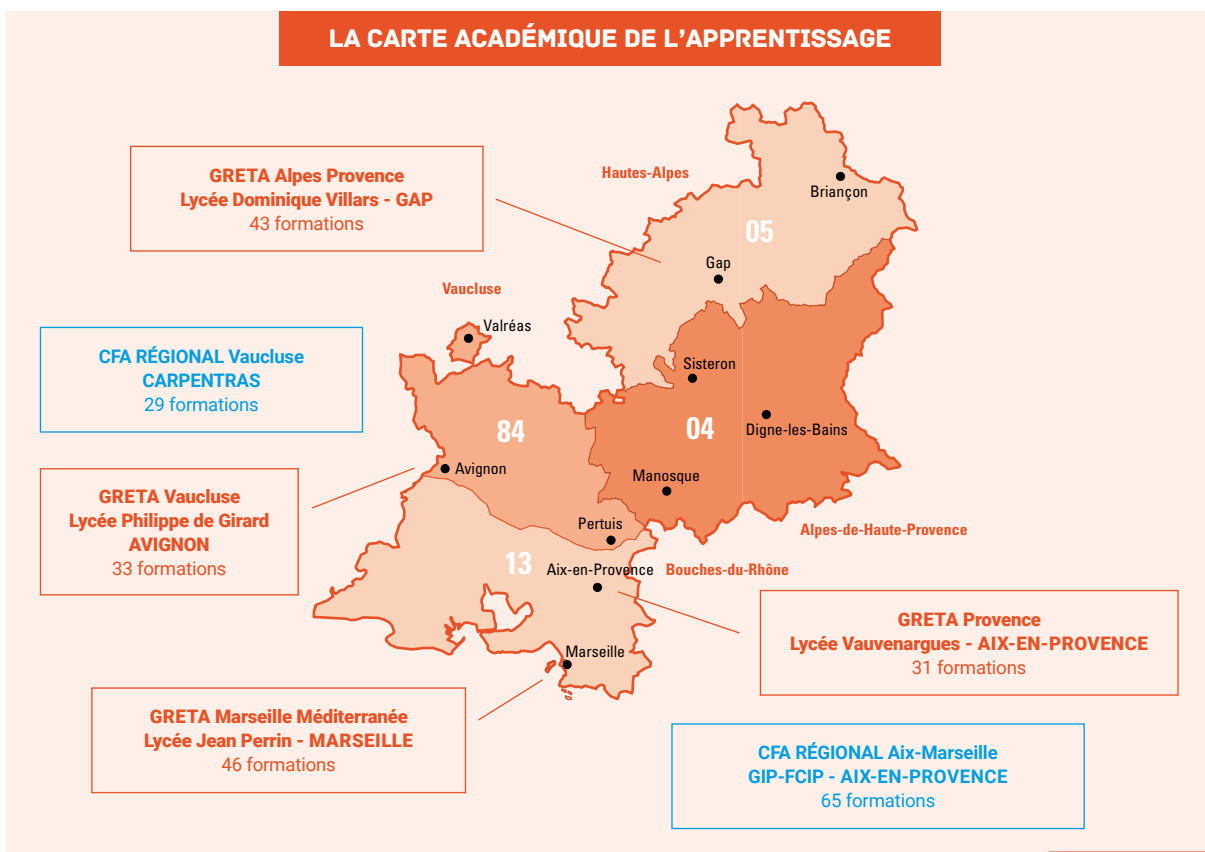
- les jeunes âgés d'au moins 15 ans au 31 décembre justifiant avoir effectué la scolarité du premier cycle de l'enseignement secondaire (fin de troisième) ;
- les jeunes âgés de 16 à 29 ans révolus.

• **La durée du contrat d'apprentissage est variable**, de 6 mois à trois ans, en adéquation avec les compétences acquises du futur apprenti et avec la formation préparée.

• **Le temps de travail de l'apprenti est identique** à celui des autres salariés.

• **L'apprenti bénéficie d'une rémunération** variant en fonction de son âge et de l'année d'exécution du contrat qui correspond à un pourcentage du SMIC (de 27 à 100 %). Il bénéficie par ailleurs d'une aide de 500 € pour la préparation du permis de conduire.

## LA CARTE ACADÉMIQUE DE L'APPRENTISSAGE



## RÉPARTITION DES FORMATIONS - RENTRÉE 2019 PAR NIVEAU DE DIPLÔME PRÉPARÉ



Niveau I

1,2%

Diplôme de niveau égal et supérieur à bac+4 ou 5 : master, doctorat, diplôme de grande école...



Niveau III

35,4%

Diplôme de niveau bac+2 : DUT, BTS, écoles des formations sanitaires ou sociales...



Niveau IV

37%

Bac professionnel, BP, MC, BT ou équivalent



Niveau V

26,4%

CAP ou BEP, sortie de 2<sup>nd</sup> cycle général et technologique avant l'année terminale

### Répartition des formations par filière - rentrée 2019

Tertiaire administratif	20,9 %
Tertiaire commercial	15 %
Hôtellerie, restauration, tourisme	13 %
Bâtiment, travaux publics, énergétique	11,8 %
Mécanique, automobile, carrosserie	9,8 %
Industrie	8,7 %
Santé, médico-social	7,1 %
Coiffure, esthétique	3,9 %
Autres filières (animation sportive, artisanat, nautisme...)	9,8 %



#### > VAUCLUSE

#### > BOUCHES-DU-RHÔNE

##### • GRETA Marseille Méditerranée

04 91 96 35 30  
gmm@ac-aix-marseille.fr

##### • GRETA Provence

04 42 21 52 77  
greta.provence@ac-aix-marseille.fr

##### • CFA académie Aix-Marseille

04 42 90 41 15  
ce.cfa@ac-aix-marseille.fr

##### • GRETA Vaucluse

09 69 39 44 84  
accueil@greta84.fr

##### • CFA Régional Vaucluse

04 90 60 26 33  
contact@cfaen84.fr

#### > ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE/ HAUTES-ALPES

##### • GRETA Alpes-Provence

04 92 52 55 70  
greta.alpes-provence  
@ac-aix-marseille.fr



# L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

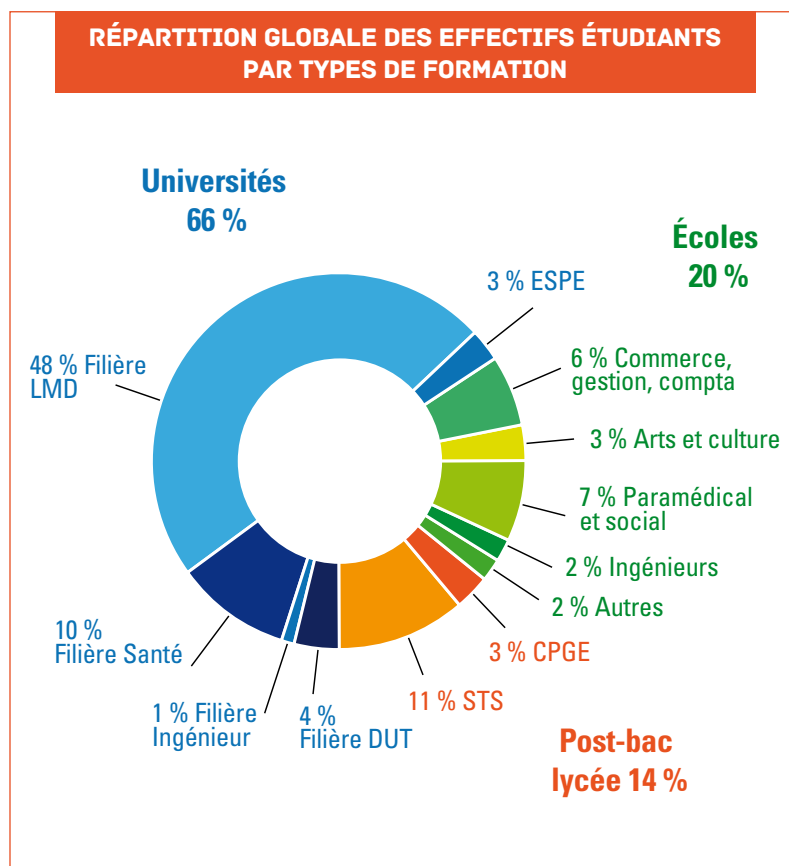
## › Une offre de formation riche et diversifiée

L'académie d'Aix-Marseille comprenait, en 2017-2018, 109 192 étudiants, principalement regroupés à Aix-en-Provence, Marseille et Avignon.

L'offre de formation est répartie en trois types d'établissement : les formations post-bac en lycée, les universités, les écoles.

Les deux tiers (66,1%) des étudiants ont effectué leur cursus en université, dont 17% en Droit, 24% en Lettres et Sciences humaines, 22% en Sciences et STAPS, 15% en Santé, 6% en Institut universitaire de technologie (IUT). Le reste se répartit dans les domaines des sciences de l'ingénieur, de l'économie-gestion, et des métiers de l'enseignement et de l'éducation.

Les étudiants des Sections de technicien supérieur (STS) ou en Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et post-bac représentent 13,7% de l'ensemble des effectifs étudiants.



Répartition des étudiants en 2017-2018 (public et privé)		
	Effectifs	
Arts, Lettres, Langues, Sciences Humaines	17 249	Effectifs étudiants dans les universités publiques
Droit	12 544	
Économie, Gestion	7 613	
Sciences, STAPS	17 487	
Santé	10 992	
IUT	4 589	
ESPE	3 310	
<b>Sous total universités publiques (Y compris ESPE)</b>	<b>73 784</b>	Source : SISE université 2017
Post-Bac (STS, CPGE, divers Post-Bac)	14 965	Public et privé sous contrat du MESRI
Formations d'ingénieurs (hors universitaires) <sup>(1)</sup>	2 265	
École commerce, gestion, vente et comptabilité (hors STS)	5 021	
Autres écoles et formations <sup>(2)</sup>	13 157	
<b>Académie</b>	<b>109 192</b>	En rouge : résultats provisoires

(1) Ensemble des écoles et formations d'ingénieurs (hors université), y compris les formations d'ingénieurs en partenariat. (2) Établissements privés, écoles juridiques et administratives, écoles supérieures artistiques et culturelles, écoles paramédicales et sociales, préparations intégrées, autres écoles. Pour les formations paramédicales et sociales, les données sont celles de l'année 2016-2017. Sources : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES / Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par le MENJ-MESRI-DEPP, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

› **Les formations post-bac en lycée : les Sections de technicien supérieur (STS) et les Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)**

Les filières post-bac en lycée sont des formations de premier cycle de l'enseignement supérieur. Sélectives, elles recrutent les élèves sur dossier scolaire. Elles scolarisent 13,7% des étudiants de l'académie. Se déroulant sur 2 ans,

elles sont composées principalement de deux types de cursus aux profils très différents : les STS et les CPGE (d'autres formations existent : Classe préparatoire aux études supérieures [CPES], Adaptation technicien supérieur [ATS], Diplôme supérieur d'arts appliqués [DSAA]).

Depuis la rentrée 2018, le diplôme national des métiers d'art et du design (DN MADE) est une nouvelle formation de l'enseignement supérieur à bac+3, qui rassemble sous un même intitulé de di-

plôme, la mise à niveau en arts appliqués (MANAA), les différents BTS de design, et le diplôme des métiers d'art (DMA).

• **Les STS**

Les Sections de techniciens supérieurs sont des classes qui préparent, après le baccalauréat, au Brevet de Technicien Supérieur (BTS). L'académie propose près de 85 spécialités (dont les 3/4 dans le secteur tertiaire) localisées pour moitié à Marseille, le reste réparti sur l'ensemble de son territoire.

Département	Ville	Établissement	Classe préparatoire		
Hautes-Alpes	Gap	Dominique Villars	CPGE_1 et 2 Eco & Commerciale : Économique		
Bouche-du-Rhône	Aix-en-Provence	La Nativité	CPGE_1 et 2 Eco & Commerciale : Économique		
		Paul Cezanne	CPGE_1 et 2 Eco & Commerciale : Scientifique CPGE_1 Lettres CPGE_1 MPSI Maths Physique Sci. Ingénieur CPGE_1 PCSI Physique Chimie Sci. Ingénieur CPGE_2 Lettres Ens Fontenay-St Cloud CPGE_2 MP Mathématiques & Physique CPGE_2 PC Physique & Chimie CPGE_2 PC* Physique & Chimie CPGE_2 PSI Physique & Sci. Ingénieur		
		Lycée Militaire	CPGE Classe Prépa. Études Supérieures CPGE_1 et 2 Eco & Commerciale : Économique CPGE_1 Lettres Sup Saint Cyr CPGE_1 MPSI Maths Physique Sci. Ingénieur CPGE_1 PCSI Physique Chimie Sci. Ingénieur CPGE_2 1 <sup>ère</sup> Sup Saint Cyr CPGE_2 MP Mathématiques & Physique CPGE_2 PC Physique & Chimie CPGE_2 PSI Physique & Sci. de L'ingénieur		
		Saint Eloi	CPGE ATS Ingénierie Industrielle		
		Vauvenargues	CPGE_1 PTSI Physique Techno Sci. Ingénieur CPGE_2 PT Physique & Technologie CPGE_2 PT* Physique & Technologie		
		Marseille	Antonin Artaud	CPGE Classe Prépa. Études Supérieures CPGE_1 et 2 TSI Techno & Sci. Industrielles	
			Jean Perrin	CPGE ATS Économie-Gestion CPGE_1 et 2 Eco & Commerciale : Techno CPGE_1 et 2 Ens Cachan_D1 2 Ans Éco Droit CPGE_1 et 2 Ens Cachan_D2 2 Ans Eco Méthodes CPGE_1 PCSI Physique Chimie Sci. Ingénieur CPGE_1 PTSI Physique Techno Sci. Ingénieur CPGE_2 PSI* Physique & Sci. Ingénieur CPGE_2 PT Physique & Technologie CPGE_2 PT* Physique & Technologie	
			Jeanne Perrimond	CPGE_1 et 2 Eco & Commerciale : Techno	
			La Cadenelle	CPGE_1 et 2 Eco & Commerciale : Économique	
			Marie Curie	CPGE_1 et 2 Tb Technologie & Biologie	
			Notre Dame de Sion	CPGE_1 et 2 Eco & Commerciale : Scientifique CPGE_1 MPSI Maths Physique Sci. Ingénieur CPGE_2 MP Mathématiques & Physique	
			Rue du Rempart	CPGE ATS Ingénierie Industrielle	
			Saint Charles	CPGE_1 et 2 Eco & Commerciale : Économique	
			Saint Exupery	CPGE_1 et 2 Eco & Commerciale : Scientifique	
	Thiers		CPGE Classe Prépa. Études Supérieures CPGE_1 et 2 BCPST Bio Chimie Physique Sci. Terre CPGE_1 et 2 Eco & Commerciale : Scientifique CPGE_1 Lettres CPGE_1 Lettres Sup Grp Scienc. Social B/L CPGE_1 MPSI Maths Physique Sci. Ingénieur CPGE_1 PCSI Physique Chimie Sci. Ingénieur CPGE_2 1 <sup>ère</sup> Sup Grp Sciences Sociales B/L CPGE_2 Lettres Ens CPGE_2 MP Mathématiques & Physique CPGE_2 MP* Mathématiques & Physique CPGE_2 PC Physique & Chimie CPGE_2 PC* Physique & Chimie CPGE_2 PSI* Physique & Sci. de L'ingénieur		
	Salon de Provence		L'Emperi	CPGE_1 PCSI Physique Chimie Sci. Ingénieur CPGE_2 PC Physique & Chimie	
	Vaucluse		Avignon	Frederic Mistral	CPGE_1 Lettres CPGE_1 PCSI Physique Chimie Sci. Ingénieur CPGE_2 Lettres Ens Fontenay-St Cloud CPGE_2 PSI Physique & Sci. Ingénieur
				Philippe de Girard Saint Joseph	CPGE ATS Ingénierie Industrielle CPGE_1 PCSI Physique Chimie Sci. Ingénieur CPGE_2 PC Physique & Chimie



#### • Les CPGE

Les Classes préparatoires aux grandes écoles constituent des formations de premier cycle, préparant aux concours des grandes écoles. 37 CPGE (dans 21 établissements) sont présentes dans l'académie et implantées à Marseille, Aix-en-Provence, Avignon, Salon et Gap.

#### > La formation universitaire publique

L'académie compte deux universités : Aix-Marseille Université (AMU) et Avignon Université (AU).

Elles proposent un grand nombre de filières :

- Les enseignements de licence, master et doctorat (LMD) :
  - en filières disciplinaires : arts, lettres, langues, sciences humaines, économie, gestion, droit, sciences politiques, sciences, technologie, sport...
  - ou en instituts/écoles : l'École supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE), l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE), l'Institut de Management Public et de la Gouvernance Territoriale (IMPGT), l'École de Journalisme et de Communication (EJCAM).
- Les formations de Santé (médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique, kinésithérapeute).
- Les cursus en Instituts universitaires de technologie (IUT).
- L'École d'ingénieurs Polytech Marseille.

#### > Les écoles

Les écoles rassemblent des formations professionnelles très diverses à bac+3 ou 5.

Sur le territoire académique sont ainsi présentes, plusieurs Ecoles d'ingénieurs (École Centrale de Marseille, Arts et Métiers Paris Tech ou École des Mines de Saint-Etienne, site de Gardanne, École de l'Air, l'École Nationale Supérieure Maritime), l'Institut d'Études Politiques, l'École nationale supérieure d'architecture de Marseille, l'École nationale de la photographie d'Arles, ou encore Kedge Business School. Sont également proposées des écoles délivrant des formations sanitaires et sociales, des écoles d'art...

#### > Contribuer à l'attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche de l'académie

##### • L'investissement pour l'enseignement supérieur

Dans le cadre de la politique de site, les deux universités de l'académie se sont associées à celle de Toulon, ainsi qu'à l'École Centrale de Marseille et l'IEP d'Aix-en-Provence. Cette restructuration du paysage de l'Enseignement supérieur et de la Recherche est soutenue par des investissements d'envergure.

En avril 2016, l'université d'Aix-Marseille, avec ses partenaires (CNRS, INSERM, CEA, IEP et Centrale Marseille) est ainsi devenue l'une des 3 universités françaises à obtenir définitivement une dotation au titre de l'Initiative d'excellence (IDEX) du programme investissement d'avenir. Elle bénéficiera donc de façon pérenne du capital de 750 M€ dégageant près de 25,6 M€ de crédits annuels afin de contribuer à l'objectif de « constituer une université de recherche de rayonnement mondial disposant d'une puis-

sance et d'un impact scientifique de tout premier plan ».

Le soutien à l'investissement porte aussi sur l'immobilier universitaire. Aix-Marseille Université bénéficie ainsi des crédits de l'opération Campus. En 2018, le volet aixois de l'opération Campus Aix-Marseille s'est poursuivi avec la livraison attendue du bâtiment Cube et des espaces extérieurs pour la fin de l'année. Ces travaux marquent la fin de l'opération sur le quartier des facultés en attendant la construction de la nouvelle faculté d'économie gestion sur le site de la Pauliane.

Sur le volet marseillais de l'opération Campus, à Luminy, un nouveau contrat de partenariat a été signé en avril 2016. Les travaux de réhabilitation lourde des bâtiments TPR1 et TPR2 ont ainsi démarré et la restructuration de l'Hexagone, futur cœur de campus devrait être livré en fin d'année.

Au-delà de cette opération d'importance, et pour tous les établissements, les dernières opérations issues de financements croisés de l'État et des collectivités dans le cadre du Contrat de Plan État-Région (CPER) 2007-2013 se sont achevées en 2017-2018 et les premières opérations du nouveau CPER 2015-2020 ont été initiées :

##### • Au titre de la vie étudiante :

- construction et réhabilitation de logements CROUS à Aix-en-Provence (livraison de la résidence étudiante Dos Fléivre), Marseille (livraison de la résidence Cornil) et Avignon (livraison pour la rentrée 2018 de l'opération de logements Alauzen sur le nouveau CPER) ;

##### • Au titre des pôles de compétences :

- Marseille Centre : livraison du bâtiment de recherche en économie gestion et de la bibliothèque associée sur l'îlot Du Bois ; achèvement de la restructuration des bâtiments du campus Timone afin d'accueillir le Pôle Neurosciences
- Marseille Étoile : livraison d'un nouvel amphithéâtre et démarrage des travaux de restructuration de la Jetée et Equerre à l'École Centrale de Marseille ;
- Aix-en-Provence : livraison des travaux de la Maison méditerranéenne des Sciences de l'Homme ; lancement des travaux de la maison de la recherche en économie-gestion sur le site Pauliane ;
- Avignon : livraison de l'opération de relocalisation du laboratoire de mathématiques (nouveau CPER).

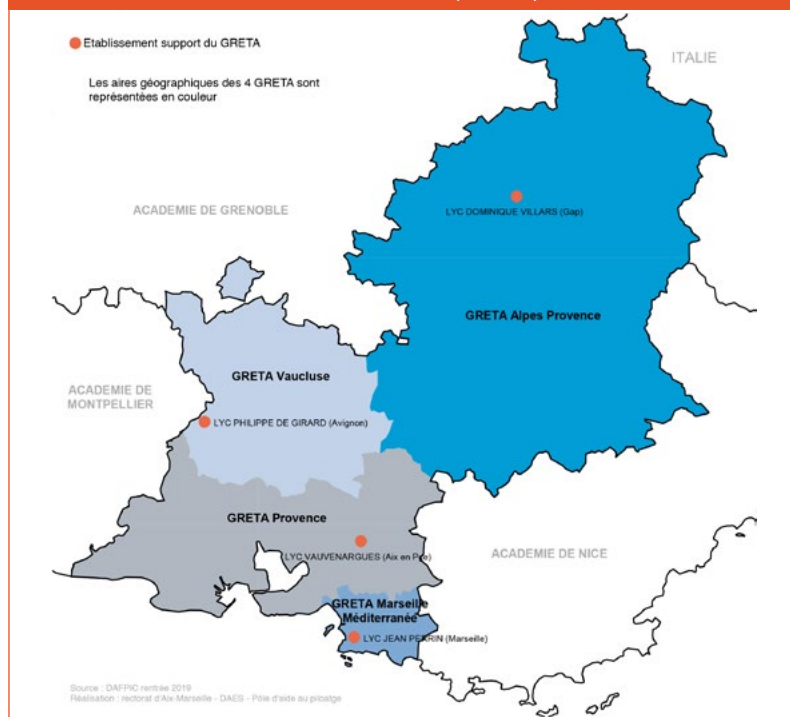
# LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

L'Éducation nationale propose une offre de formation tout au long de la vie. Les établissements publics de l'académie sont regroupés en GRETA (Groupement d'établissements) et apportent dans ce domaine une offre de proximité.

Ils mettent en place des actions à la demande des partenaires (entreprises, branches professionnelles, collectivités territoriales...) pour différents publics : jeunes engagés dans des parcours individualisés conduisant à la qualification, adultes demandeurs d'emploi, salariés... De plus, les GRETA mettront en œuvre, à partir de septembre 2019, des formations en apprentissage sur l'ensemble du territoire en complément des formations proposées par les CFA.

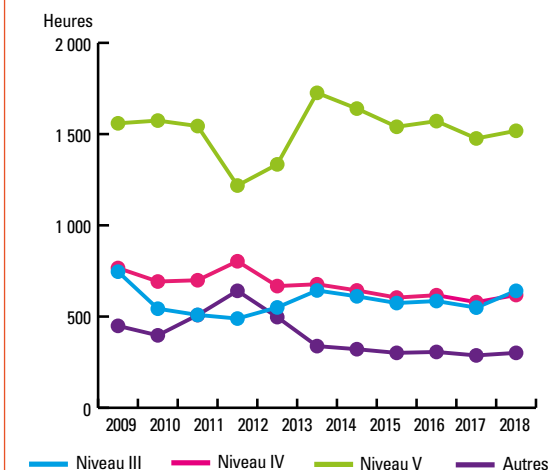
En appui aux GRETA, les actions de formation des formateurs et tuteurs, l'aide au montage de projets (notamment internationaux) et l'animation des pratiques relatives aux ressources pédagogiques sont gérés par le Groupement d'intérêt public Formation continue et insertion professionnelle (GIP-FCIP) académique.

## L'offre de formation tout au long de la vie : les groupements d'établissements (GRETA)

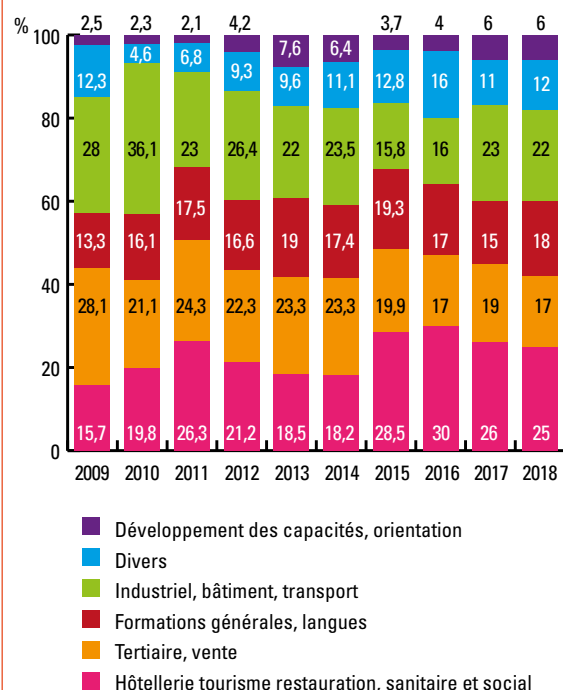


L'ensemble des formations des GRETA est à retrouver sur [gretanet.com](http://gretanet.com)

## ÉVOLUTION DU NOMBRE D'HEURES STAGIAIRES (PAR NIVEAU DE FORMATION)



## ÉVOLUTION DU NOMBRE D'HEURES STAGIAIRES (PAR FILIÈRES)



# LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)



## > Le principe

La Validation des acquis de l'expérience (L. 335-5 du Code de l'éducation) constitue une voie d'obtention des diplômes à finalité professionnelle au même titre que la voie scolaire, l'apprentissage ou la formation continue des adultes.

La validation des acquis de l'expérience est effectuée au regard de l'ensemble des connaissances, aptitudes et compétences acquises par le candidat, au vu au moins d'une année d'activités, salariées, non salariées, bénévoles, de volontariat exercées de façon continue ou non, en rapport direct avec le diplôme visé.

Sont incluses également les périodes de formation en milieu professionnel, les périodes de mise en situation en milieu professionnel, les stages pratiques, les préparations opérationnelles à l'emploi et les périodes de formation pratique de contrat d'apprentissage, de contrat de professionnalisation ou de contrat unique d'insertion. Toutefois, la durée de ces activités professionnelles dans le cadre d'une formation doit être inférieure à la durée des activités exercées hors cadre de formation.

La demande de validation des acquis de l'expérience relève d'une démarche individuelle telle qu'elle est précisée dans le Code du travail.

## > L'organisation et mise en œuvre de la VAE par le coordinateur académique de la VAE

Chargé par le recteur d'académie de la coordination et du pilotage du Dispositif académique de validation des acquis (DAVA), le coordinateur académique de la VAE veille à l'organisation générale de la procédure et à la cohérence de l'intervention des différents personnels et des différents services, établissements et dispositifs impliqués dans la VAE, notamment des services des examens, des corps d'inspection et du GIP FCIP. Pour augmenter le nombre de bénéficiaires, garantir une fluidité des parcours de certifications, raccourcir la durée de la démarche, accompagner les candidats jusqu'à l'obtention du diplôme ou titre dans son intégralité et optimiser les moyens, le coordinateur académique de la VAE s'assure que :

- les demandes de recevabilité sont traitées en continu tout au long de l'année et dans des délais n'excédant pas deux semaines ;
- la prestation d'accompagnement est systématiquement proposée au candidat, son intérêt explicité et son financement recherché par les services ;
- les organisations territoriales des jurys sont recherchées aux niveaux académique, interacadémique ou national en fonction des flux de candidats

par diplôme et des pôles d'expertise. Quand une académie n'a pas l'expertise nécessaire pour organiser un jury, elle recherche l'académie pilote pour l'organisation de ce jury à partir des listes établies par la mission de pilotage des examens et lui transfère la demande qu'elle traitera depuis l'examen de la recevabilité jusqu'au jury ;

- deux sessions d'évaluation annuelles au moins sont organisées ;
- les résultats en termes de validation sont transmis au Dava, en conformité avec les exigences de la Cnil, afin qu'une suite de parcours de certification soit aussitôt proposée au candidat en cas de non validation ou de validation partielle.

## > La démarche de validation

### 1. L'information et l'orientation

Les espaces VAE des Greta :

- informent sur la VAE en général comme voie d'accès, à part entière, à une certification professionnelle inscrite au répertoire national des certifications (RNCP) ;
- réorientent, le cas échéant, les personnes vers la structure adaptée
- explicitent les étapes de la démarche de VAE, dans une logique de parcours de certification.

Les réunions d'information des espaces VAE sont affichées sur le site : [www.francevae.fr](http://www.francevae.fr)

### 2. L'étude personnalisée et l'examen de la recevabilité

Le DAVA :

- s'assure que les personnes ne s'engagent pas en VAE sans disposer de toutes les informations nécessaires et réalise une étude personnalisée de leur demande avant tout engagement dans la démarche. Réalisée par le DAVA, cette étude, partie intégrante de l'examen de la recevabilité, permet de co-construire avec le candidat son parcours de certification et, le cas échéant, de formuler des réserves sur le diplôme visé ou le niveau du diplôme visé et des préconisations pour lever tout ou partie de ces réserves. Elle est formalisée à l'appui d'un formulaire type élaboré par le ministère ;
- instruit les livrets de recevabilité formalisée sur un Cerfa unique. Ce document est à renseigner par le candidat avec

l'aide du certificateur, il liste les pièces à joindre au dossier. L'examen de la recevabilité consiste à vérifier :

- que la durée d'expérience minimale est attestée
  - que le rapport direct est établi entre les activités déclarées par le candidat et les activités listées dans le référentiel d'activités professionnelles du diplôme ou du titre visé ;
- notifie la recevabilité ou la non recevabilité.

### 3. La constitution du dossier de validation (Livret 2 de VAE)

Dès l'obtention de la recevabilité, la personne peut bénéficier d'un accompagnement. Il n'est pas obligatoire mais il est fortement conseillé pour satisfaire les objectifs du livret 2 de la VAE et le référentiel du diplôme visé.

Les espaces VAE des Greta, habilités par le DAVA proposent l'offre de service académique de 18 heures d'accompagnement en présentiel comprenant :

- une aide méthodologique à la description des activités et de l'expérience correspondant aux exigences du référentiel de la certification visée, à la formalisation de son dossier de validation et à la préparation de l'entretien avec le jury ;
- une alternance des moments d'entretien individuel en présentiel et/ou à distance et des ateliers collectifs d'explicitation de l'expérience, dans un souci de s'adapter au plus près au besoin du candidat ;
- le cas échéant, le suivi de la mise en œuvre de l'éventuelle action de formation telle qu'elle a été préconisée et acceptée par le candidat au cours de l'étude personnalisée.

Une prestation d'accompagnement a été mise en place pour compléter et assouplir la démarche pour les salariés, les personnes éloignées géographiquement ou les personnes porteuses de handicap. Il s'agit de l'accompagnement à distance « V@e ». L'outil développé sur la plateforme e-GRETA offre une grande souplesse dans sa mise en



#### Les sites internet dédiés à la VAE :

- [www.ac-aix-marseille.fr](http://www.ac-aix-marseille.fr)  
> Orientation, formations > Formation des adultes
- [www.gretanet.com](http://www.gretanet.com)
- [www.francevae.fr](http://www.francevae.fr)
- [www.vae.gouv.fr](http://www.vae.gouv.fr)

œuvre : les accompagnements peuvent être réalisés en totalité à distance ou en alternance distanciel/présentiel. Cette souplesse permet aux candidats de suivre un accompagnement sans avoir à se déplacer, ou de remplacer un atelier qu'ils n'auraient pas pu suivre.

### 4. Le dépôt du dossier de validation

Le candidat adresse son dossier de validation en un exemplaire format numérique au DAVA selon le calendrier national : 15 janvier et/ou 15 septembre

À la session du 15 septembre 2019, la dématérialisation du dossier de validation (livret 2) sera généralisée ; les candidats seront alors invités à déposer leur dossier de validation sur la plateforme nationale de dépôt [francevae.fr](http://francevae.fr)

### 5. Le jury ou commission d'évaluation

Les jurys ou commissions d'évaluation sont organisés dans les établissements de spécialités. Les commissions sont composées de professionnels et d'enseignants. Le candidat est reçu durant 20 à 40 minutes et présente son parcours, ses projets et motivations.

La délibération et la décision du jury :  
Le jury apprécie l'étendue de la validation à partir de l'analyse de l'ensemble des éléments fournis par le candidat dans son dossier de validation et de l'entretien. L'étendue de la validation est établie par le jury à partir de l'analyse des activités

exercées par le candidat. De cette présentation, le jury déduit les connaissances, aptitudes et compétences maîtrisées par le candidat. Il évalue l'adéquation entre l'ensemble des acquis du candidat et tout ou partie des exigences du diplôme visé. Les unités acquises le sont de façon définitive tant que le diplôme existe.

Le jury intervient souverainement dans sa décision. Il établit un procès-verbal de délibération. Il adresse au recteur d'académie sa proposition en termes de validation ou de non validation et dans la première hypothèse, il précise les blocs de compétences acquis et les connaissances, aptitudes et compétences devant faire l'objet d'une évaluation complémentaire nécessaire à l'obtention du diplôme dans son intégralité. Dans tous les cas, le jury assortit sa décision d'explications et de préconisations qui permettront au candidat d'élaborer la suite de son parcours de certification ou de réfléchir à son évolution professionnelle future.

### 6. Le conseil post-jury

Le DAVA propose au candidat une aide afin de déterminer avec lui la meilleure stratégie à adopter pour poursuivre son parcours de certification. Ce conseil sera formalisé, il proposera, le cas échéant, un parcours de formation dans le but de préparer les épreuves de l'examen et/ou le développement de nouvelles activités afin de faire émerger de nouvelles compétences à valider dans le cadre de la VAE.

## LES CONTACTS ET LIEUX D'ACCOMPAGNEMENT VAE : 6 ESPACES

#### > Alpes-de-Haute-Provence / Hautes-Alpes

##### • Digne / Manosque / Sisteron / Gap Espace VAE Alpes

Lycée Pierre-Gilles de Gennes  
Espace Saint Christophe  
04000 Digne-les-Bains  
[vae.alpes@ac-aix-marseille.fr](mailto:vae.alpes@ac-aix-marseille.fr)

#### > Bouches-du-Rhône

##### • Marseille Espace VAE Marseille

Collège Germaine Tillon  
26 avenue des Caillols  
13012 Marseille  
[vae.marseille@ac-aix-marseille.fr](mailto:vae.marseille@ac-aix-marseille.fr)

#### • Aix-en-Provence / Vitrolles

##### Espace VAE Aix-en-Provence

Lycée Vauvenargues  
60 boulevard Carnot  
13100 Aix-en-Provence  
[vae.aix@ac-aix-marseille.fr](mailto:vae.aix@ac-aix-marseille.fr)

#### • Istres

##### Espace VAE Istres

Lycée Latécoère  
Plateau des Bolles  
13800 Istres  
[vae.istres@ac-aix-marseille.fr](mailto:vae.istres@ac-aix-marseille.fr)

#### > Vaucluse

##### • Avignon

##### Espace VAE Vaucluse

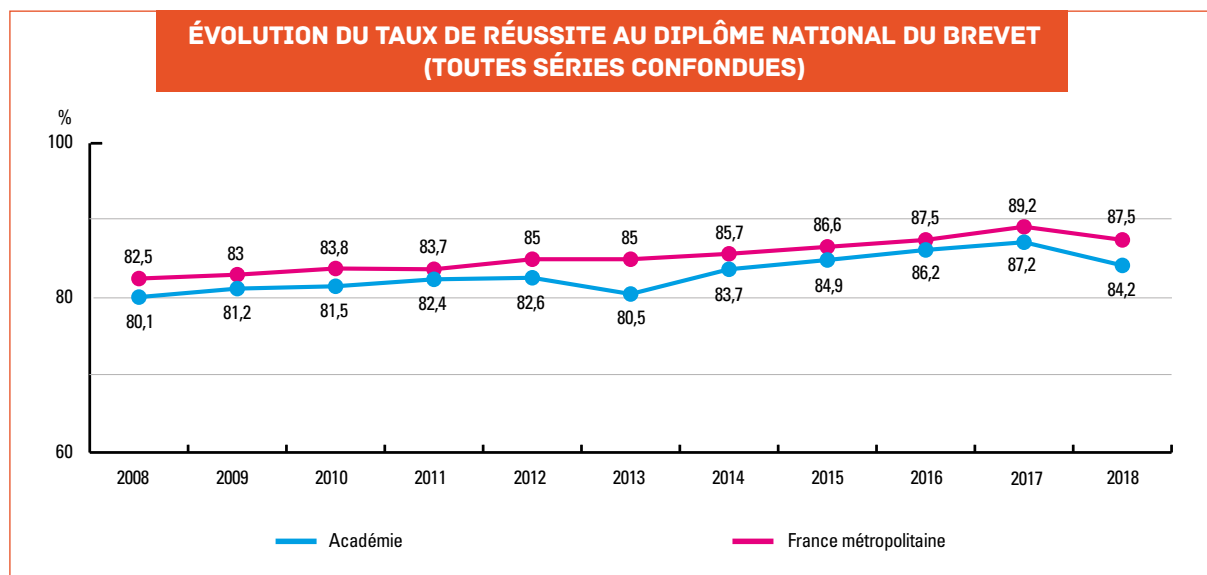
168 avenue Pierre Sémard  
84000 Avignon  
[vae@greta84.fr](mailto:vae@greta84.fr)

#### DAVA - Dispositif académique de validation des acquis

T. 04 42 90 41 04/16  
[dava@ac-aix-marseille.fr](mailto:dava@ac-aix-marseille.fr)

# LES RÉSULTATS AUX EXAMENS

## > Le Diplôme national du brevet (DNB)



Source : MENJ -DEPP (OCEAN)

## > Les baccalauréats

**Évolution du taux de réussite aux baccalauréats dans l'académie d'Aix-Marseille entre la session de 2017 et la session de 2018**

Baccalauréats		Session 2017			Session 2018			Évolution du taux de réussite
		présents	admis	%	présents	admis	%	
Littéraire	Bac L	2 609	2 353	90,2	2 576	2 316	89,9	-0,3
Économique et social	Bac ES	5 345	4 759	89,0	5 640	5 061	89,7	0,7
Scientifique	Bac S	8 503	7 638	89,8	9 152	8 269	90,4	0,6
<b>Total baccalauréats d'enseignement général</b>		<b>16 457</b>	<b>14 750</b>	<b>89,6</b>	<b>17 368</b>	<b>15 646</b>	<b>90,1</b>	<b>0,5</b>
Techniques de la musique et de la danse	Bac F11 - TMD	9	9	100,0	11	11	100,0	0,0
Hôtellerie	Bac HOT	90	83	92,2	88	82	93,2	1,0
Sciences et technologies de la santé et du social	Bac ST2S	1 014	902	89,0	1 091	977	89,6	0,6
Sciences et technologies du management et de la gestion	Bac STMG	2 909	2 649	91,1	3 163	2 804	88,7	-2,4
Sciences et technologies du design et des arts appliqués	Bac STD2A	166	161	97,0	186	180	96,8	-0,2
Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable	Bac STI2D	1 435	1 319	91,9	1 633	1 506	92,2	0,3
Sciences et technologies de laboratoire	Bac STL	474	410	86,5	494	437	88,5	2,0
Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant	Bac STAV	218	176	80,7	217	175	80,6	-0,1
<b>Total baccalauréats technologiques</b>		<b>6 315</b>	<b>5 709</b>	<b>90,4</b>	<b>6 883</b>	<b>6 172</b>	<b>89,7</b>	<b>-0,7</b>
Professionnel production	Bac pro PROD	3 690	2 834	76,8	3 736	2 974	79,6	2,8
Professionnel services	Bac pro SERV	5 524	4 431	80,2	5 328	4 317	81,0	0,8
<b>Total baccalauréats professionnels</b>		<b>9 214</b>	<b>7 265</b>	<b>78,8</b>	<b>9 064</b>	<b>7 291</b>	<b>80,4</b>	<b>1,6</b>
<b>Total baccalauréats toutes séries</b>		<b>31 986</b>	<b>27 724</b>	<b>86,7</b>	<b>33 315</b>	<b>29 109</b>	<b>87,4</b>	<b>0,7</b>

Source : BCP.

## › Le Certificat d'aptitude professionnelle (CAP)

Les résultats au CAP - session 2018 (taux de réussite - en pourcentage)									
	Production			Services			Total		
	garçons	filles	total	garçons	filles	total	garçons	filles	total
Alpes-de-Haute-Provence	79,9%	92,0%	81,8%	84,6%	85,9%	85,7%	80,3%	87,6%	83,1%
Hautes-Alpes	78,7%	86,3%	80,0%	79,3%	85,8%	84,1%	78,8%	85,9%	82,0%
Bouches-du-Rhône	83,3%	88,5%	84,0%	80,0%	90,8%	86,0%	82,4%	90,2%	84,8%
Vaucluse	81,6%	91,2%	83,2%	88,5%	88,9%	88,8%	83,2%	89,4%	85,8%
<b>Académie</b>	<b>79,7%</b>	<b>87,8%</b>	<b>81,1%</b>	<b>81,6%</b>	<b>86,7%</b>	<b>85,3%</b>	<b>80,1%</b>	<b>86,9%</b>	<b>83,0%</b>

Source BCP session 2018, tous ministères confondus hors agriculture

## › Le Brevet d'études professionnelles (BEP)

Les résultats au BEP - session 2018 (taux de réussite - en pourcentage)									
	Production			Services			Total		
	garçons	filles	total	garçons	filles	total	garçons	filles	total
Alpes-de-Haute-Provence	85,6%	80,0%	85,3%	85,5%	87,9%	87,1%	85,5%	87,7%	86,5%
Hautes-Alpes	82,9%	83,1%	82,9%	78,7%	82,3%	81,1%	81,1%	82,4%	81,7%
Bouches-du-Rhône	93,1%	76,5%	91,3%	87,0%	91,2%	89,7%	91,4%	88,9%	90,5%
Vaucluse	85,4%	90,3%	86,1%	74,1%	83,9%	80,3%	81,2%	84,8%	82,7%
<b>Académie</b>	<b>84,3%</b>	<b>84,9%</b>	<b>84,4%</b>	<b>78,5%</b>	<b>83,2%</b>	<b>81,6%</b>	<b>81,9%</b>	<b>83,4%</b>	<b>82,6%</b>

Source BCP session 2018, tous ministères confondus hors agriculture

## › Le diplôme d'études en langue française (DELFF Prim et DELF scolaire 2018)

Le DELF (Diplôme d'études en langue française) est le diplôme officiel délivré par le ministère français de l'Éducation nationale pour certifier les compétences en français des candidats étrangers et des Français non francophones et non titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire ou supérieur français. Ces diplômes sont adossés au Cadre européen commun de référence pour les langues vivantes (CECRL).

L'organisation académique du DELF (Prim et Scolaire) est assurée par la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) des Bouches-du-Rhône pour l'ensemble des candidats de l'académie.

Le DELF Prim est destiné aux enfants scolarisés au niveau de l'enseignement primaire, de 7 à 12 ans. Les niveaux évalués vont de A1 à A2. Organisé dans l'académie en 2011, la progression a été constante depuis sa mise en place.

À partir de la session 2019, le DELF Prim est ouvert à tous les élèves de l'académie scolarisés à l'école primaire.

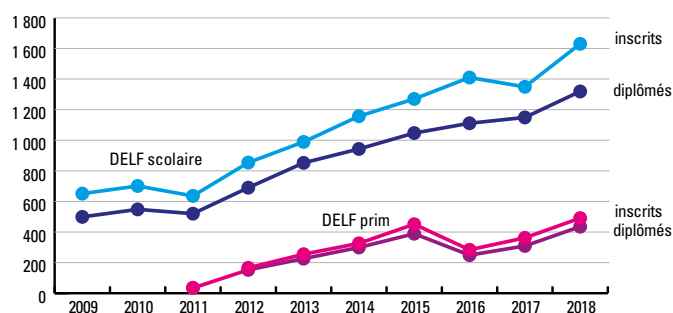
Le DELF Scolaire est destiné aux adolescents scolarisés dans le second degré, de 12 à 17 ans ; les niveaux évalués vont de A1 à B1. Pour sa 14<sup>e</sup> session, l'académie comprenait 18 centres d'examen : 11 pour les Bouches-du-Rhône, 1 pour les Alpes-de-Haute-Provence, 1 pour les Hautes-Alpes et 5 pour le Vaucluse.

Les candidats inscrits au DELF scolaire sont issus de 124 établissements

scolaires (112 pour la session 2017) : 76 dans le département des Bouches-du-Rhône, 26 dans le Vaucluse, 9 dans les Hautes-Alpes, 13 dans les Alpes-de-Haute-Provence.

À la session 2018, les candidats de 89 nationalités différentes se sont présentés pour le DELF scolaire. Le taux de réussite est de 88,6% pour le niveau A1, 97,5% pour le niveau A2 et 94,7% pour le niveau B1. Depuis 2011, on constate une augmentation significative et régulière du nombre de candidats.

### ÉVOLUTION DES INSCRIPTIONS ET DES DIPLÔMÉS AU DELF PRIM ET AU DELF SCOLAIRE



### Lauréats au DELF scolaire session 2018 (par niveau du cadre européen commun des langues et par département)

	Alpes-de-Haute-Provence		Hautes-Alpes		Bouches-du-Rhône		Vaucluse		Total académie	
	Présents	Admis	Présents	Admis	Présents	Admis	Présents	Admis	Présents	Admis
A1	38	36	20	10	341	313	109	91	508	450
A2	39	39	24	20	407	401	127	122	597	582
B1	32	31	11	9	215	202	45	45	303	287
<b>Total</b>	<b>109</b>	<b>106</b>	<b>55</b>	<b>39</b>	<b>963</b>	<b>916</b>	<b>281</b>	<b>258</b>	<b>1 408</b>	<b>1 319</b>

Source : IA-IPR responsable du dossier DELF



# MIEUX FORMER POUR MIEUX RÉUSSIR À L'ÉCOLE

La réussite de tous les élèves : devant un public scolaire en constante évolution, il est nécessaire d'adapter nos pratiques pédagogiques, de montrer clairement le sens des apprentissages et d'associer davantage l'élève dans la construction de son parcours. La formation initiale et continue a pour vocation d'accompagner au plus près les personnels dans ces changements de pratiques.

# AGIR DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE



L'école primaire reste plus que jamais la priorité pour la rentrée 2019 car elle constitue un levier pour lutter efficacement contre les déterminismes sociaux. Cette ambition que porte l'École doit se construire dès les premières années : **c'est tout le sens de l'abaissement à trois ans de l'instruction obligatoire, point central de la loi pour Une École de la confiance.**

Il s'agit de tout mettre en œuvre, pour permettre à chaque élève de bien commencer son parcours scolaire dans une école maternelle qui développe la « dimension affective » et la « préparation aux apprentissages scolaires ». Depuis la petite section jusqu'à l'entrée au cours préparatoire, l'équipe enseignante s'adapte aux besoins du jeune enfant pendant les vingt-quatre heures hebdomadaires d'enseignement, durant lesquelles l'exigence d'assiduité est affirmée pour tous les élèves. Des aménage-

ments d'emploi du temps peuvent être autorisés quand les plus jeunes enfants ont encore besoin de dormir l'après-midi. Cette année, la place et le rôle de l'école maternelle seront au centre des réflexions pédagogiques en prenant appui sur les recommandations et les ressources pédagogiques qui viennent en appui du programme de l'école maternelle.

## ➤ Quelques actions et leviers pour l'école maternelle

- **Commencer le dédoublement** des classes de Grande section en éducation prioritaire là où c'est possible.
- **Viser 24 élèves** pour toutes les classes de Grande section, CP et CE1.
- **Une évaluation positive** au cœur des pratiques enseignantes. Des critères d'évaluation et des observables visant à objectiver les progrès réalisés par

chaque enfant permettent aux enseignants de montrer à chaque élève qu'il est capable d'apprendre, de progresser et de réussir.

- **Former les formateurs** de l'académie : séminaire académique sur l'école de l'épanouissement au service de la maîtrise de la langue.

- **Renforcer la formation** des enseignants dans le cadre de l'instruction obligatoire :

- développer la sécurité affective des enfants et l'accueil des parents par des formations associant enseignants et ATSEM ;
- mettre en œuvre un enseignement structuré du langage ;
- approfondir les stratégies d'enseignement des premiers apprentissages mathématiques ;
- organiser l'apprentissage de l'éveil à la diversité linguistique qui fonde le parcours linguistique de l'élève, première

étape d'un continuum d'apprentissages qui se poursuivra en cycle 2 ;

- proposer une formation spécifique destinée aux professeurs néo-titulaires (T1-T2-T3) nommés sur un poste en école maternelle, comme aux professeurs enseignant en école élémentaire et débutant en maternelle. Cette formation est construite et mise en œuvre en académie, à partir d'un cahier des charges national.

### > Poursuite des actions et leviers pour l'école élémentaire

• **Des évaluations nationales** en CP et CE1 qui permettent aux enseignants à mettre en œuvre des interventions pédagogiques ciblées pour conduire un accompagnement personnalisé auprès des élèves et les aider à dépasser leurs difficultés.

• **Un plan de formation académique** pour l'éducation prioritaire pour garantir l'acquisition du « lire, écrire, parler » et enseigner plus explicitement les compétences que l'école requiert pour assurer la maîtrise du socle commun.

• **Un enseignement structuré du calcul** et de la résolution de problème dans le cadre du plan Villani-Torossian doit conduire tous les élèves à maîtriser les principaux éléments de la culture mathématique à l'école primaire.

• **Les attendus de fin d'année et les repères annuels de progression** doivent permettre aux équipes pédagogiques du cycle 2 au cycle 4 de mener un enseignement rigoureux, explicite et progressif tout au long de la scolarité obligatoire.

• **La rentrée en musique** est organisée pour créer un moment de joie et un climat de confiance dès les premiers jours.

• **Développement du chant choral** à l'école

• **La mobilisation en faveur du livre** et de la lecture se concrétise notamment par :  
- l'opération « Un livre pour les vacances » à destination des élèves du CM2 pour favoriser la lecture personnelle (un recueil des fables de La Fontaine) ;

- l'heure hebdomadaire des activités pédagogiques complémentaires pour développer le goût de lire.

• **Des enseignants qui travaillent en équipe** pour assurer la continuité des apprentissages :

- les enseignants de l'école maternelle peuvent participer aux formations à destination des enseignants du cours préparatoire pour favoriser une entrée sécurisée au CP ;

- les conseils école-collège assurent la continuité pédagogique entre les premier et second degrés par un rapprochement des pratiques professionnelles des

enseignants, un diagnostic partagé sur les besoins pédagogiques et éducatifs des élèves et une mise en œuvre d'actions de continuité.

• **Une gouvernance académique** au service de la pédagogie : un comité académique pédagogique réunit les inspecteurs des premier et second degrés autour du recteur. Cette instance leur permet de faire des propositions pour mettre en lumière des pratiques pédagogiques et arrêter des stratégies de formation inter degrés pour que chaque élève ait accès à la richesse de ce que l'École transmet dans le cadre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

### > Souplesse nouvelle dans l'organisation du temps scolaire

Le décret du 27 juin 2017<sup>1</sup> permet à l'Inspecteur d'académie-Directeur académique des services de l'éducation nationale (IA-DASEN), sur proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur quatre jours.

### > Plan mercredi : une ambition éducative pour tous les enfants

Ce plan met en place un cadre de confiance pour les communes et les parents afin d'offrir au plus grand nombre d'enfants un accueil de loisirs éducatifs de grande qualité le mercredi. L'État accompagne les collectivités pour bâtir des projets éducatifs territoriaux ambitieux et pour faire du mercredi un temps de réussite et d'épanouissement pour l'enfant en cohérence avec les enseignements scolaires.

Ainsi, depuis la rentrée 2018, toutes les communes peuvent proposer, le mercredi, un accueil de loisirs à forte ambition éducative.

Le soutien renforcé des pouvoirs publics aux collectivités contribue à cette dynamique et leur permet d'offrir davantage d'activités, notamment en milieu rural.

La Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) finance les dépenses liées à l'accueil des enfants hors temps scolaire. La prestation de service ordinaire perçue par les collectivités qui organiseront des activités dans le cadre d'un Plan mercredi sera doublée (1 € par heure et par enfant au lieu de 0,54 € par heure actuellement).

L'État intègre le Plan mercredi aux conventions pluriannuelles d'objectifs qui le lient aux fédérations d'éducation populaire et aux associations partenaires de l'École.

<sup>1</sup> Pour consulter le décret : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2017/6/27/MENE1716127D/fo/texte>



[planmercredi.education.gouv.fr](https://planmercredi.education.gouv.fr)

Ce site est dédié aux collectivités souhaitant s'engager dans la mise en œuvre d'un Plan mercredi.

# « DEVOIRS FAITS »



Avec la mise en place de « Devoirs faits », chaque collégien volontaire peut désormais bénéficier gratuitement d'un temps d'étude accompagné, en dehors des heures de classe, pour réaliser ses devoirs. Il peut travailler individuellement, au calme, pour faire des exercices, répéter ses leçons ou exercer sa mémoire et son sens de l'analyse, avec la possibilité d'être aidé quand il en a besoin.

L'académie d'Aix-Marseille s'est pleinement engagée pour mettre en œuvre « Devoirs faits ».

Pour l'année civile 2019, elle dispose de 124 504 HSE (heures supplémentaires effectives) qui ont été réparties entre les quatre départements de l'académie.

Près de 28 % des élèves ont pu bénéficier du dispositif « Devoirs faits » (34 % des élèves dans l'éducation prioritaire).



[www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c\\_10655369/fr/accueil](http://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_10655369/fr/accueil)

Site dédié au dispositif « Devoirs faits »

## Pourcentage d'élèves bénéficiant du dispositif « Devoirs faits » dans l'académie d'Aix-Marseille en 2018-2019 par niveau d'enseignement

6 <sup>e</sup>	38,3 %
5 <sup>e</sup>	26,4 %
4 <sup>e</sup>	22,1 %
3 <sup>e</sup>	23,9 %
<b>Total</b>	<b>27,7 %</b>

Enquête Orchestra novembre 2018.

# LES STAGES DE RÉUSSITE



Les stages de réussite sont des stages de remise à niveau proposés durant les vacances scolaires de printemps et d'été aux élèves des classes de CM2 éprouvant des difficultés dans leurs apprentissages en français et/ou en mathématiques, avant leur entrée en 6<sup>e</sup>. Des stages sont également offerts aux élèves du cycle 2 et de CM1.

Ils contribuent à la consolidation des apprentissages fondamentaux et à la réussite des élèves au moment de la transition entre l'école et le collège.

Destinés aux élèves de CM2, les stages de réussite sont organisés pendant les vacances scolaires :

- une semaine pendant les vacances de printemps ;
- la première semaine de juillet ou la dernière semaine des vacances d'été avant leur entrée en 6<sup>e</sup>.

Les stages de réussite se déroulent en groupes restreints d'élèves, sur trois heures quotidiennes, pendant cinq jours, et ciblent les apprentissages en français et en mathématiques.

Ils sont animés par des professeurs des écoles ou des professeurs de collège volontaires.

Les stages de réussite sont organisés en école élémentaire mais peuvent également l'être en collège. Outre le soutien scolaire, les élèves bénéficient ainsi d'une première familiarisation avec leur environnement de travail de l'année scolaire suivante.

Stages de réussite organisés dans les Alpes-de-Haute-Provence en 2018-2019

		Semaines de stage organisées durant les vacances de printemps 2019	Semaines de stage organisées durant les vacances d'été 2019	Total
Nombre d'écoles organisant des stages de réussite (publiques et privées)		20	22	42
Nombre de stages organisés		29	32	61
Nombre d'élèves stagiaires de CM2		68	63	131
Nombre d'élèves stagiaires autres niveaux	Nombre d'élèves stagiaires de CM1	64	82	146
	Nombre d'élèves stagiaires du cycle 2 (CP, CE1, CE2)	17	16	33

Source : DSDEN 04

Stages de réussite organisés dans les Hautes-Alpes en 2018-2019			
	Semaines de stage organisées durant les vacances de printemps 2019	Semaines de stage organisées durant les vacances d'été 2019	Total
Nombre d'écoles organisant des stages de réussite (publiques et privées)	18	26	44
Nombre de stages organisés	22	37	59
Nombre d'élèves stagiaires de CM2	117	108	225
Nombre d'élèves stagiaires de CM1	1	87	88

Source : DSDEN 05

Stages de réussite organisés dans les Bouches-du-Rhône en 2018-2019			
	Semaines de stage organisées durant les vacances de printemps 2019	Semaines de stage organisées durant les vacances d'été 2019	Total
Nombre d'écoles organisant des stages de réussite (publiques et privées)	229	232	461
Nombre de stages organisés	578	649	1 227
Nombre d'élèves stagiaires de CM2	1 990	1 924	3 914
Nombre d'élèves stagiaires de CM1	1 647	1 839	3 486

Source : DSDEN 13

Stages de réussite organisés dans le Vaucluse en 2018-2019			
	Semaines de stage organisées durant les vacances de printemps 2019	Semaines de stage organisées durant les vacances d'été 2019	Total
Nombre d'écoles organisant des stages de réussite (publiques et privées)	81	44	125
Nombre de stages organisés	127	55	182
Nombre d'élèves stagiaires de CM2	646	298	944

Source : DSDEN 84

# LE NOUVEAU LYCÉE



Le baccalauréat 2021 redonne au baccalauréat son sens et son utilité avec un lycée plus simple et plus à l'écoute des aspirations des lycéens.

Les élèves de première de cette année scolaire 2019-2020 sont les premiers à bénéficier de cette nouvelle organisation.

## › La voie générale

### • Mieux accompagner les élèves vers la réussite

Au lycée général, en première et terminale, les séries disparaissent au profit d'enseignements communs, du choix de trois spécialités de 4h en première puis de deux spécialités de 6h en terminale, auxquels peuvent s'ajouter des enseignements optionnels.

La nouvelle organisation du cycle terminal du lycée général va permettre aux élèves de travailler davantage ce qui les fera réussir dans le supérieur :

### • des enseignements communs ;

• **un choix large de spécialités** combinables entre elles selon les projets de l'élève :

- Numérique et sciences informatiques ;
- Langues, littératures et cultures étrangères ;
- Littérature, langues et cultures de l'Antiquité ;

- Biologie, écologie<sup>1</sup> ;
- Humanités, littérature et philosophie ;
- Histoire géographique, géopolitique et sciences politiques ;
- Arts ;
- Mathématiques ;
- Physique chimie ;
- Sciences de la vie et de la Terre ;
- Sciences de l'ingénieur ;
- Sciences économiques et sociales.

• **des enseignements optionnels** pour affiner le projet des élèves, notamment en mathématiques avec un enseignement de mathématiques complémentaires ou de mathématiques expertes.

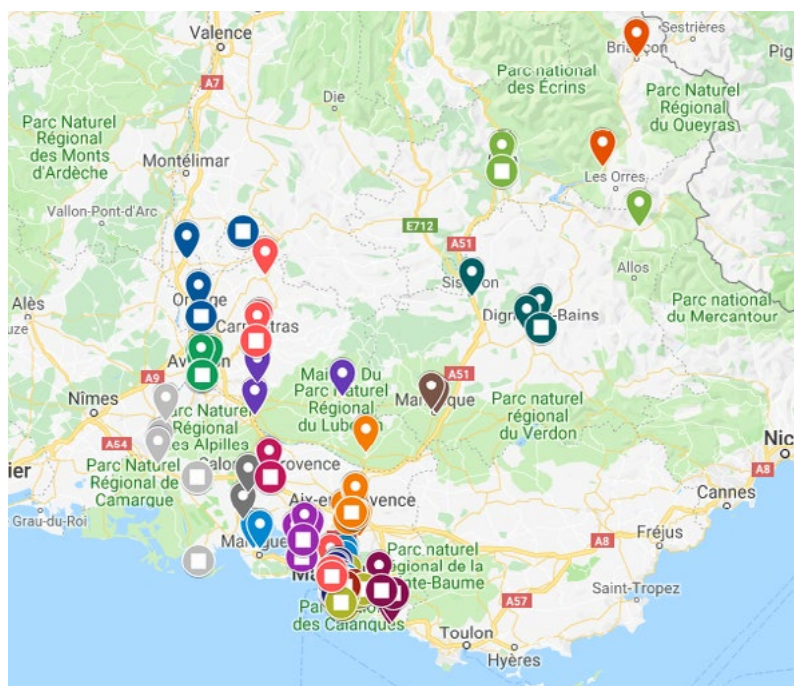
### • La carte des enseignements de spécialité et des options de l'académie d'Aix-Marseille

La réforme du baccalauréat est le fruit d'une large consultation<sup>2</sup>. La carte des enseignements de spécialité et des lycées privés sous contrats et des lycées publics a été préparée dès le mois de septembre dans un dialogue entre le rectorat et chaque réseau d'établissement.

Dans l'académie d'Aix-Marseille, la liste des enseignements de spécialité et des options a été présentée aux représentants des personnels lors du Conseil technique académique (CTA) du 23 novembre 2018.

Cela a permis sa publication avant les vacances de Noël afin que les lycéens de seconde puissent commencer à réfléchir, avec leur famille et en dialogue avec leurs professeurs, aux enseignements de spécialité qu'ils choisiront définitivement en juin ou à la série s'ils se destinent au lycée technologique.

Une offre riche : dans l'académie d'Aix-Marseille, les lycées proposeront en



moyenne 10 enseignements de spécialité<sup>3</sup>.

Afin de fluidifier le parcours de l'élève, l'académie d'Aix-Marseille est organisée, depuis la rentrée 2017, en 21 réseaux d'écoles, collèges et lycées.

Ainsi, le site Internet de l'académie propose une carte interactive permettant de consulter la liste des enseignements de spécialités et d'options<sup>4</sup> proposés dans chacun des lycées des 21 réseaux.

Cette carte des enseignements de spécialité, des langues vivantes et des options a été élaborée sur le principe de la cohérence de l'offre afin de permettre la continuité du parcours des élèves au sein du réseau et d'offrir au sein de chaque réseau le maximum de possibilités aux élèves.



**Retrouvez la carte des enseignements de spécialité et options proposés dans les lycées publics de l'académie à l'adresse :**

[www.ac-aix-marseille.fr/cid137054/bac-2021-les-options-et-enseignements-de-specialite-dans-les-etablissements-de-l-academie-d-aix-marseille.html](http://www.ac-aix-marseille.fr/cid137054/bac-2021-les-options-et-enseignements-de-specialite-dans-les-etablissements-de-l-academie-d-aix-marseille.html)

**Horizons2021.fr : un outil interactif pour aider les élèves de seconde à choisir leurs spécialités**

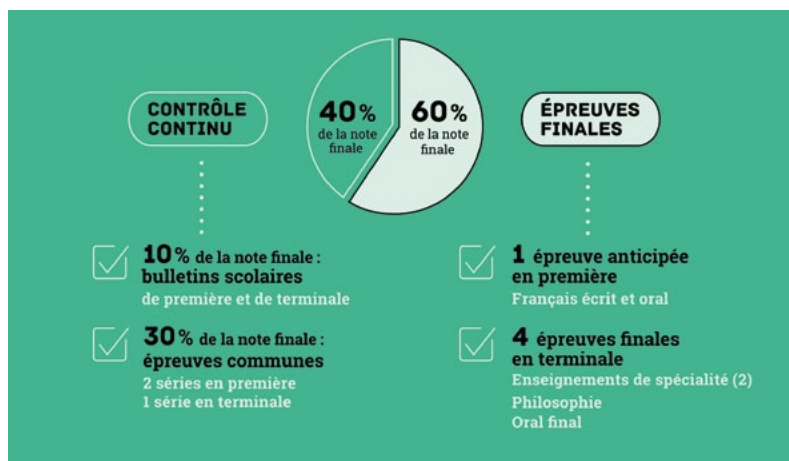
Les élèves sont invités à tester les combinaisons d'enseignements de spécialité pour prendre connaissance de toutes les possibilités qui s'offrent à eux. Créé par l'Onisep, cet outil permet aux lycéens qui envisagent la voie générale de préciser leurs choix d'enseignements de spécialité. Il propose un descriptif de chaque enseignement.

#### • Un baccalauréat qui prend mieux en compte le travail des élèves

Le baccalauréat 2021 reposera, pour une part, sur un contrôle continu prenant en compte leur travail et leur progression durant les années de première et de terminale et, pour une autre part, sur des épreuves terminales.

#### Des épreuves terminales resserrées qui comptent pour 60% de la note finale :

Comme aujourd'hui, chaque lycéen pré-



sentra une épreuve anticipée écrite et orale de français en fin de première. En classe de terminale, il passera quatre épreuves finales :

- deux épreuves écrites porteront sur les disciplines de spécialité choisies par le candidat ;
- une épreuve écrite de philosophie ;
- un oral préparé tout au long du cycle terminal (classes de première et terminale).

#### Une part de contrôle continu qui compte pour 40% de la note finale :

- 30% de la note finale sera composée d'épreuves communes organisées en trois séquences lors des deuxième et troisième trimestres de la classe de première et au cours du deuxième trimestre de la classe de terminale, sur le modèle des bacs blancs actuels.

- Les épreuves porteront sur les enseignements qui ne font pas l'objet d'une épreuve terminale.

- Pour garantir l'égalité, les sujets seront tirés d'une banque nationale numérique. Les copies seront anonymisées et corrigées par d'autres professeurs que ceux des élèves. Une harmonisation sera assurée au niveau académique.

- 10% de la note finale correspondra aux notes des bulletins scolaires de première et de terminale pour l'ensemble des enseignements afin de valoriser la régularité du travail de l'élève.

#### ➤ La voie technologique

Dans la voie technologique, l'organisation en séries est maintenue.

Dès la fin de la seconde, les élèves optant pour la voie technologique se dirigent vers une série, qui déterminera leurs enseignements de spécialité :

- ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social ;
- STL : Sciences et technologies de laboratoire ;

- STD2A : Sciences et technologies du design et des arts appliqués ;
- STI2D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable ;
- STMG : Sciences et technologies du management et de la gestion ;
- STHR : Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration ;
- TMD : Techniques de la musique et de la danse ;
- STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (dans les lycées agricoles uniquement).

Ces élèves peuvent également bénéficier d'enseignements optionnels. En effet, en première et en terminale, les élèves de la voie technologique pourront choisir deux enseignements optionnels (au plus) parmi :

- Langue vivante C (en série STHR) ;
- Arts ;
- Éducation physique et sportive.

<sup>1</sup> Dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole avec des enseignements optionnels spécifiques

<sup>2</sup> [http://www.education.gouv.fr/cid126438/baccalaureat-2021-tremplin-pour-reussite.html#Qui\\_a\\_participe\\_a\\_cette\\_reforme](http://www.education.gouv.fr/cid126438/baccalaureat-2021-tremplin-pour-reussite.html#Qui_a_participe_a_cette_reforme)

<sup>3</sup> Le principe défini nationalement préconise au moins 7 enseignements de spécialité par lycée.

<sup>4</sup> En plus des options de 1ère et de terminale, cette présentation permet également de connaître les options proposées en 2nde dans chaque lycée public de l'académie.



# L'INFORMATION, L'ORIENTATION ET L'AFFECTATION



La politique académique place la démarche d'orientation de chaque jeune au cœur des pratiques pédagogiques afin de donner du sens à la scolarité, de promouvoir la persévérance scolaire, d'améliorer la fluidité et la sécurisation des parcours.

Dans cette perspective, l'approche éducative et pédagogique de l'orientation vise l'acquisition progressive de compétences à s'orienter et des connaissances associées pour accéder à la qualification la plus élevée possible et à une insertion sociale et professionnelle de qualité. Elle s'appuie sur le parcours avenir, qui ouvre à la culture du monde économique et professionnel, valorise l'engagement et l'initiative, encourage toutes les formes de mixité et favorise l'égalité (en particulier entre les filles et les garçons). Inscrit dans une progression interdisciplinaire, le parcours avenir participe à l'objectif d'ouverture de l'école en fédérant les initiatives territoriales et les projets partagés avec des partenaires extérieurs. Il demande également de renouveler le travail collaboratif avec les familles en veillant à renforcer la confiance et une

approche positive du choix de l'orientation.

Les objectifs académiques suivants sont recherchés :

- développer l'ambition et la réussite pour chacun de nos élèves ;
  - renforcer à l'issue du collège la valorisation de la voie professionnelle tout en confortant l'orientation vers les voies générale et technologique ;
  - diversifier l'orientation à l'issue de la 2<sup>nde</sup> générale et technologique en particulier vers la série technologique industrielle ;
  - proposer les mesures d'accompagnement adaptées pour soutenir l'ambition et favoriser la réussite (stage de remise à niveau) ;
  - améliorer les continuités de parcours des lycéens dans l'enseignement supérieur selon le type de baccalauréat préparé. L'orientation au lycée est renforcée dans le cadre de la mise en œuvre nationale du Plan Étudiants, composé de 20 mesures pour aider l'élève à construire son projet d'études.
- Dans ce cadre, il est essentiel de développer les relations pédagogiques entre équipes :

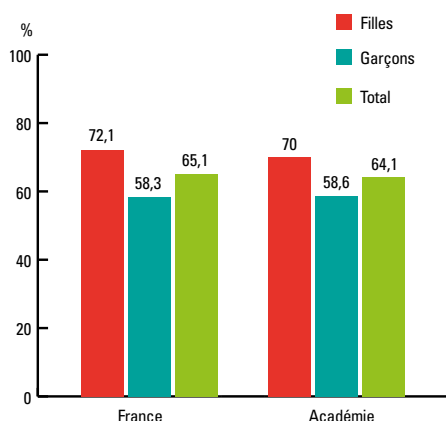
- de première et terminale générales avec celles de Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et des universités ;
- de séries technologiques avec celles d'Instituts universitaires de technologie (IUT) ;
- de séries professionnelles avec celles de Sections de technicien supérieur (STS).

## > Quelques chiffres sur l'orientation pré-bac

### • Orientation post-3<sup>e</sup>

Les décisions vers la seconde générale et technologique représentent 64,1 % des décisions d'orientation prises dans l'académie (65,1 % au niveau national). Les taux académiques de décision vers le CAP sont supérieurs aux taux nationaux (+ 1,3 pts). Dans l'ensemble, la répartition filles-garçons est similaire. Dans l'académie, les filles s'orientent plus souvent vers la voie professionnelle (23,2% vers la 2<sup>nde</sup> pro contre 21,7% niveau national ; 6,8% vers le CAP contre 5,9% niveau national).

### DÉCISIONS D'ORIENTATION 2018 VERS LA 2<sup>NDE</sup> GT TOUTES 3<sup>E</sup> (OR EXPÉRIMENTATION ET SEGPA)



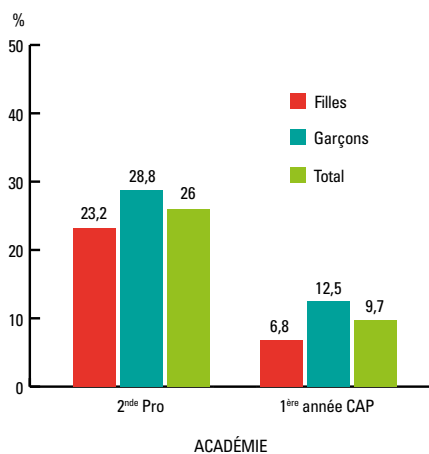
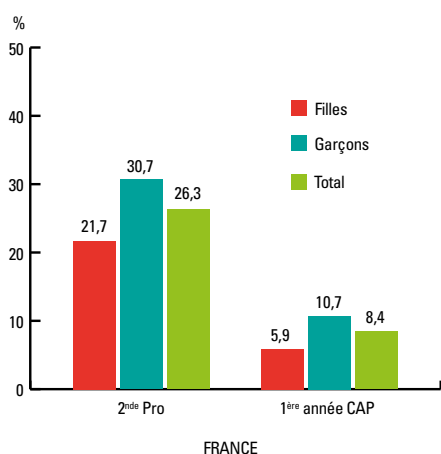
Taux de décisions d'orientation académique 2018 incluant l'expérimentation du « Dernier choix laissé aux familles »

**65,1 %** > vers la 2<sup>nde</sup> GT

**25,2 %** > vers la 2<sup>nde</sup> pro

**9,5 %** > vers la 1<sup>ère</sup> année de CAP

### DÉCISIONS D'ORIENTATION 2018 VERS LA VOIE PROFESSIONNELLE TOUTES 3<sup>E</sup> (HORS EXPÉRIMENTATION ET SEGPA)



#### • Orientation fin de seconde générale et technologique

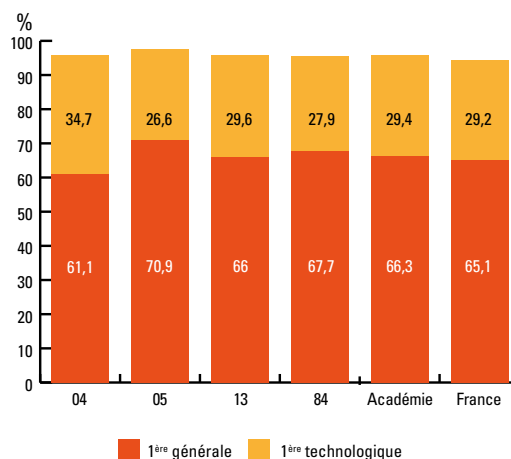
66,3% des décisions d'orientation sont pour une première générale (contre 65,1% au niveau national).

Concernant l'orientation vers la première technologique, les taux académiques et nationaux sont similaires (autour des 29%).

Au niveau départemental, les taux de décision vers une première générale s'échelonnent de 61,1% pour les Alpes-de-Haute-Provence (04) à 70,9% pour les Hautes-Alpes (05). Quant aux taux de décision vers la première technologique, ils vont de 26,6% pour les Hautes-Alpes à 34,7% pour les Alpes-de-Haute-Provence.

Majoritairement, c'est la voie générale qui est privilégiée dans le cadre de l'orientation scolaire post-seconde GT.

### DÉCISIONS D'ORIENTATION 2018 VERS UNE PREMIÈRE GÉNÉRALE OU TECHNOLOGIQUE - PAR DÉPARTEMENT, ACADÉMIE ET FRANCE



## › L'orientation post-bac

### • Conforter le continuum Bac-3/Bac+3 pour améliorer la réussite dans l'enseignement supérieur

Au lycée, l'orientation active vise à proposer aux élèves une démarche plus progressive, ouverte et juste. Elle est mise en œuvre en particulier dans le cadre du dispositif de l'accompagnement personnalisé depuis la réforme du lycée, et du conseil d'orientation anticipé, généralisé à tous les élèves de première. Être bien informés sur les contenus des formations, les taux de réussite aux examens, l'existence de passerelles et les débouchés, permet aux futurs étudiants de formaliser un choix réfléchi. Il s'agit de conforter l'élève dans son choix initial ou de recevoir un conseil en faveur de filières mieux adaptées à sa réussite. La mise en œuvre de la loi du 8 mars 2018 relative à l'Orientation et à la Réussite des Étudiants et avec l'ouverture de la Plateforme Parcoursup permet à tous les élèves de terminale de bénéficier d'informations supplémentaires notamment concernant les attendus favorables à la réussite dans les formations du supérieur.

En application de la loi, et dans l'objectif fixé par la Stratégie nationale de l'Enseignement supérieur (StraNES) de diplômer 60% d'une classe d'âge dans l'enseignement supérieur, l'académie renforce le continuum Bac-3/Bac+3 en favorisant la poursuite d'études des bacheliers professionnels en Section de technicien supérieur (STS) et des bacheliers technologiques vers les Instituts universitaires de technologie (IUT) et en les accompagnant vers la réussite et l'insertion professionnelle.

Cette démarche s'appuie sur une organisation des établissements en réseau permettant de créer des dispositifs d'accompagnement, de produire des outils pédagogiques, d'organiser des séminaires ou des formations et de permettre des immersions d'élèves dans le supérieur. L'ensemble de ces actions organise une véritable dynamique au service de la réussite des élèves.

Des seuils minimum d'accès pour les bacheliers professionnels en Section de techniciens supérieurs (STS) et pour les bacheliers technologiques en Institut universitaire de technologie (IUT) ont été instaurés dès la rentrée 2015. Ces seuils sont revus pour la rentrée 2019 en tenant compte :

- du nombre de bacheliers professionnels constaté en STS et de bacheliers technologiques en IUT en 2018-2019 ;

- de la cohérence des parcours ;
- des capacités d'accueil.

À la rentrée 2019, plus de 25% des nouveaux étudiants de STS étaient titulaires d'un bac professionnel et près de 30% des étudiants d'IUT étaient titulaires d'un bac technologique.

### • Encourager l'ambition scolaire et diversifier le public des formations supérieures

Dans un souci d'ouverture sociale et de diversité, de nombreuses initiatives sont menées par les établissements d'enseignement supérieur de l'académie d'Aix-Marseille. Des partenariats existent entre plusieurs établissements du secondaire et du supérieur. Ils ont pour objectif général de lutter contre des contextes socio scolaires défavorables à la réussite des élèves tout en essayant de susciter l'ambition et l'intérêt pour les études supérieures ou les parcours sélectifs.

**La Plateforme académique d'égalité des chances pour l'accès à l'enseignement supérieur** coordonne ces actions d'ouverture sociale de l'enseignement supérieur. Elle est chargée de recenser et de mettre en cohérence les dispositifs identifiés sur le territoire, et d'améliorer leur lisibilité académique.

**Les Cordées de la réussite**, au nombre de 23 dans l'académie, cherchent à aider les élèves issus de familles modestes à lever les obstacles matériels, scolaires et culturels qui les font souvent renoncer à se diriger vers des études post-bac alors qu'ils en ont les capacités. Elles consistent à organiser un partenariat entre les établissements d'enseignement supérieur et les établissements secondaires.

Quatre profils de cordées sont repérables et développent des actions plus marquées concernant :

- l'aide à la réussite post-bac ;
- le tutorat étudiant ;
- l'accompagnement pour l'accès aux filières sélectives ;
- le soutien à l'orientation.

**Les Parcours d'Excellence**, présentés au niveau national en 2016, visent à amplifier la démarche volontariste déjà conduite dans le cadre des Cordées de la réussite. Ils se caractérisent par la mise en place d'un accompagnement renforcé de la classe de 3<sup>e</sup> jusqu'au baccalauréat, quels que soient les choix d'orientation des élèves au cours de cette période. Le dispositif concerne les élèves des réseaux de l'éducation prioritaire.

**VERS L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR :  
LA PROCÉDURE  
PARCOURSUP**

**parcoursup**  
Entrez dans l'enseignement supérieur

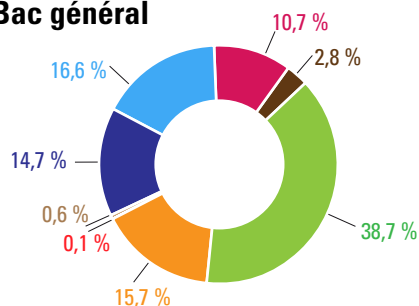
**Les élèves de terminale, les étudiants en réorientation, ou tout candidat intéressé par une première année en enseignement supérieur (licence, DUT, BTS, CPGE, école post-bac) sont invités à formuler des vœux d'orientation via la nouvelle plateforme Parcoursup, qui regroupe les formations proposées dans les 30 académies.**

La procédure suit un calendrier précis : recensement des formations, constitution d'un dossier unique, saisie puis confirmation des vœux, traitement des candidatures, phase d'admission avec propositions des établissements et réponses des élèves, procédure complémentaire sur places vacantes. La commission d'accès à l'enseignement supérieur formule des propositions de formation aux candidats sans solution.

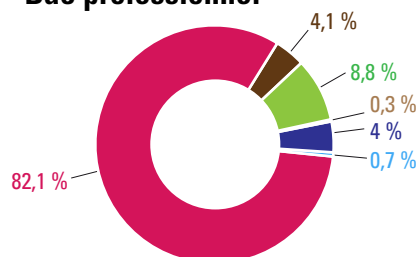
Le Service académique d'information et d'orientation (SAIO) suit la procédure à chaque étape et apporte son aide.

## RÉPARTITION DES VŒUX PAR TYPE DE BAC ET GRANDS GROUPES DE FORMATIONS NIVEAU ACADÉMIE

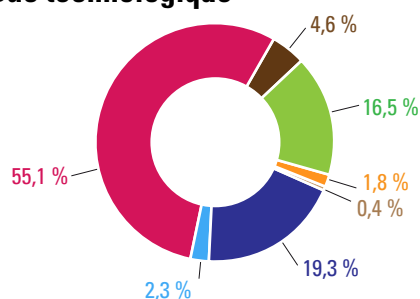
### Bac général



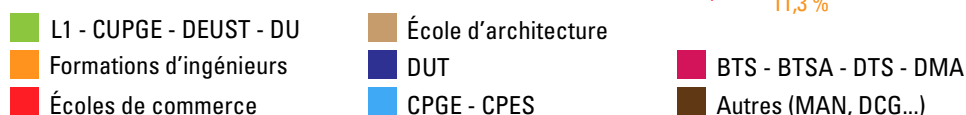
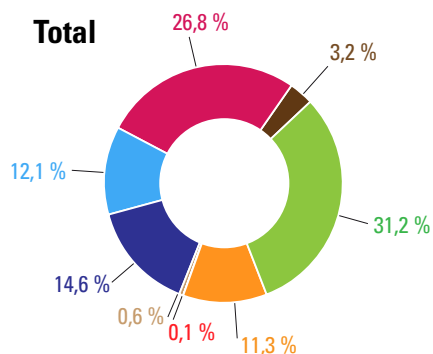
### Bac professionnel



### Bac technologique



### Total

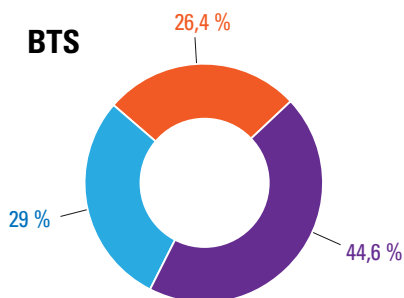


## SIGLES

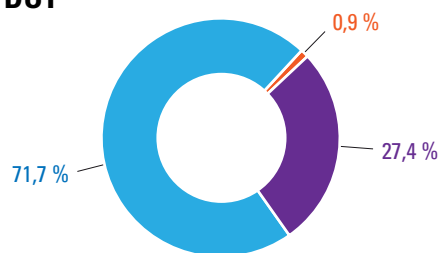
**BTS** : Brevet de Technicien Supérieur - **BTSA** : Brevet de Technicien Supérieur Agricole - **CPES** : Classes Préparatoires aux Études Supérieures - **CPGE** : Classes Préparatoires aux Grandes Écoles - **CUPGE** : Cycles Universitaires Préparatoires aux Grandes Écoles - **DCG** : Diplôme de Comptabilité et de Gestion - **DEUST** : Diplôme d'Études Universitaires Scientifiques et Techniques - **DMA** : Diplôme des Métiers d'Arts - **DTS** : Diplôme de Technicien Supérieur - **DU** : Diplôme Universitaire - **DUT** : Diplômes Universitaires de Technologie - **L1** : Licence 1<sup>ère</sup> année - **MAN** : Mise à niveau.

## PROPOSITIONS REÇUES PAR TYPES DE FORMATION PAR LES ÉLÈVES DE TERMINALE (PROCÉDURE PRINCIPALE)

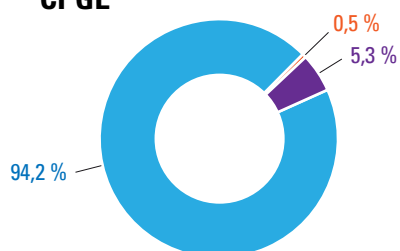
### BTS



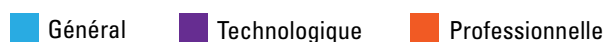
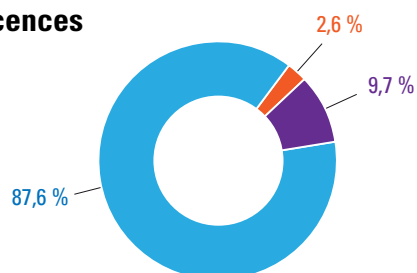
### DUT



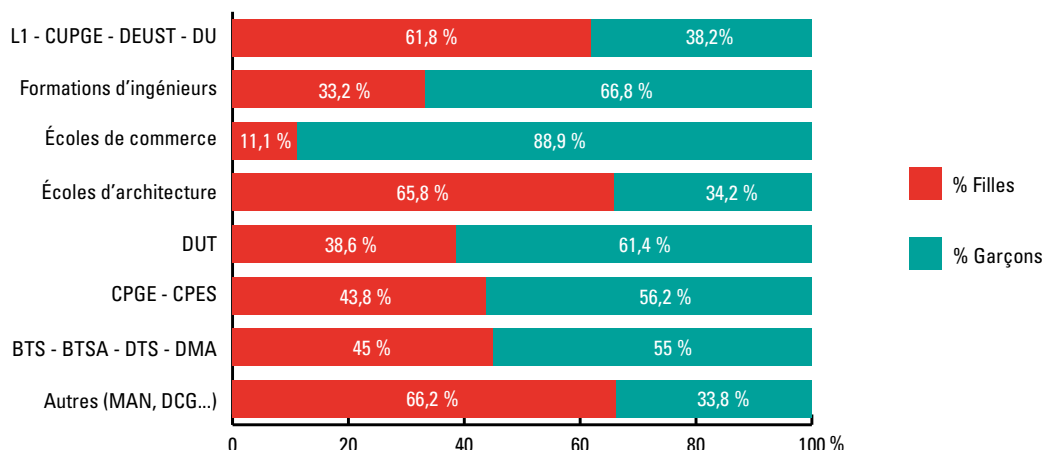
### CPGE



### Licences



## RÉPARTITION DES ADMISSIONS ENTRE LES FILLES ET LES GARÇONS DANS LES DIFFÉRENTES FILIÈRES EN 2018



### › Renforcer l'accès à la qualification

Afin de préparer au mieux l'insertion sociale et professionnelle de chaque élève, l'académie affiche comme priorités :

- l'accès à une première qualification reconnue par tous ;
- l'accès du plus grand nombre au baccalauréat ;
- l'augmentation du taux de poursuite d'études vers l'enseignement supérieur ;
- la fluidité et la personnalisation des parcours ;
- la création de campus des métiers et des qualifications afin de promouvoir les formations et renforcer l'insertion ;
- la promotion des filières scientifiques et technologiques ;
- le développement de la formation par la voie de l'apprentissage ;
- la volonté de développer la mixité des parcours et des publics.

La fluidité et l'individualisation des parcours sont recherchées par la sollicitation de nombreux dispositifs (accompagnement personnalisé, orientation active, dispositifs passerelles) afin de répondre au mieux à l'hétérogénéité des publics. Il s'agit d'offrir aux jeunes une sécurisation de leurs parcours de formation par une mixité entre formation initiale scolaire et formation initiale par apprentissage.

Par ailleurs, la politique de valorisation des filières technologiques, appuyée par la mobilisation de tous les acteurs, fait apparaître ses premiers résultats positifs (augmentation du nombre de filles

dans ces filières, consolidation des effectifs de la filière technologique, notamment dans la série STI2D...).

Concernant les lycées professionnels de l'académie, ils sont tous engagés dans la démarche d'auto-évaluation QualEduc qui s'articule pleinement avec la labellisation « lycée des métiers ». Ainsi, l'Éducation nationale entend s'inscrire dans un processus d'amélioration constante de la qualité des formations qu'elle dispense.

Le réseau des quatre GRETA, en charge de la formation tout au long de la vie, complète l'offre de formation professionnelle.

La dynamique en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle conduite en partenariat avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a permis l'émergence de cinq campus des métiers et des qualifications :

- le campus des métiers et des qualifications de l'industrie du Futur ;
- le campus des métiers et des qualifications des agro-sciences, de l'agroalimentaire et de l'alimentation ;
- le campus des métiers et des qualifications de la relation client ;
- le campus des métiers et des qualifications du développement culturel,
- le campus des métiers et des qualifications de la Silver économie, bien vivre à domicile.

Ces campus sont constitués d'un réseau d'établissements et d'organismes de formation du second degré et de l'enseignement supérieur œuvrant en étroite

collaboration avec les entreprises, les branches professionnelles et les pôles de compétitivité.

Dans le cadre de la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » qui vise à reformer profondément la formation professionnelle et à permettre l'ouverture de nouvelles formations en apprentissage dans tous les lycées technologiques et professionnels, l'académie se réorganise.

L'apprentissage sera porté par les 5 organismes de formation de l'Éducation nationale de l'académie : le GIP FCIP et les 4 GRETA territoriaux, renommés GRETA-CFA.

L'objectif de l'académie est de garder dans les établissements scolaires les jeunes qui auront trouvé un contrat d'apprentissage, soit en organisant des sessions de formation dédiées à l'apprentissage, soit en les accueillant en mixité dans les sessions scolaires.

# SE PRÉPARER À UNE FORMATION PROFESSIONNELLE



## › La classe de 3<sup>e</sup> prépa métiers : accompagner les projets d'orientation vers les métiers de demain

La classe de 3<sup>e</sup> prépa métiers vise à préparer l'orientation des élèves, en particulier vers la voie professionnelle et l'apprentissage, et leur permet de poursuivre l'acquisition du socle commun. Elle renforce la découverte des métiers,

notamment par des stages en milieu professionnel, et prépare à l'apprentissage.

L'objectif de cette classe est de créer une dynamique nouvelle et d'aider les élèves concernés à mieux réussir leur dernière année de cycle IV en s'appuyant sur des méthodes pédagogiques différentes et la personnalisation de leur parcours. Elle permet de mûrir un projet de formation

par la découverte des métiers et de leurs environnements mais aussi des formations relevant de différents champs professionnels scolaires.

Par ailleurs, une deuxième langue vivante est offerte aux élèves (comme dans toutes les classes de 3<sup>e</sup>), afin de permettre l'élargissement de leurs vœux d'orientation.

Effectifs d'élèves en préparation aux formations professionnelles (prépa pro) en collège et en lycée professionnel (et SEP) public et privé sous contrat, rentrée scolaire 2018

	Collège			LP (et SEP)			Total
	Public	Privé SC	Total collège	Public	Privé SC	Total LP (et SEP)	
Alpes-de-Haute-Provence	18		18	87	15	102	120
Hautes-Alpes	8		8	54	54	108	116
Bouches-du-Rhône	229		229	476	354	830	1 059
Vaucluse	41	25	66	368	107	475	541
<b>Total général</b>	<b>296</b>	<b>25</b>	<b>321</b>	<b>985</b>	<b>530</b>	<b>1 515</b>	<b>1 836</b>

Source : BCP

# L'ADAPTATION SCOLAIRE (SEGPA ET EREA)

L'adaptation scolaire concerne des enfants présentant des difficultés d'apprentissage importantes et durables, scolarisés :

- en Section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) – équivalent au premier cycle du second degré – ;
- en Établissement régional d'enseignement adapté – Lycée d'enseignement adapté (EREA - LEA).

Effectifs d'élèves en structures spécialisées du second degré par département à la rentrée 2018 (publiques et privées sous contrat)			
	EREA	SEGPA (de collège)	Total
Alpes-de-Haute-Provence	76	185	261
Hautes-Alpes	0	147	147
Bouches-du-Rhône	161	2 260	2 421
Vaucluse	132	678	810
<b>Total</b>	<b>369</b>	<b>3 270</b>	<b>3 639</b>

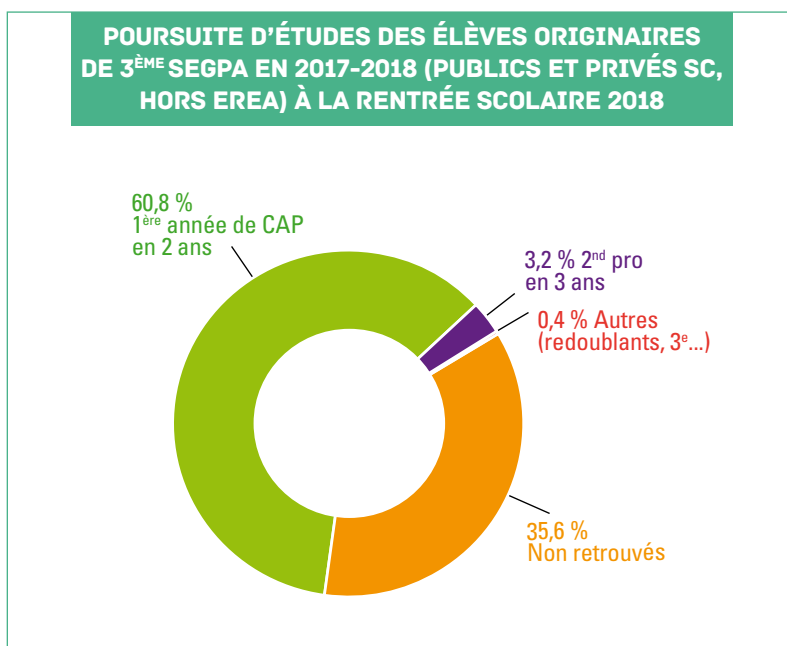
Source : BPC

Évolution des effectifs en structures spécialisées du second degré (publiques et privées sous contrat)											
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
EREA	410	427	424	408	422	370	349	381	379	383	369
SEGPA (de collège)	3 675	3 575	3 425	3 421	3 431	3 355	3 328	3 305	3 277	3 265	3 270
<b>Total</b>	<b>4 085</b>	<b>4 002</b>	<b>3 849</b>	<b>3 829</b>	<b>3 853</b>	<b>3 725</b>	<b>3 677</b>	<b>3 686</b>	<b>3 656</b>	<b>3 648</b>	<b>3 639</b>

Source : BPC

L'académie s'est fixée pour objectif de voir 100 % d'élèves de 3<sup>e</sup> SEGPA accéder à une formation qualifiante et 80 % de ces derniers obtenir la certification.

Les élèves issus de SEGPA poursuivent essentiellement leurs études en CAP en deux ans.



Source : BPC

# MISSION POUR LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES À BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS ET EN SITUATION DE HANDICAP



**La scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, notamment en situation de handicap constitue une priorité nationale. Le droit à l'éducation pour tous les enfants, quel que soit leur handicap, est un droit fondamental.**

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées dispose que le parcours de formation des élèves en situation de handicap se déroule prioritairement en milieu scolaire ordinaire.

La loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République a introduit dans le code de l'éducation la notion d'école inclusive et engage tous les acteurs dans une nouvelle conception de la scolarisation des élèves en situation de handicap. Le premier article établit la classe ordinaire comme un espace de droit commun, destiné à faire réussir chacun.

**L'académie se mobilise pour promouvoir l'école inclusive de la maternelle à l'université.**

La Mission de région académique pour les élèves à besoins particuliers (MIRAEP) a vocation de favoriser la réussite de tous les élèves.

## > Consolider la coopération entre les différents acteurs institutionnels

Un partenariat a été signé avec l'Agence régionale de santé (ARS). Il a permis

l'ouverture d'Unités d'enseignement «Autisme» en maternelle (UEAM) et au sein des établissements scolaires (UEE). Par ailleurs, la voie de l'apprentissage a été promue avec la Région, l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (AGEFIPH) et le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP). Enfin, un partenariat avec le monde associatif et les parents d'élèves a été créé.

## > Construire des parcours de formation sécurisés favorisant l'accès au supérieur et à l'emploi

Pour répondre de manière adéquate aux besoins des élèves en situation de handicap, **une personnalisation des parcours est mise en œuvre :**

- des réponses adaptées aux besoins éducatifs particuliers sont apportées avec le Plan d'accompagnement personnalisé (PAP), le Guide d'évaluation scolaire (GEVA-Sco) ou encore la mise en œuvre des Projets personnalisés de scolarisation (MEO PPS) ;
- des Unités localisées pour l'inclusion scolaire sont développées en école, collège ou lycée (ULIS) – cf page suivante ;
- l'utilisation du numérique au service

## PROJET PERSONNALISÉ DE SCOLARISATION (PPS)

### POUR QUI ?

Élève en situation de handicap

### QUI SOLLICITER ?

La famille saisit la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) avec l'aide éventuelle de l'enseignant référent pour la scolarisation des élèves en situation de handicap

### PPS

- ✓ orientation scolaire
- ✓ accompagnement médico-social
- ✓ accompagnement humain
- ✓ attribution de matériels pédagogiques adaptés
- ✓ préconisation aménagements et adaptations pédagogiques



des apprentissages est renforcé, l'usage du matériel pédagogique adapté est amélioré, des ressources sont élaborées.

Par ailleurs, **une liaison avec le supérieur est mise en place dans la poursuite de la scolarisation de l'élève** afin :

- d'améliorer les conditions d'orientation des élèves en situation de handicap et l'accès à l'enseignement supérieur avec le Projet personnalisé d'orientation (PPO) ;
- de rendre accessible les certifications avec les livrets de suivi et les Attestations de compétences professionnelles (ACP) ;
- de créer un partenariat avec les universités de la région.

Enfin, **l'insertion professionnelle des élèves en situation de handicap est favorisée** grâce à la Passerelle handicap école entreprise (PH2E). La Plateforme d'accompagnement à la formation et à l'insertion professionnelle (PAFIP) permet également d'accompagner les lycéens en situation de handicap dans leur démarche d'insertion professionnelle en milieu ordinaire de travail, vers l'emploi direct ou vers l'apprentissage.

### › Développer la formation initiale et continue des personnels de l'Éducation nationale en coopération avec l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ)

Le Plan académique de formation dispose d'un volet diversifié pour accompagner les enseignants et la communauté éducative pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Il s'agit notamment :

- **des réseaux de proximité pour la formation et l'accompagnement des communautés éducatives** avec un réseau académique de professeurs-ressource au sein de chaque réseau d'établissements et un professeur-ressources dans chaque établissement de l'académie, chargé de mission école inclusive.

- **D'un nouveau vade-mecum pour les chefs d'établissements et les équipes enseignantes** : dans le cadre des axes de travail de la mission de région académique pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, l'élaboration d'un vade-mecum à destination des établissements a été entreprise. Il se substituera au vade-mecum publié en 2014 dans l'académie d'Aix-Marseille.

Ce vade-mecum a vocation à constituer un outil d'aide dans les établissements en précisant les modalités de scolarisation

des élèves à besoins éducatifs particuliers dans les établissements scolaires et notamment de présenter la mise en œuvre des différents dispositifs.

### - Du déploiement des Pôles inclusifs d'accompagnement localisé (PIAL)

*Un Pial : qu'est-ce que c'est ?*

Les PIAL sont une nouvelle forme d'organisation qui facilite la gestion des personnels d'accompagnement humain pour une meilleure prise en compte des besoins des élèves en situation de handicap qui bénéficient d'une notification d'aide humaine.

Le PIAL a trois grands objectifs :

- un accompagnement défini au plus près des besoins pédagogiques de chaque élève en situation de handicap ;
- plus de réactivité et plus de flexibilité dans l'organisation de l'accompagnement humain ;
- une professionnalisation des accompagnants et une amélioration de leurs conditions de travail.

Le PIAL mobilise l'ensemble des personnels de l'équipe éducative pour identifier les besoins pédagogiques de l'élève et mettre en œuvre les réponses appropriées. Un coordonnateur met en adéquation les ressources en accompagnement avec ces besoins. Il établit les emplois du temps des accompagnants en lien avec les directeurs d'école et les chefs d'établissement concernés.

À terme, les PIAL bénéficieront de l'appui des professionnels du secteur médico-social, coordonné en « pôle ressources », qui interviendront dans les établissements scolaires. Une expérimentation est conduite dans chaque académie depuis la rentrée 2019.

*Un Pial : comment ça marche ?*

Avant la rentrée scolaire, le coordonnateur du PIAL recense les besoins en accompagnement et réalise une estimation des besoins nouveaux pour l'année

scolaire à venir. Les accompagnants sont pré-affectés et recrutés pour permettre de répondre aux besoins anticipés.

Au moment de la rentrée scolaire, l'accompagnement humain est mis en œuvre sans délai. Les familles des élèves en situation de handicap sont reçues par le directeur d'école ou le chef d'établissement et rencontrent l'enseignant ou le professeur principal et l'accompagnant de leur enfant. Pour toute question, les familles peuvent s'adresser également à une cellule de réponse qui dispose d'un numéro dédié.

Tout au long de l'année, l'accompagnement est organisé au sein du PIAL pour tenir compte en continu de l'évolution des besoins pédagogiques des élèves accompagnés.

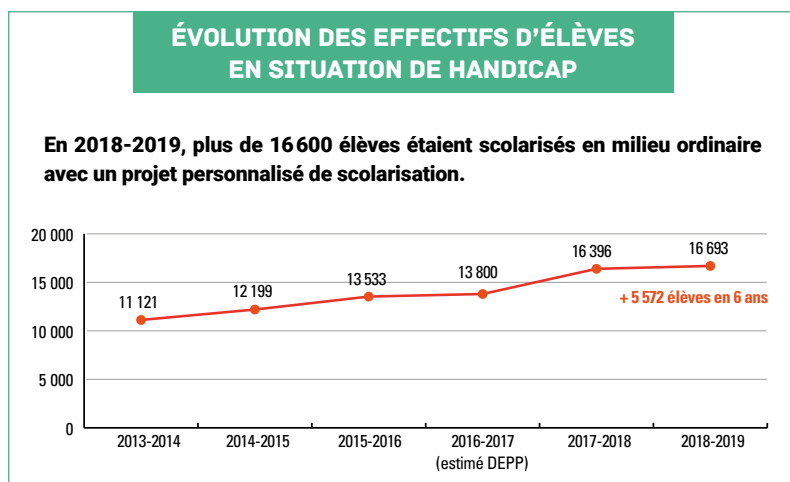
### › Les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS)

Les unités localisées pour l'inclusion scolaire implantées en école, en collège ou en lycée d'enseignement général et technologique et en lycée professionnel, constituent l'une des modalités de mise en œuvre de l'accessibilité pédagogique pour les élèves en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant.

Les élèves orientés en ULIS sont ceux qui, en plus des aménagements et adaptations pédagogiques et des mesures de compensation mis en œuvre par les équipes éducatives, nécessitent un enseignement adapté dans le cadre de regroupements.

Les ULIS constituent, en milieu scolaire ordinaire, des dispositifs ouverts offrant des possibilités d'apprentissage souples et diversifiées.

En 2018-2019, l'académie d'Aix-Marseille proposait 319 ULIS publiques (199 dans le 1<sup>er</sup> degré et 120 dans le 2<sup>nd</sup> degré), réparties comme suit dans les 4 départements.



Hors CNED et Sup - Source : DGESCO enquête 3-12

Alpes-de-Haute-Provence (public)		
ULIS TFC	École	11
	Collège	5
	LP	2
	<b>Total TFC</b>	<b>18</b>
ULIS TSLA	Collège	3
	<b>Total TSLA</b>	<b>3</b>
<b>Total 1<sup>er</sup> degré</b>	<b>Total TFC</b>	<b>18</b>
	<b>Total TSLA</b>	<b>3</b>
	Total collège	8
	Total LP	2
<b>Total 2<sup>nd</sup> degré</b>	<b>Total TFC</b>	<b>10</b>
	<b>Total TSLA</b>	<b>3</b>
<b>Total</b>		<b>21</b>

Hautes-Alpes (public)		
ULIS TFC	École	6
	Collège	5
	LP	1
	<b>Total TFC</b>	<b>12</b>
ULIS TFM	École	1
	<b>Total TFM</b>	<b>1</b>
<b>Total 1<sup>er</sup> degré</b>	<b>Total TFC</b>	<b>12</b>
	<b>Total TFM</b>	<b>1</b>
	Total collège	5
	Total LP	1
<b>Total 2<sup>nd</sup> degré</b>	<b>Total TFC</b>	<b>6</b>
	<b>Total TFM</b>	<b>1</b>
<b>Total</b>		<b>13</b>

Bouches-du-Rhône (public)		
ULIS TED	École	14
	Collège	3
	<b>Total TED</b>	<b>17</b>
ULIS TFA	École	3
	Collège	2
	LP	1
	<b>Total TFA</b>	<b>6</b>
ULIS TFC	École	112
	Collège	48
	LP	8
	<b>Total TFC</b>	<b>168</b>
ULIS TFM	École	1
	Collège	2
	Lycée EGT	1
	<b>Total TFM</b>	<b>4</b>
ULIS TFV	Collège	1
	<b>Total TFV</b>	<b>1</b>
ULIS TSLA	École	10
	Collège	7
	Lycée EGT	2
	<b>Total TSLA</b>	<b>19</b>
<b>Total 1<sup>er</sup> degré</b>	<b>Total TFC</b>	<b>140</b>
	<b>Total TFM</b>	<b>4</b>
	<b>Total TFA</b>	<b>6</b>
	<b>Total TFV</b>	<b>1</b>
	<b>Total TSLA</b>	<b>19</b>
<b>Total 2<sup>nd</sup> degré</b>	Total collège	63
	Total LP	10
	Total LEGT	2
	<b>Total 2<sup>nd</sup> degré</b>	<b>75</b>
<b>Total</b>		<b>215</b>

Vaucluse (public)		
ULIS TED	École	2
	<b>Total TED</b>	<b>2</b>
ULIS TFA	Collège	1
	<b>Total TFA</b>	<b>1</b>
ULIS TFC	École	35
	Collège	22
	LP	2
	Lycée EGT	2
<b>Total TFC</b>	<b>Total TFC</b>	<b>61</b>
	<b>Total TFA</b>	<b>1</b>
ULIS TFM	École	1
	Collège	1
<b>Total TFM</b>	<b>Total TFM</b>	<b>2</b>
	<b>Total TFA</b>	<b>1</b>
ULIS TFV	École	1
	<b>Total TFV</b>	<b>1</b>
ULIS TSLA	École	2
	Collège	1
	<b>Total TSLA</b>	<b>3</b>
	<b>Total 1<sup>er</sup> degré</b>	<b>41</b>
<b>Total 2<sup>nd</sup> degré</b>	Total collège	25
	Total LP	2
	Total LEGT	2
	<b>Total 2<sup>nd</sup> degré</b>	<b>29</b>
<b>Total</b>		<b>70</b>

Source : enquête 3-12 DGESCO RS18

**Intitulés des dispositifs :**

**TFC :** Troubles des fonctions cognitives ou mentales

**TSLA :** Troubles sévères du langage et des apprentissages

**TED :** Troubles envahissants du développement

**TFA :** Troubles de la fonction auditive

**TFV :** Troubles de la fonction visuelle

**TFM :** troubles des fonctions motrices



Les sites internet dédiés à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers et en situation de handicap :

- [www.ac-aix-marseille.fr](http://www.ac-aix-marseille.fr)  
> Action éducative > Scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers

- [www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c\\_59320/fr/accueil](http://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_59320/fr/accueil)  
Le site académique des élèves à besoins éducatifs particuliers

# L'ACCUEIL DES ELÈVES ALLOPHONES NOUVELLEMENT ARRIVÉS (EANA)

Pour garantir une bonne scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) n'ayant pas une maîtrise suffisante de la langue française ou des apprentissages, deux principes guident l'action éducatrice :

- faciliter l'adaptation à notre système scolaire en développant des aides appropriées dès leur arrivée ;
- permettre une intégration la plus rapide possible dans le cursus ordinaire.

La scolarisation de ces élèves à besoins éducatifs particuliers relève du droit commun et de l'obligation scolaire.

Le Centre académique pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement

arrivés et des enfants issus de familles itinérantes ou de voyageurs (CASNAV) est une structure d'expertise auprès du recteur et des directeurs académiques.

Le CASNAV facilite l'accueil et la prise en charge des élèves dont la maîtrise du français et les connaissances antérieures peuvent être variées, par :

- des conseils et un accompagnement pédagogique auprès des équipes enseignantes dans les écoles et les établissements ;
- des actions de formation initiale et continue ;
- la diffusion de documents pédagogiques ou d'autres ressources.

Son objectif est la maîtrise de la langue française et des apprentissages sco-

laires pour favoriser l'accès de tous au socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

L'accueil de ces élèves constitue un levier d'ouverture vers d'autres cultures dans nos écoles, collèges, lycées. C'est également un défi puisque l'École doit assurer leur scolarisation dans les meilleures conditions, tout en participant à leur insertion sociale, culturelle, citoyenne et professionnelle.

Nombre d'Unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A) - Année scolaire 2018-2019					
	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Bouches-du-Rhône	Vaucluse	Académie
1 <sup>er</sup> degré	3	3	61	23	90
2 <sup>nd</sup> degré	2	1	50	15	68

Nombre d'UPE2A - EFIV* - premier degré			
Alpes-de-Haute-Provence	Bouches-du-Rhône	Vaucluse	Académie
1	2	1	4

\*EFIV : enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs

Évolution du nombre d'Unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A) dans le premier et le second degré										
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Dispositifs du premier degré - UPE2A (ex CLIN <sup>1</sup> )	61	62	62	64	62	74	76	84	86	90
Dispositifs du second degré (ex DAI <sup>2</sup> )	38	38	38	41	46	53	60	67	67	68
Modules d'accueil temporaire (MODAC <sup>3</sup> ) - MLDS <sup>4</sup>	2	3	3	5	8	5	5	5	5	5

1 CLIN : Classe d'initiation - 2 DAI : Dispositif d'accueil et d'intégration - 3 MODAC : Module d'accueil et d'accompagnement - 4 MLDS : Mission de lutte contre le décrochage scolaire

Évolution académique du nombre d'élèves allophones nouvellement arrivés										
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	Mars 2019
Élémentaire	811	762	819	902	954	1 137	1 475	2 027	1 975	1 823
Second degré	715	939	974	1 104	990	1 039	1 086	1 911	2 170	2 044
<b>Total</b>	<b>1 526</b>	<b>1 801</b>	<b>1 793</b>	<b>2 006</b>	<b>1 944</b>	<b>2 176</b>	<b>2 561</b>	<b>3 938</b>	<b>4 145</b>	<b>3 867</b>

# PROMOUVOIR LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE POUR RÉDUIRE LE DÉCROCHAGE



**La lutte contre le décrochage scolaire constitue une priorité forte du ministère de l'Éducation nationale qui s'est fixé deux objectifs clairs** : prévenir plus efficacement le décrochage afin de diviser par deux le nombre de jeunes sortants sans qualification du système éducatif et faciliter le retour vers l'École des jeunes ayant déjà décroché.

Dans ce contexte, le projet académique porte l'objectif ambitieux de développer la persévérance scolaire au bénéfice de chaque jeune considéré comme premier acteur de sa réussite. Une attention particulière est portée sur l'acquisition d'un « savoir vivre ensemble » au travers de l'apprentissage de la responsabilité et de la vie collective.

Le recteur d'académie a confié le pilotage de cet axe majeur au chef de service de l'information et de l'orientation

pour garantir, avec l'équipe des Inspecteurs de l'Éducation nationale de l'information et de l'orientation (IEN-IO) et celle de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS), la cohérence de sa mise en œuvre sur l'ensemble de l'académie. Les notions d'appétence et de persévérance scolaires sont mises en avant autour des trois axes : la prévention, l'intervention et la remédiation.

Au sein de l'institution scolaire, l'académie s'appuie sur les démarches développées par les équipes éducatives en établissement scolaire et sur les réseaux Foquale (Formation, Qualification, Emploi). Coordonnés dans chaque territoire par un personnel d'encadrement, ces réseaux visent la mise en synergie des acteurs éducatifs et pédagogiques dans une approche territoriale contextualisée. Une meilleure prise en charge de la difficulté d'apprentissage au sein de

la classe, la généralisation des Groupes de prévention du décrochage scolaire (GPDS), la mutualisation des pratiques pédagogiques et des démarches innovantes dans le cadre des réseaux Foquale ont conduit à réduire significativement le nombre de décrocheurs depuis 2012.

Pour autant, la valorisation de la persévérance scolaire au sein des établissements et dans la classe reste un objectif prioritaire.

57% de ces décrocheurs sont issus du lycée professionnel, où les taux de décrochage sont significativement plus élevés en terminale professionnelle ainsi qu'en première et terminale CAP. Par ailleurs, 22% des décrocheurs sont issus du lycée général et technologique, 11% du collège, 6% du suivi MLDS et 4% des Sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) et Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).

La proportion filles et garçons reste identique au long des différentes campagnes, à savoir environ 40% de filles pour 60% de garçons.

Pilotées par la collectivité régionale, les quinze Plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) prennent en charge les jeunes décrocheurs du territoire pour proposer à chacun une solution personnalisée dans l'école ou au sein du réseau partenarial de proximité dans l'objectif d'un retour en formation qualifiante et d'un accès à l'emploi. Les PSAD sont coordonnées conjointement par un(e) directeur(ice) de mission locale et par un(e) directeur(ice) de CIO pour l'Éducation nationale. Les acteurs des PSAD assurent également l'exercice du droit à la durée complémentaire de formation.

La coordination régionale collectivités-missions locales-académies, la mutualisation des pratiques entre PSAD, la formalisation du réseau partenarial territorial contribueront à améliorer l'efficacité de ces dispositifs.

## › La Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS)

Un référent décrochage scolaire a été nommé dans chaque établissement. Le travail mené par le Groupe de prévention du décrochage scolaire (GPDS) permet d'intervenir rapidement dans chaque établissement auprès des élèves montrant des signes d'un possible décrochage.

La Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) propose aux jeunes en risque ou en situation de rupture scolaire des « entretiens de situation » pour trouver une réponse adaptée à leurs besoins. Plusieurs solutions sont offertes en fonction des compétences et des aptitudes des jeunes reçus : actions conjoncturelles et structurelles, dispositifs relais, retour en formation...

La MLDS accompagne les établissements, au cœur de la mise en œuvre des réseaux FoQualE (Formation, Qualification, Emploi). Chaque réseau est représenté par un chef d'établissement nommé par le recteur d'académie. Les réseaux FoQualE œuvrent à mettre en synergie tous les acteurs et toutes les ressources de l'Éducation nationale pour favoriser le retour en formation initiale des jeunes décrocheurs et la construction active d'un projet d'orientation.

La MLDS intervient également dans les Plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD).

En fonction des besoins identifiés, elle met en œuvre des actions modulaires comme les Dispositifs d'accompagnement vers la qualification (DAQ) en proposant des réponses adaptées à chaque parcours.

### • Les actions de la MLDS

La MLDS propose d'accompagner les équipes des établissements du second degré dans le développement de stratégies visant à promouvoir la prévention universelle et la quête de la persévérance scolaire.

La MLDS propose, tout au long de l'année, sur l'ensemble de l'académie, des actions conjoncturelles.

Elles s'organisent autour de deux axes :

- **L'intervention** : il s'agit d'accompagner des élèves en cours de décrochage et nécessitant une prise en charge individuelle avec les équipes pédagogiques et éducatives des établissements. Ces parcours personnalisés en lycée professionnel, général et technologique permettent aux jeunes de rester scolarisés dans leur classe tout en travaillant leur projet professionnel. Par ailleurs, les jeunes allophones de plus de seize ans qui nécessitent une prise en charge spécifique avant de prétendre à une scolarité traditionnelle sont accueillis au sein des pôles EANA après identification et évaluation du CASNAV.

- **La remédiation** : ces actions concernent les jeunes de plus de seize ans sortis du système sans qualification et non-inscrits dans un parcours de formation. Les

formateurs MLDS définissent avec eux un itinéraire évolutif adapté à leurs besoins. L'objectif poursuivi est l'accompagnement personnalisé dans un parcours citoyen préparant à l'élaboration d'une solution positive : un retour en formation initiale, un apprentissage, un stage du Programme territorial de formation et de qualification (PTFQ), un emploi, etc. Les jeunes ayant échoué à leur examen deux fois et ne pouvant bénéficier d'un triplement en établissement sont également accueillis dans ces actions pour préparer à nouveau leur examen selon des modalités adaptées.

En 2018-2019, la MLDS a reçu 808 jeunes en actions (2177 jeunes reçus en entretiens). 389 ont été accueillis dans des DAQ et 165 jeunes allophones ont été accompagnés dans des DAQ pôle EANA. 57 jeunes ont été accompagnés dans la repréparation de leur examen, 20 jeunes sortis de détention ont intégré une action d'accompagnement individuel pour leur retour en formation. 177 jeunes ont pu bénéficier d'un parcours personnalisé pour mettre en œuvre leur projet, tout en restant élève de leur classe. Par ailleurs, 197 mineurs incarcérés bénéficient ou ont bénéficié d'un accompagnement spécifique pour anticiper et réussir leur sortie (chiffres arrêtés au 31 mai 2019).

### Les dispositifs relais

Ces dispositifs permettent un accueil temporaire adapté des collégiens en décrochage scolaire et ont pour objectif de favoriser leur rescolarisation et leur resocialisation. Les dispositifs relais (classes et ateliers) accueillent des élèves de collège entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire pouvant se traduire par des manquements graves et répétés au règlement intérieur, un absentéisme chronique non justifié, une démotivation profonde dans les apprentissages, voire une déscolarisation. Tout élève fréquentant un dispositif relais a bénéficié, au préalable, de toutes les mesures d'aide et de soutien prévues au collège et reste sous statut scolaire. À l'issue du dispositif relais, le retour de l'élève dans son collège d'origine est prévu.

### Le micro-lycée

Une structure de retour à l'école (SRE) a ouvert ses portes dans l'enceinte du lycée Diderot à Marseille depuis novembre 2015. Ce micro-lycée a pour objectif d'accueillir 45 jeunes âgés de 16 à 25 ans déscolarisés depuis plus d'un an pour les accompagner dans la reprise d'une scolarité afin de préparer ou repréparer un diplôme et notamment le bac technologique STMG. Les enseignements sont adaptés aux besoins des jeunes et à leurs contraintes. Chaque jeune a un tuteur parmi l'équipe enseignante.

En 2018-2019, le micro-lycée a accueilli 30 jeunes en 1<sup>ère</sup> et terminale STMG.

En juin 2018 s'est tenue la première session du baccalauréat du micro-lycée. Sur 8 candidats, 5 l'ont obtenu, dont 2 avec mention. En juin 2019, 14 candidats ont passé les épreuves : 11 ont été reçus, dont 4 avec mention.

### Le micro-collège

Le GPDS départemental du Vaucluse, institué depuis l'année scolaire 2015-2016, étudie des cas d'élèves qui n'ont pas pu être pris en charge par les dispositifs habituels.

Les objectifs visés par le micro-collège, situé sur le site du Lavarin depuis la rentrée 2016, sont de pérenniser la scolarité d'une dizaine d'élèves repérés dans le GPDS départemental et de les conduire vers une orientation positive et ambitieuse. Les élèves bénéficient d'un parcours adapté avec un programme pédagogique personnalisé utilisant des pratiques innovantes et d'un tutorat.





Assurer l'équité du système éducatif constitue un défi majeur pour l'École de la République. La mobilisation de tous est un puissant levier qui contribuera à réduire les inégalités sociales et culturelles afin que tous les élèves aient les mêmes chances de réussite.

**MIEUX ACCUEILLIR POUR ASSURER L'ÉQUITÉ**

# L'ENGAGEMENT DES ÉLÈVES



La démocratie scolaire se vit à travers l'engagement des élèves et leur participation aux différentes instances de l'établissement. Essentielles pour instaurer un climat d'écoute et de confiance, elles permettent aux élèves qui le souhaitent de s'engager dans des projets, de réfléchir à l'organisation du collège ou du lycée, d'y améliorer les conditions de vie et d'apprentissage.

## › Susciter l'engagement citoyen dès le collège

Depuis 2016, chaque collège dispose d'un Conseil de vie collégienne (CVC), construit en concertation, qui réunit les représentants de l'ensemble de la com-

munauté éducative. Il s'agit de développer des démarches de coopération entre pairs (médiation par les pairs, tutorat des 3<sup>e</sup> vers 6<sup>e</sup>), centrées sur le collectif pour favoriser le respect mutuel et le sentiment d'appartenance (« journée de la différence », « year book », « mur d'expression »...).

## › Conforter l'implication des lycéens

Désormais 4 à 5 élus au Conseil de vie lycéenne (CVL) siègent au conseil d'administration où ils ont un rôle essentiel dans la mise en adéquation de la politique éducative avec les attentes des élèves comme par exemple : les horaires

d'ouverture du CDI ou la diffusion d'informations sur l'environnement numérique de travail.

L'engagement des élèves s'inscrit également dans le développement de la vie sociale, culturelle et sportive. En 2018-2019, plusieurs rencontres des Maisons des lycéens (MDL) ont permis de rassembler et de former une centaine de lycéens engagés et 30 référents vie lycéenne impliqués dans le soutien à ces démarches en lien étroit avec les partenaires associatifs (AROEVEN, FMDL...). Les objectifs sont d'écouter et de former afin de favoriser les bonnes pratiques et de fluidifier les relations.



## COMMENT PARTICIPER À LA VIE DE MON LYCÉE ?

### DANS MON ÉTABLISSEMENT



EN TANT QUE...  
... délégué de classe

QUELLES MISSIONS ?  
→ représenter les élèves  
→ assister aux conseils de classe

- ✓ Durée 1 an
  - ✓ Scrutin à 2 tours
  - ✓ 2 titulaires + 2 suppléants
- La parité est encouragée

### AU CONSEIL DE LA VIE LYCÉENNE

- ✓ Durée 2 ans
  - ✓ Scrutin à 1 tour
  - ✓ 10 titulaires + 10 suppléants \*
- La parité est encouragée

\* Renouvellement partiel chaque année.

QUI ?  
Présidé par le chef d'établissement  
20 membres dont  
10 représentants des lycéens

QUELLES MISSIONS ?  
→ formuler un avis et des propositions afin d'améliorer la vie lycéenne (activités culturelles et sportives, soutien scolaire, restauration, etc.)



Avant mi-octobre

### AU CONSEIL ACADÉMIQUE DE LA VIE LYCÉENNE



QUI ?  
Présidé par le recteur d'académie  
40 membres dont 20 représentants des lycéens élus par les membres du CVL

QUELLES MISSIONS ?  
→ émettre avis et propositions afin d'améliorer la vie des lycéens

- ✓ Durée 2 ans
- ✓ Scrutin à 1 tour

2 titulaires de sexe différent + 1 à 2 suppléant(s) de même sexe pour chaque titulaire

Infographie : MENU

#### La parité, nouvel enjeu de la représentation lycéenne

Le Conseil académique de la vie lycéenne (CAVL) a été renouvelé à l'automne 2018 en intégrant les règles de parité. Un appel à projet a été lancé par les élus CAVL afin

de dynamiser les initiatives lycéennes et ainsi améliorer le climat scolaire. Un binôme Fille-Garçon représente les lycéens de l'académie au CNVL. D'autres élus participent chaque mois, en présence du Recteur, à une visio-conférence avec le Ministre.

Des questions/réponses sur les thèmes d'actualité tels que la réforme du baccalauréat, la rénovation de la voie professionnelle et la transition énergétique sont traitées



## › Accompagner et développer l'expression des élèves

Apprendre à rechercher des sources fiables, à aiguiser son esprit critique et à se forger une opinion constituent des compétences essentielles pour exercer une citoyenneté éclairée et responsable. Deux journées dédiées ont été co-organisées en 2018-2019 et pour la 3<sup>e</sup> année consécutive par la coordonnatrice du Centre pour l'éducation aux médias et à l'information (CLEMI) et le Délégué académique à la vie lycéenne (DAVL) en lien étroit avec l'association Jets d'encre et Canopé. Elle a permis à 90 lycéens et collégiens (accompagnés de 45 enseignants, CPE, AED, Service civique) de se former pour créer un média (journaux, web tv, web radio).

### Poursuivre la dynamique partenariale avec les collectivités territoriales

3 objectifs en direction des EPLE :

- soutenir la réussite éducative et l'excellence ;
- développer l'esprit d'entreprise ;
- promouvoir les valeurs de la République.

3 dispositifs facilitent l'accès à la culture et à l'engagement lycéen :

- subventionner les EPLE grâce au dispositif « Initiatives Éducatives Scolaires » (INES) ;
- mettre à destination des jeunes le support numérique multiservices « e-pass jeunes » ;
- associer 100 apprentis, lycéens, étudiants (15-25 ans) au Parlement régional de la jeunesse de la Région Sud ;
- accompagner l'animation des Maisons des lycéens.

## › Lutter contre le harcèlement en impliquant les élèves

La politique nationale trouve sa déclinaison dans l'académie autour de 4 axes :

- **Sensibiliser** : le site « Non au harcèlement »<sup>1</sup> et la page Facebook<sup>2</sup> permettent à chacun d'être tenu informé des nombreux projets réalisés sur l'ensemble du territoire. Des fiches destinées aux parents proposent des conseils pour accompagner leurs enfants qu'ils soient victimes, auteurs ou témoins. Des experts expliquent également la complexité du processus de harcèlement.

Afin de faire prendre conscience à l'ensemble de la société de l'importance

de repérer et résoudre les situations de harcèlement, une journée nationale pour dire « Non au harcèlement » a été créée depuis 2 ans. Elle a lieu le 1<sup>er</sup> jeudi après les vacances de la Toussaint. Cette journée donne lieu à une grande mobilisation au sein de l'académie d'Aix-Marseille.

- **Prévenir** : le harcèlement est l'un des thèmes pouvant être abordés dans le cadre de l'enseignement moral et civique en cycles 2 et 3.

Dans le cadre de la loi de refondation, chaque école, collège et lycée doit mettre en place un plan de prévention adapté à la réalité de chaque établissement, il vise à faire diminuer le harcèlement, apprendre aux élèves à vivre ensemble et ainsi améliorer le climat scolaire.

Le prix « Non au harcèlement », reconduit en 2019<sup>3</sup> pour la 6<sup>e</sup> année consécutive, est ouvert aux élèves du cycle 3 jusqu'au lycée, ainsi qu'aux structures péri et extrascolaires. Il a pour objectifs de :

- sensibiliser enfants et adultes au harcèlement à l'école ;
- donner la parole aux enfants et aux jeunes en les rendant acteurs de la prévention ;
- inciter à la mise en place de projets pérennes dans les écoles, établissements et structures concernées.

Les élèves doivent ainsi réaliser un support de communication (affiche ou vidéo) qui accompagne le projet de lutte contre le harcèlement qu'ils souhaitent mener dans leur établissement. Pour l'édition 2019, le jury académique a reçu 31 productions dans la catégorie affiche et 43 dans la catégorie vidéo.

Les critères de sélection ont pleinement intégré la qualité des projets liés au climat scolaire. Par ailleurs, une catégorie spécifique liée au harcèlement sexuel et sexiste a été créée il y a 3 ans. Les travaux des élèves et des équipes ont été d'une très grande qualité et sont dès à présent valorisés dans le cadre des formations et des supports de communication.

- **Former** : depuis 6 ans, des formations nationales régulières sont organisées pour les référents « harcèlement ». Ils sont chargés de déployer des actions de sensibilisation auprès de l'ensemble des personnels des écoles et des établissements du second degré. Des formations sont affichées au plan académique de formation à destination des personnels. Par ailleurs, les formations « ambassadeurs lycéens et collégiens » visent à rendre les élèves acteurs de prévention en participant à la sensibilisation de leurs pairs avec des référents adultes. Depuis 4 ans, l'académie d'Aix-Marseille

s'est engagée dans ces formations avec le DAVL et les élèves élus au CAVL. La nouvelle promotion d'élus du CAVL a confirmé son engagement dans la lutte contre le harcèlement en assistant les référents dans les formations avec l'utilisation de l'outil théâtre forum : ils ont écrit et joué des saynètes devant leurs pairs pour les engager dans une réflexion et un changement de posture en tant que témoins ou autres acteurs du harcèlement. Près de 400 élèves ont suivi cette formation et ont travaillé sur des actions à développer dans leur établissement dans le cadre du plan de prévention des violences : événement ponctuel, actions auprès d'autres classes et de la communauté éducative de leur établissement et éventuellement auprès des établissements de leur réseau. Cette action démultiplie le travail mené par les adultes, en diffusant une culture commune sur cette problématique afin de prévenir, repérer et prendre en charge au plus tôt les situations de harcèlement.

- **Prendre en charge** : deux numéros verts sont mis à la disposition de tous :
  - « Non au harcèlement », numéro vert national **3020**. Ce numéro sert à conseiller les appelants, à leur offrir une écoute bienveillante et surtout à agir.

- « Net écoute » **0800 200 000** pour les cyberviolences et le cyber harcèlement. Un numéro d'appel académique :

**04 42 91 75 00**

À partir de l'activité d'écoute et d'expertise des plateformes d'appels dédiées aux familles, les référents nommés par le recteur s'emploient à veiller à l'application des protocoles de traitement et accompagnent les familles et les établissements dans la résolution des situations. Des interventions d'associations agréées par notre académie peuvent être réalisées pour acquérir des outils pour travailler avec les élèves sur le vivre ensemble, éduquer à l'empathie, développer leurs compétences émotionnelles mais aussi aider au repérage des situations et à leur prise en charge.

Les personnels peuvent également renforcer leurs connaissances sur le harcèlement grâce aux deux parcours M@gistère premier et second degrés. Les partenariats internes (Équipe mobile académique de sécurité, cellule de veille numérique, etc.) et externes (réseaux de soins, associations agréées...) sont développés.

1 [www.nonauharcèlement.education.gouv.fr](http://www.nonauharcèlement.education.gouv.fr)

2 [www.facebook.com/nonauharcementalecole](https://www.facebook.com/nonauharcementalecole)

3 <http://www.ac-aix-marseille.fr/cid140073/>

[prix-academique-2019-du-concours-non-au-harcèlement.html](http://www.ac-aix-marseille.fr/prix-academique-2019-du-concours-non-au-harcèlement.html)

# LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE ET LE RESPECT DES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE



**Outre la transmission des connaissances, la Nation fixe comme mission première à l'École de faire partager aux élèves les valeurs de la République. Le service public de l'éducation fait acquérir à tous les élèves le respect de l'égalité des êtres humains, de la liberté de conscience et de la laïcité. Par son organisation et ses méthodes, comme par la formation des maîtres qui y enseignent, il favorise la coopération entre les élèves. Dans l'exercice de leurs fonctions, les personnels mettent en œuvre ces valeurs.**

**Article L. 111-1 du Code de l'éducation**

La laïcité est un principe de liberté et de respect d'autrui.

Les contestations du principe de laïcité dans le cadre des enseignements ou durant les temps de vie scolaire appellent une réponse ferme et unifiée au regard des grands principes du droit.

Suite aux attentats de janvier puis de novembre 2015, les équipes pédagogiques se sont fortement mobilisées. Au-delà des actions immédiates et de la forte implication de l'ensemble de la communauté éducative, le ministère de l'Éducation nationale a amplifié et son action.

Durant l'année scolaire 2017-2018, le ministère de l'Éducation nationale a mis en place un dispositif spécifique pour assurer une bonne transmission du principe de laïcité et veiller à son respect dans les écoles et les établissements.

Ce dispositif, qui vise à apporter un soutien et un accompagnement aux professeurs, aux personnels d'éducation ainsi qu'aux directeurs d'école et aux chefs

d'établissement, comporte trois éléments :

- **un conseil des sages de la laïcité** composé d'experts pour préciser la position de l'institution scolaire en matière de laïcité et de fait religieux ;
- **une équipe nationale Valeurs de la République** qui apporte un soutien opérationnel aux équipes académiques laïcité et fait religieux ;
- **les équipes académiques Valeurs de la République** chargées de former les personnels, de leur apporter un appui concret et de répondre aux situations d'atteinte à la laïcité, au racisme et à l'antisémitisme.

Depuis janvier 2019, les missions de ces équipes ont été élargi et concernent aussi le traitement des actes de racistes et d'antisémitismes. Avec la laïcité, il s'agit maintenant de veiller au respect des valeurs de la République.

## > L'équipe académique Valeurs de la République de l'académie d'Aix-Marseille

Dans l'académie d'Aix-Marseille, la laïcité constitue un axe de travail important depuis plusieurs années. Le dispositif mis en place par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a permis de mieux structurer les actions et de les amplifier pour faire respecter le principe de laïcité en milieu scolaire et apporter des réponses rapides, opérationnelles et efficaces en cas de difficulté.

L'équipe académique Valeurs de la République est placée sous la responsabilité directe du recteur d'académie qui a défini sa composition en veillant à la complémentarité des fonctions et des expertises de ses membres.

Son action est coordonnée par le référent laïcité de l'académie afin qu'elle puisse remplir les missions qui lui sont confiées :

- prévenir les atteintes à la laïcité à travers la formation statutaire des personnels d'encadrement, des personnels d'éducation et des professeurs ;
- soutenir les professeurs et personnels dans leurs missions quotidiennes et assurer un suivi durable des écoles et établissements ;

- recueillir les faits en cas d'atteinte à la laïcité ou de faits relevant du racisme ou de l'antisémitisme dans le cadre scolaire ;
- réagir rapidement en se déplaçant sur site en cas de dérives graves ;
- favoriser une analyse objective des situations d'atteinte au principe de laïcité à partir d'une position de l'institution scolaire unifiée, cohérente et homogène ;
- proposer des réponses appropriées à la gravité des situations signalées.

En cas d'atteinte aux valeurs de la République au sein d'une école ou d'un établissement, l'équipe académique peut être saisie par le chef d'établissement, l'Inspecteur de l'Éducation nationale (IEN) ou encore l'autorité académique.

Par ailleurs, afin de permettre aux enseignants et à tous les personnels de faire part d'une situation dont ils ont été témoins ou d'une difficulté qu'ils rencontrent, une adresse électronique leur permet de contacter directement l'équipe académique laïcité. Une plateforme nationale permet aussi aux membres des communautés scolaires de saisir directement le ministère sur une situation particulière

Au-delà des premiers conseils, recommandations et informations pratiques, si la situation le nécessite, l'équipe académique

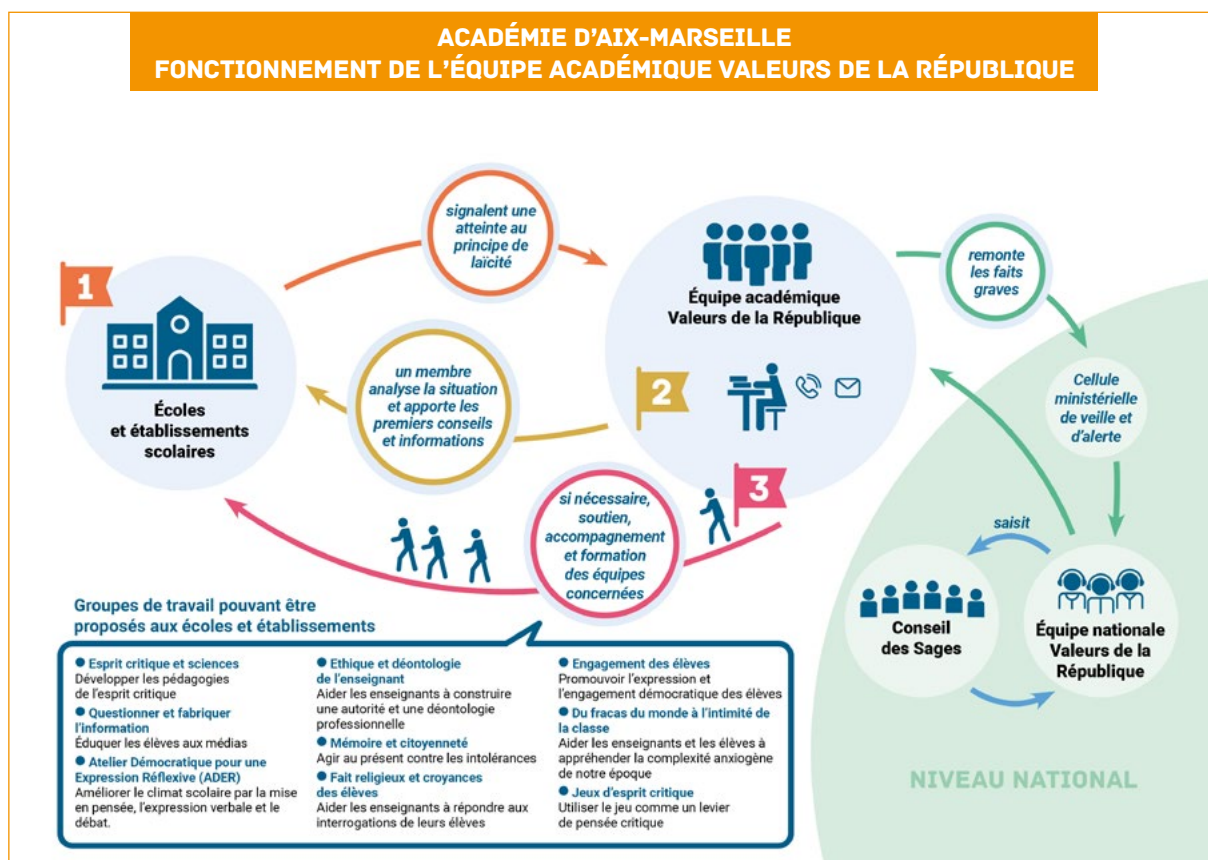
valeurs de la République, en lien avec le chef d'établissement, peut se rendre sur place pour évaluer la situation, proposer et mettre en œuvre un accompagnement adapté.

De par leur expertise, les membres de l'équipe participent à la formation des personnels et peuvent proposer et animer des groupes de travail spécifiques rassemblant des enseignants formateurs, des personnels d'encadrement, des universitaires et chercheurs ainsi que des partenaires reconnus pour leur expertise.



• Saisir l'équipe académique Valeurs de la République : [ealaicite@ac-aix-marseille.fr](mailto:ea-laicite@ac-aix-marseille.fr)

• Saisir la plateforme nationale Valeurs de la République : <https://eduscol.education.fr>  
 > Vie des écoles et des établissements > Citoyenneté > Prévention des discriminations > Agir contre le racisme et l'antisémitisme > Formulaire "Valeurs de la République"



## › Les groupes de travail de l'équipe académique laïcité

Les groupes de travail thématiques peuvent intervenir dans les établissements, à la demande des personnels d'encadrement, pour apporter un appui méthodologique et déployer des ressources, sous la forme de stages de formation. Ils portent sur les thématiques suivantes :

### • **Esprit critique et sciences**

Aider les enseignants à développer des pédagogies de l'esprit critique qui permettent à leurs élèves de se repérer dans le flux continu d'informations et à les aider à choisir ou à s'engager en toute connaissance de cause.

### • **Éthique et déontologie de l'enseignant**

Permettre aux enseignants de maîtriser la démarche critique dans leur propre pratique professionnelle pédagogique en facilitant la construction de leur autorité et de leur déontologie professionnelle.

### • **Questionner et fabriquer l'information**

Éduquer les élèves aux médias.

### • **Atelier démocratique pour une expression réflexive**

Améliorer le climat scolaire en permettant aux enseignants de mettre en place un cadre sécurisant pour inciter les élèves à débattre de questions universelles et à construire une pensée autonome.

### • **Mémoires et citoyenneté**

Agir au présent contre les intolérances, lutter contre le racisme et l'antisémitisme en utilisant l'histoire et en découvrant les lieux de mémoire.

### • **Faits religieux et croyances des élèves**

Aider les enseignants à répondre aux interrogations de leurs élèves et à construire chez eux une culture universaliste du fait religieux.

### • **Engagement des élèves**

Promouvoir l'expression et l'engagement démocratique des élèves. Développer leur capacité à s'emparer des situations pour vouloir les changer et les faire évoluer positivement.

## QUELQUES ACTIONS CONDUITES DURANT L'ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019

Les groupes de travail contribuent activement à l'accomplissement des missions de l'équipe académique laïcité et faits religieux.

Ainsi, en 2018-2019, comme en 2017-2018, ils ont répondu aux besoins d'accompagnement et de formation des équipes éducatives et pédagogiques et produit des ressources pédagogiques.

Par ailleurs, l'ESPE a organisé, en décembre 2018, deux journées de formation sur la laïcité rassemblant six cents enseignants stagiaires. De plus, un séminaire citoyenneté a ras-

semblé, en mai 2019, une centaine de cadres et formateurs.

Un temps fort autour de la semaine de la laïcité (du 10 au 14 décembre 2018) : le séminaire « laïcité et esprit critique » a été organisé par le rectorat et Canopé en partenariat avec la Préfecture des Bouches-du-Rhône, l'ESPE, le Musée d'Histoire de Marseille, l'association Ancrages et la Ligue de l'enseignement.

Par ailleurs, l'ouvrage *Esprit critique, enjeux et méthodes* est sorti en mai 2019 aux éditions Canopé.

# LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT DE VIE SCOLAIRE

## › L'Équipe mobile académique de sécurité (EMAS)

Créée en 2009-2010, l'Équipe mobile académique de sécurité (EMAS) a réalisé plus de 2 800 interventions dans les établissements des premier et second degrés de l'académie en 2017-2018.

L'EMAS renforce son accompagnement des établissements et des équipes :

- dans les situations de crise. Parmi les interventions de gestion de crise, certaines font suite à des événements paroxystiques ayant un retentissement important au sein de la communauté éducative, notamment celles liées par exemple à des décès d'élèves ou de personnel, à des confinements, à des blocus... Ainsi, environ 19 situations de gestion de crise par an, nécessitent une mobilisation importante de l'EMAS ;
- par des actions de sensibilisation et de formation qui s'articulent autour de trois axes principaux : l'accompagnement, la sécurisation et la prévention auxquels s'ajoutent le travail en partenariat intra et interinstitutionnel.

### Ateliers de prévention / sensibilisation proposés aux élèves en 2017-2018

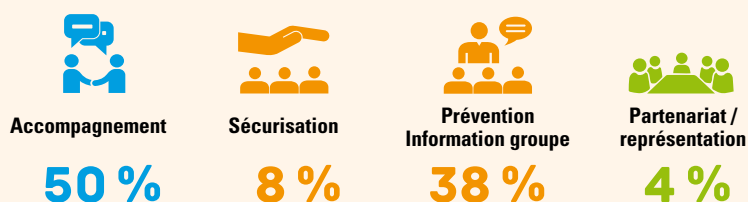
Intitulé	Nombre	Élèves
Sensibilisation aux dangers d'internet, Ateliers philo, Incivilités, violence et harcèlement, Prévention des conduites addictives...	542	13 701

## • Actions de sensibilisation et de formation

### Répartition des interventions et public rencontré par l'EMAS en 2017-2018

	Intitulé	Interventions	Public		
Accompagnement	Conseils aux établissements	229	50 %	3 423	16 %
	Évaluation/Planification	1 018			
	Assistance/Écoute et soutien	92			
	Entretien éducatif/Médiation	82			
	Autres	8			
Sécurisation	Sécurisation (abords...)	230	8 %	-	
Prévention	Diagnostics de sécurité	153	38 %	17 498	84 %
	Formation / information des adultes	310			
	Atelier élève	542			
	Information groupe, autres	61			
Partenariat / représentation		116	4 %	-	
<b>Total</b>		<b>2 841</b>		<b>20 921</b>	

### RÉPARTITION DES INTERVENTIONS



### Formations proposées aux personnels en établissement en 2017-2018

Type de formation	Intitulé	Heures	Personnels
Plan académique de formation (PAF)	Gestion de crise	252	682
Hors plan académique de formation (PAF)	Professionnalisation Vie Scolaire - Formation théorique aux ateliers « ADER » - Climat scolaire et harcèlement, Sécurité des EPLE, radicalisation...	486	2 465
<b>Total</b>		<b>738</b>	<b>3 147</b>

## › Le dispositif École ouverte

Basé sur le volontariat, le dispositif École ouverte offre aux élèves des activités pédagogiques, sportives, culturelles et de loisirs pendant les vacances scolaires. École ouverte est l'un des dispositifs d'accompagnement au sein des établis-

sements scolaires parmi de nombreux autres :

- Contrat local d'accompagnement scolaire (CLAS) ;
- Dispositifs relais ;
- Programme personnalisé de réussite éducative (PPRE) ;
- Stages d'anglais en lycée ;

- Observatoire de prévention des ruptures scolaires (OPRS) ;

- Cordées de la réussite. Parcours d'excellence.

Tous ces dispositifs s'adressent en premier lieu aux élèves des réseaux d'éducation prioritaire.

# L'OFFRE D'HÉBERGEMENT : DEMI-PENSION ET INTERNAT



L'internat est bien plus qu'une solution d'hébergement. C'est un projet pédagogique qui offre aux élèves une mobilité pour suivre des formations spécifiques, un cadre d'études favorable ainsi que de riches activités culturelles et sportives. L'internat est par ailleurs un formidable levier de justice sociale et de dynamisme pour les territoires ruraux.

Peu sollicité dans les collèges de l'académie, du fait d'une implantation géographique équilibrée de ces établissements sur le territoire, l'internat est davantage développé dans les lycées et lycées professionnels. Dans les Établissement régional d'enseignement adapté (EREA) l'internat constitue un aspect important et singulier du fonctionnement pédago-

gique et éducatif. Ainsi, près d'un élève sur trois scolarisé dans les EREA de l'académie est interne.

Par ailleurs, dans l'académie, le service de demi-pension est très sollicité (68,9%).

**Effectifs d'élèves (sous statut scolaire) du second degré public à la rentrée 2018, répartis par mode d'hébergement**

	Demi-pensionnaire		Externe		Interne		Total
	effectifs	%	effectifs	%	effectifs	%	effectifs
Collège*	79 076	68,9 %	35 432	30,9 %	249	0,2 %	114 757
EREA	235	63,7 %	13	3,5 %	121	32,8 %	369
LP	7 765	40,4 %	10 026	52,1 %	1 443	7,5 %	19 234
Lycée	35 792	51,8 %	30 036	43,4 %	3 304	4,8 %	69 132
<b>Total</b>	<b>122 868</b>	<b>60,4 %</b>	<b>75 507</b>	<b>37,1 %</b>	<b>5 117</b>	<b>2,5 %</b>	<b>203 492</b>

\* y compris SEGPA (3 096 en CLG) - Lycées : y compris sections d'enseignement professionnel - SEP - et Post-bac

LP : y compris sections générales et technologiques (SGT) et Post-bac.

Source : BCP, hors apprentis et insertion y compris EREA.

# LA POLITIQUE DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE



**La lutte contre les inégalités territoriales constitue une priorité ministérielle et académique.**

La politique d'éducation prioritaire a pour objectif de corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire par un renforcement de l'action pédagogique et éducative dans les écoles et établissements des territoires qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales.

Les réseaux d'éducation prioritaire se déclinent et sont répartis de la façon suivante :

- Les Rep+ concernent les quartiers ou les secteurs qui connaissent les plus grandes concentrations de difficultés sociales.

- Les Rep regroupent les collèges et les écoles rencontrant des difficultés sociales plus importantes que celles des collèges et écoles situés hors éducation prioritaire.

Les réseaux sont composés d'écoles primaires dont les équipes travaillent ensemble et en étroite collaboration avec leur collège « tête de réseau ».

L'académie d'Aix-Marseille compte 33 Rep+ et 29 Rep. La majeure partie des

établissements et écoles concernés sont situés dans les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse.

En 2018-2019 dans l'académie d'Aix-Marseille, 22% des écoliers, 21,9% des collégiens, soit 96 557 élèves, étaient scolarisés en éducation prioritaire.

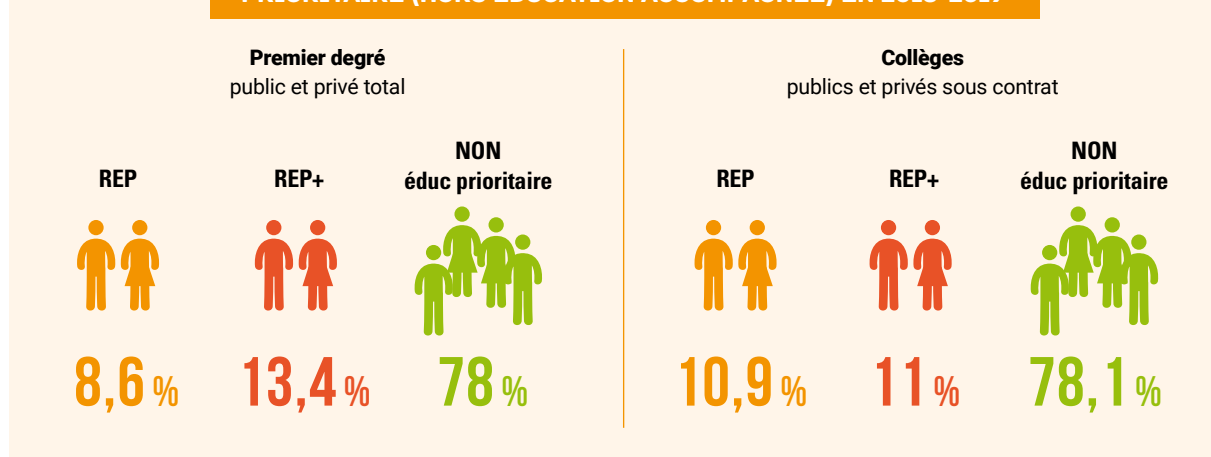


### Effectifs d'élèves dans l'éducation prioritaire en 2018-2019

	Premier degré public (y compris enseignement spécial)			Collèges publics			Total 1 <sup>er</sup> degré et 2 <sup>nd</sup> degré
	REP+	REP	Total 1 <sup>er</sup> degré	REP+	REP	Total 2 <sup>nd</sup> degré	
Alpes-de-Haute-Provence		948	948		603	603	1 551
Hautes-Alpes		453	453		314	314	767
Bouches-du-Rhône	33 830	19 563	53 393	12 927	10 750	23 677	77 070
Vaucluse	6 065	4 430	10 495	2 790	3 884	6 674	17 169
<b>Total général</b>	<b>39 895</b>	<b>25 394</b>	<b>65 289</b>	<b>15 717</b>	<b>15 551</b>	<b>31 268</b>	<b>96 557</b>

Sources effectifs d'élèves : BCP

### RÉPARTITION DES EFFECTIFS D'ÉLÈVES EN ÉDUCATION PRIORITAIRE (HORS ÉDUCATION ACCOMPAGNÉE) EN 2018-2019



Par ailleurs, l'académie d'Aix-Marseille a développé le label « éducation accompagnée » qui bénéficie aux écoles et collèges qui ne sont pas labellisés éducation prioritaire mais dont les indicateurs sociaux témoignent de la nécessité de

disposer de moyens supplémentaires au droit commun. Ce label académique intègre l'allocation progressive des moyens et permet aux écoles et collèges concernés de bénéficier de tout ou partie des dispositions prévues dans l'éduca-

tion prioritaire. Il constitue une transition entre l'éducation prioritaire et le droit commun. En 2018-2019, il concernait 10 774 élèves, à savoir 6 960 dans les écoles et 3 814 dans les collèges.

### Effectifs d'élèves dans l'éducation accompagnée publique et privée en 2018-2019

	Premier degré public et privé sous contrat (y compris enseignement spécial)			Collèges publics et privés sous contrat			Total 1 <sup>er</sup> degré et 2 <sup>nd</sup> degré
	Éducation accompagnée		Total 1 <sup>er</sup> degré	Éducation accompagnée		Total 2 <sup>nd</sup> degré	
	Public	Privé		Public	Privé		
Alpes de Haute-Provence	1 328		1 328	670		670	1 998
Hautes-Alpes	1 219		1 219	694		694	1 913
Bouches-du-Rhône	3 300	418	3 718	685	581	1 266	4 984
Vaucluse	695		695	1 184		1 184	1 879
<b>Total général</b>	<b>6 542</b>	<b>418</b>	<b>6 960</b>	<b>3 233</b>	<b>581</b>	<b>3 814</b>	<b>10 774</b>

Sources effectifs d'élèves : pour le 1<sup>er</sup> degré, DASEN ; pour le 2<sup>nd</sup> degré, BCP

Les lycées qui accueillent majoritairement un public qui relève de l'éducation prioritaire bénéficient d'une **clause de sauvegarde** garantissant un accompagnement spécifique. À la rentrée 2018, cet accompagnement concernait un total de 11 587 lycéens.

### Effectifs d'élèves des lycées publics bénéficiant de la clause de sauvegarde en 2018-2019

Département	LP	LEGT/LPO	Total 2 <sup>nd</sup> degré public
Bouches-du-Rhône	5 272	4 520	9 792
Vaucluse	1 507	288	1 795
<b>Total général</b>	<b>6 779</b>	<b>4 808</b>	<b>11 587</b>

Sources effectifs d'élèves : BCP- Clause de sauvegarde : liste d'établissements fournie par le corps d'inspection

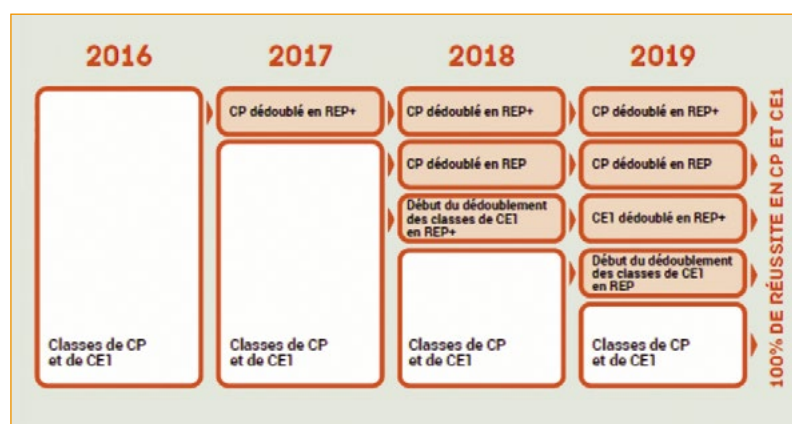
### › Dédoublément des classes de CP et CE1 en éducation prioritaire

Le Président de la République a fait le choix de combattre la difficulté scolaire en soutenant les élèves dès les premières années de l'école primaire. Ainsi, il s'est engagé à dédoubler les classes de CP et CE1 dans l'éducation prioritaire. L'objectif global dans lequel s'inscrit cette mesure est « 100% de réussite en CP » : **garantir, pour chaque élève, l'acquisition des savoirs fondamentaux - lire, écrire, compter, respecter autrui.** Pour y parvenir, tous les professeurs concernés reçoivent une formation spécifique à ce nouveau contexte d'enseignement.

Le dédoublément des classes de CP et de CE1 en réseaux d'éducation prioritaire (REP et REP+) a été progressivement effectué selon le calendrier ci-contre :

Afin de conforter l'impact sur la réussite des élèves des dédoubléments des classes de CP et CE1 relevant de l'éducation prioritaire, le Président de la République a décidé d'étendre cette mesure

aux classes de Grande section de maternelle en éducation prioritaire à partir de la rentrée 2020.



À la rentrée 2019, le dédoublément des classes de CP et CE1 en éducation prioritaire bénéficie à 199 écoles.

Dédoublément des classes de CP et CE1 en REP dans les Alpes-de-Haute-Provence à la rentrée 2019*				
Département	Commune dotée d'écoles REP	Nombre d'écoles élémentaires en REP	Nombre de classes de CP en REP à la rentrée 2019	Nombre de classes de CE1 en REP à la rentrée 2019
			Classes dédoublées	Classes dédoublées
Alpes-de-Haute-Provence	Manosque	3	10	4
<b>Total</b>	<b>1 commune</b>	<b>3</b>	<b>10</b>	<b>4</b>

Source : DSDEN 04

\* Le département des Alpes-de-Haute-Provence ne contient pas de réseaux d'éducation prioritaire renforcés (REP+)

Dédoublément des classes de CP et CE1 en REP dans les Hautes-Alpes à la rentrée 2019**				
Département	Communes dotées d'écoles REP	Nombre d'écoles élémentaires en REP	Nombre de classes de CP en REP à la rentrée 2019	Nombre de classes de CE1 en REP à la rentrée 2019
			Classes dédoublées	Classes dédoublées
Hautes-Alpes	EE Laragne	1	3	3
	EE Barret sur Méouge	1	1	-
	EE Val-Buech-Méouge Châteauneuf de chabre	1	1	-
	EE Le Pôet	1	1	-
	EE Upaix-Rourebeau	1	1	-
<b>Total</b>	<b>5 communes</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>3</b>

Source : DSDEN 05

\*\* Le département des Hautes-Alpes ne contient pas de réseaux d'éducation prioritaire renforcés (REP+)

### Dédoubllement des classes de CP et CE1 en REP et REP+ dans les Bouches-du-Rhône à la rentrée 2019

Département	Communes dotées d'écoles REP ou REP+	Nombre d'écoles élémentaires en REP	Nombre d'écoles élémentaires en REP+	Nombre de classes de CP en REP à la rentrée 2019		Nombre de classes de CE1 en REP à la rentrée 2019		Nombre de classes de CP et CE1 en REP+ à la rentrée 2019	
				Classes dédoublées	2 enseignants dans la classe	Classes dédoublées	2 enseignants dans la classe	Classes dédoublées	2 enseignants dans la classe
Bouches-du-Rhône	Aix-en-Provence	4	-	11	-	8	-	-	-
	Arles	6	4	14	-	12	-	17	-
	Aubagne	3	-	13	-	6	2	-	-
	Berre l'Etang	6	-	15	-	13	-	-	-
	Gardanne	3	-	7	-	6	2	-	-
	Graveson	1	-	4	-	1	2	-	-
	Istres	2	-	6	-	4	-	-	-
	Marseille	20	78	52	6	42	6	389	174
	Martigues	2	-	7	-	5	-	-	-
	Marignane	2	-	7	-	4	2	-	-
	Miramas	-	4	-	-	-	-	19	-
	Orgon	2	-	6	-	7	-	-	-
	Port de Bouc	3	3	9	-	9	-	14	-
	Port-Saint-Louis du Rhône	3	-	8	-	7	-	-	-
	Salon-de-Provence	3	-	10	-	7	-	-	-
	Septèmes-les-Vallons	1	-	3	-	2	-	-	-
Tarascon	4	-	10	2	7	6	-	-	
Vitrolles	2	4	8	-	6	-	21	-	
<b>Total</b>	<b>18 communes</b>	<b>67</b>	<b>93</b>	<b>190</b>	<b>8</b>	<b>146</b>	<b>20</b>	<b>460</b>	<b>174</b>

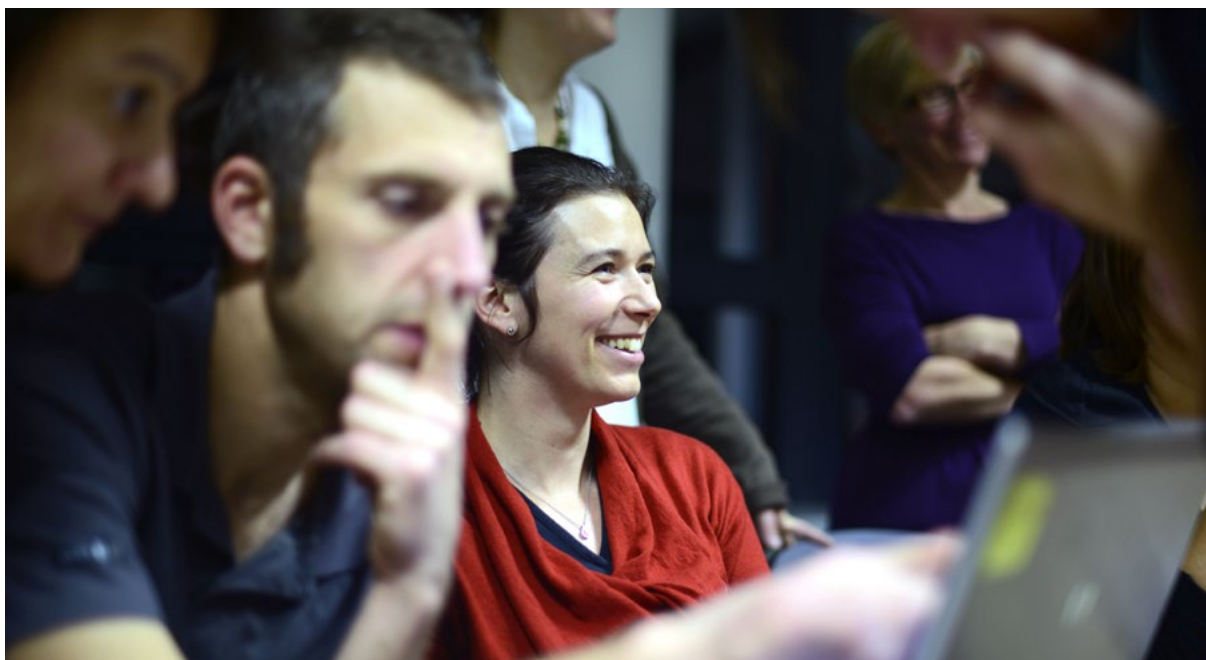
Source : DSDEN 13

### Dédoubllement des classes de CP et CE1 en REP et REP+ dans le Vaucluse à la rentrée 2019

Département	Communes dotées d'écoles REP ou REP+	Nombre d'écoles élémentaires en REP	Nombre d'écoles élémentaires en REP+	Nombre de classes de CP en REP à la rentrée 2019		Nombre de classes de CP en REP+ à la rentrée 2019		Nombre de classes de CE1 en REP à la rentrée 2019		Nombre de classes de CE1 en REP+ à la rentrée 2019	
				Classes dédoublées	2 enseignants dans la classe	Classes dédoublées	2 enseignants dans la classe	Classes dédoublées	2 enseignants dans la classe	Classes dédoublées	2 enseignants dans la classe
Vaucluse	Avignon	3	12	12	0	27	16	10	0	13	32
	Bollène	2	-	7	0	-	-	6	0	-	-
	Carpentras	2	3	4	0	11	0	4	0	6	4
	Cavaillon	-	2	-	-	8	0	-	-	8	0
	Le Pontet	1	-	4	0	-	-	4	0	-	-
	Orange	2	-	7	0	-	-	7	0	-	-
	Sorgues	2	-	4	0	-	-	5	0	-	-
	Valréas	2	-	7	0	-	-	7	0	-	-
<b>Total</b>	<b>8 communes</b>	<b>14</b>	<b>17</b>	<b>45</b>	<b>0</b>	<b>46</b>	<b>16</b>	<b>43</b>	<b>0</b>	<b>27</b>	<b>36</b>

Sources : DSDEN 84

# LA FORMATION INITIALE ET CONTINUE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL



Le plan de formation de l'académie d'Aix-Marseille participe activement à la consolidation de la formation initiale et met en œuvre une large offre en matière de formation continue des personnels de l'Éducation nationale.

## › La formation initiale construite autour du partenariat avec l'INSPÉ

Les Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) créées en 2013 laissent désormais la place aux Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPÉ). Plus qu'un changement de nom, il s'agit de renforcer la formation des professeurs afin de garantir à tous les professeurs une offre de formation de qualité notamment pour la transmission des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter et respecter autrui).

L'offre de formation sera homogénéisée sur l'ensemble du territoire.

Le ministère employeur (le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse)

et le ministère formateur (le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation) sont garants conjointement du haut niveau de formation des professeurs.

Les INSPÉ permettent notamment aux étudiants de préparer un master Métiers de l'Enseignement de l'Éducation et de la Formation tout en préparant les concours de recrutement de l'Éducation nationale.

L'EPLE ou l'école, support des stages d'observation et de pratique accompagnée (pour les étudiants) ou en responsabilité (pour les fonctionnaires stagiaires), sont des acteurs majeurs de cette formation en alternance qui articule des enseignements théoriques et pratiques pour une entrée progressive dans le métier.

Les futurs professionnels de l'éducation y apprennent également à développer des méthodes pédagogiques innovantes grâce à un lien permanent avec la recherche.

Les formations dispensées préparent à l'exercice spécifique d'un métier, elles visent également le développement d'une véritable culture partagée par les futurs enseignants des premier et second degrés et les personnels d'éducation.

## › La formation continuée et continue des personnels de l'Éducation nationale comme vecteur d'évolution des pratiques

La Délégation académique à la formation et à l'innovation pédagogique (DAFIP) publie chaque année un plan de formation académique complété de ses volets départementaux.

Certaines formations sont co-portées avec l'INSPÉ dans le cadre de l'accréditation :

- préparation aux certifications (CAFFA/CAFIPMF/CAPPEI) ;
- formations communes destinées aux néo-titulaires entrant dans le métier ;
- renforcement du protocole « Établissement formateur ».

Complémentaire, l'ensemble de la prescription fait l'objet d'un appel à offre de formation afin de répondre aux priorités nationales et académiques ainsi qu'aux besoins exprimés par les agents concernés.

Les actions de formation sont au service des priorités académiques :

- expression de plans de formation des 21 réseaux de l'académie ;
- prolongements du plan de formation « réforme du lycée, voie professionnelle et numérique » ;
- volet formation des personnels dans le cadre du redéploiement de l'éducation prioritaire ;
- repérage et valorisation des bonnes pratiques avec la Journée académique de la pédagogie (JAP) et la labellisation des expérimentations.

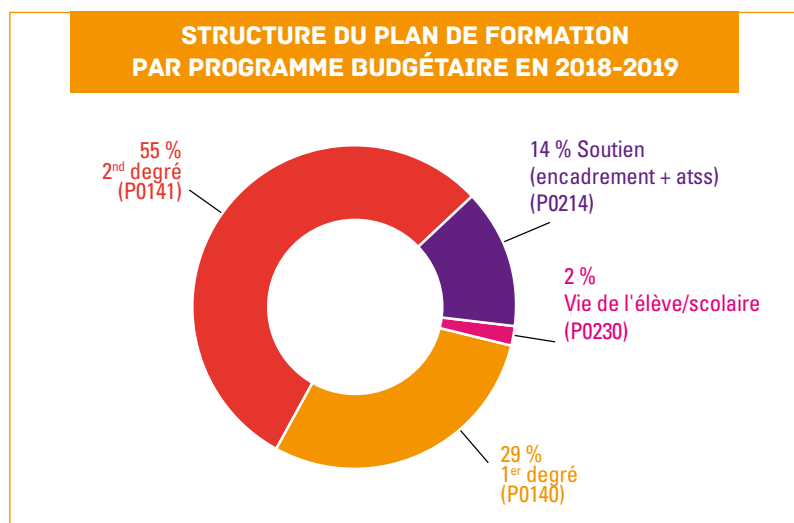
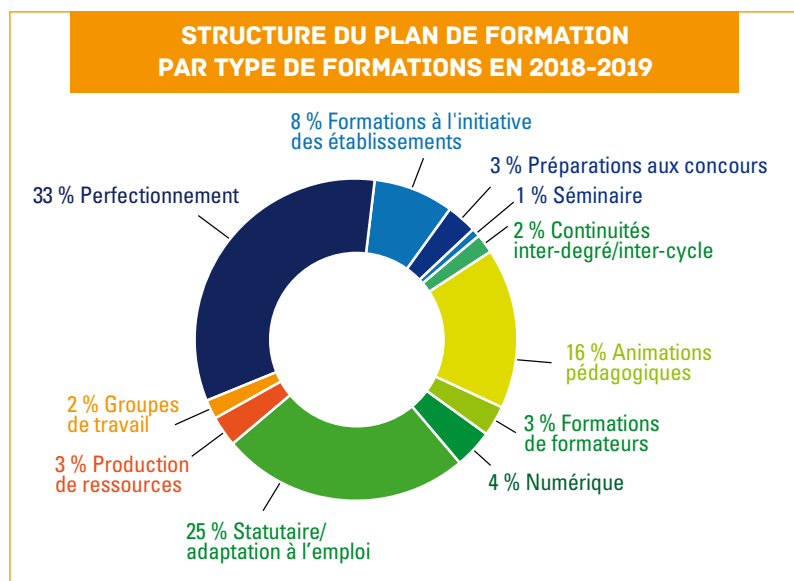
Enfin, le plan de formation académique décline les grandes priorités nationales de l'école : renforcement des fondamentaux à l'école primaire, « devoirs faits »

au collège, réforme du lycée, du baccalauréat, transformation de la voie professionnelle et réforme de l'apprentissage, l'école inclusive, etc.

Conformément aux priorités ministérielles, des actions de recherche/terrain/formation sont également encouragées. En lien étroit avec les laboratoires de recherche, des actions conjointes se réalisent au plus près des équipes d'enseignants (école et EPLE).

Les actions de formation impulsées au niveau académique peuvent mobiliser des modalités de mise en œuvre distinctes et complémentaires (de proximité, en réseaux, territoire académique ou de région académique, formation à distance, hybride, observations croisées, tutorat, groupe de travail, etc.).

Véritable investissement dans la richesse des ressources humaines, la formation est valorisée et évaluée afin qu'elle apporte une réelle « plus-value » dans les classes au service de la réussite de tous les élèves.



# LA STRATÉGIE NUMÉRIQUE



## › L'« écosystème numérique » de l'académie d'Aix-Marseille

Les 5 grands axes de la politique numérique académique permettent de fédérer l'ensemble des actions et des projets et de communiquer avec l'ensemble des partenaires.

- **Axe 1** : Apprendre autrement avec les ressources numériques nationales et académiques.
- **Axe 2** : Construire une culture numérique partagée.
- **Axe 3** : Travailler en réseau pour faciliter la coopération au sein de la communauté éducative.
- **Axe 4** : Responsabiliser les acteurs pour comprendre les médias numériques.
- **Axe 5** : Favoriser les innovations pédagogiques à l'ère du numérique.

Pour déployer la stratégie académique, la Délégation académique au numérique éducatif (DANE) s'appuie sur une organisation en réseau :

- **Le Délégué académique au numérique (DAN)**. Il est le conseiller du recteur pour l'élaboration et le suivi de la stratégie académique relative au numérique éducatif. La DANE est rattachée à la Direction des systèmes d'information (DSI). Un adjoint commun DAN-DSI assure le lien entre les dimensions pédagogiques et techniques du numérique. Depuis la rentrée 2016, un adjoint 1<sup>er</sup> degré permet de donner toute sa cohérence à la continuité entre le premier et le second degrés dans le domaine du numérique.
- **Quatre IEN-numérique**. Désignés par les IA-DASEN, ils travaillent en relation avec le DAN.

- **Les chargés de mission**. Ils interviennent au sein du pôle numérique académique et comme animateurs pédagogiques de proximité dans le cadre des réseaux.

- **Les Interlocuteurs académiques au numérique (IAN) et les Interlocuteurs numériques des lycées professionnels (INLP)**. Ils assurent des missions d'information, d'impulsion et de coordination en matière d'usages du numérique dans leur discipline en lien avec la Direction du numérique éducatif du ministère.

- **Les groupes académiques** : inspecteurs, chefs d'établissements et cadres des autres services académiques accompagnent la mise en œuvre de la stratégie numérique académique.

- **Les webmasters** des sites pédagogiques et thématiques. Ils sont un relais important du réseau numérique académique pour la diffusion des usages pédagogiques pertinents.

- **Le référent numérique de l'établissement.** Il est désigné par chaque chef d'établissement. Il aide à la mise en œuvre de la politique académique au niveau local.

### › Les sites

Le site académique «Le numérique éducatif» [www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/numerique-educatif](http://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/numerique-educatif) met en valeur les actions menées dans le domaine du numérique à destination des enseignants, élèves et familles dans le cadre du service public du numérique éducatif.

La DSI et la DANE de l'académie d'Aix-Marseille accompagnent la mise en place de sites disciplinaires et thématiques des services académiques. Ils sont hébergés par l'académie qui veille à la mise en cohérence des sites disciplinaires/thématiques du premier et du second degrés et des espaces de publications académiques, ont une architecture et une charte graphique communes.

Les sites répondent aux quatre objectifs prioritaires suivants : informer, mettre à disposition des ressources scientifiques et pédagogiques, promouvoir l'animation académique et permettre des échanges. Les ressources pédagogiques sont organisées en fonction des nouveaux cycles de la scolarité obligatoire.

Des sites de réseaux sont créés depuis la rentrée scolaire 2018-2019 afin de faire connaître et valoriser l'actualité et les projets pédagogiques des 21 réseaux de l'académie <https://pedagogie.ac-aix-marseille.fr/etablis/index.php>

Cartographie des sites	
Nombre de sites	93
Nombre d'espaces collaboratifs	91
Nombre de membres	27 000
Nombres de documents	85 000
Articles de contribution	19 000
Ressources pédagogiques	5 420
Nombre de pages vues par jour	125 000
Nombre de téléchargements par jour	180 000
Nombre de visiteurs uniques par jour	46 000

### › La formation et l'accompagnement

#### • La formation des enseignants et des cadres

Depuis 2016, le Plan académique de formation numérique (PAFN) a mis l'accent sur les usages du numérique dans les enseignements, la prise en main des outils, l'intégration aux usages pédagogiques et éducatifs, la sensibilisation à la culture numérique et aux usages responsables du numérique ; il s'est poursuivi au cours de l'année 2018-2019.

Les formations sont toujours accompagnées d'une partie distancielle sur le plateforme Magistère, prolongeant ainsi le temps de formation en présentiel.

#### • La mise à disposition de ressources numériques pédagogiques

Les banques de ressources numériques pour l'École (BRNE) sont gratuitement mises à disposition des enseignants et des élèves du CM1 à la 3<sup>e</sup> et sont organisées par cycles d'apprentissage. Elles sont accessibles par les enseignants, depuis la rentrée 2016, avec l'adresse [mel.professionnelle](mailto:mel.professionnelle).

Les contenus et services associés couvrent les cycles 3 et 4 pour 5 enseignements disciplinaires : Français, Mathématiques, Histoire-Géographie, Sciences, Langues vivantes étrangères (anglais, allemand, espagnol).

Les BRNE sont composées de contenus multimédias interactifs (textes, images, sons, vidéos, animation 2D et 3D, éléments de réalité augmentée et réalité virtuelle, jeux sérieux...) et d'outils-services de création d'activités, de parcours pédagogiques, de gestion de classe, de suivi et d'évaluation de groupes ou d'élèves au sein de chacune des plateformes d'apprentissage.

Plus d'informations :

[www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/brne](http://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/brne)

Le portail Eduthèque [www.edutheque.fr](http://www.edutheque.fr) rassemble des ressources pédagogiques structurées avec de grands établissements publics à caractère culturel et scientifique qui sont accessibles gratuitement aux enseignants par une inscription avec une adresse mé académique. La création d'un compte classe permet aux élèves d'accéder également à ces ressources.

De nombreux scénarii pédagogiques construits à partir des ressources accessibles par Eduthèque sont publiés sur les sites pédagogiques de l'académie.

Plus d'informations :

[www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/edutheque](http://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/edutheque)

### › Les innovations pédagogiques

- **Les collèges laboratoires.** L'appel à projets 2017 a permis de sélectionner des « collèges laboratoires » qui ont vocation à expérimenter des usages collectifs du numérique susceptibles d'être transposés dans d'autres collèges.

Quatre collèges des Hautes-Alpes et des Bouches-du-Rhône ont été retenus :

- Hautes Vallées de Guillestre ;
- François Mitterrand de Veynes ;
- Jean de la Fontaine de Gémenos ;
- André Malraux de Marseille.

Plus d'informations :

[www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/collegeslab](http://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/collegeslab)

- **Projets e-FRAN.** Deux projets de l'académie d'Aix-Marseille ont été retenus (ARABESC et LEMON) sur les 22 projets sélectionnés au niveau national. La sélection a été effectuée sur la base de dix critères combinant l'intérêt pédagogique, la qualité du projet de recherche et le potentiel de diffusion des résultats. Ces projets visent un double objectif : conduire des expérimentations de terrain et organiser leur accompagnement par l'appui de la recherche.

- **Les manuels numériques.** Le manuel scolaire à l'heure du numérique constitue une "nouvelle donne" de la politique des ressources pour l'enseignement dans la mesure où leur généralisation est envisagée. La DANE accompagne ce défi porté par les collectivités locales.

Dans le cadre du Plan Charlemagne, et à travers le plan numérique départemental, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a lancé à la rentrée 2018 une expérimentation sur les manuels numériques sur 13 collèges publics. L'objectif poursuivi est, qu'à terme, 100% des manuels scolaires soient sur support numérique dans l'ensemble des collèges du département des Bouches du Rhône, pour des cartables moins lourds. Cette expérimentation s'est poursuivie à la rentrée 2019.

La région Provence-Alpes-Côte-d'Azur met en place un nouveau dispositif pour la rentrée scolaire de septembre 2019 visant l'acquisition des manuels scolaires numériques pour tous les lycées volontaires, avec le don d'une tablette tactile à chaque usager (lycéens et professeurs) pour en permettre la lecture sans nécessité d'une connexion permanente. Le choix des manuels numériques demeurera de la responsabilité de chaque équipe éducative dans le strict respect de la liberté pédagogique et de l'autonomie de l'établissement.



Ce dispositif est en lien avec la réforme des programmes du lycée général et technologique et du lycée professionnel qui s'appliquera à la rentrée 2019-2020.

### › Enseignement de l'informatique

Pour initier les élèves à la pensée informatique, les nouveaux programmes des cycles 2, 3 et 4 prévoient un apprentissage du code et de l'algorithmique. Dans le prolongement de la scolarité obligatoire, de nouveaux enseignements seront proposés en lycée à compter de la rentrée 2019 ; les enseignants ont été formés au cours de l'année scolaire 2018-2019. Il s'agit de permettre à l'ensemble des élèves qui le souhaitent d'acquérir une meilleure maîtrise des logiques et des concepts mis en œuvre dans le domaine de la numérique et de mesurer l'intérêt de l'informatique dans la formation qu'ils envisagent de suivre. L'enseignement de seconde « Sciences numériques et technologie » a pour objectif de donner une culture générale à l'ensemble des élèves des lycées généraux et technologiques. L'enseignement de spécialité « Numérique et sciences informatiques » s'adresse aux élèves particulièrement intéressés par l'informatique.

Un site dédié :

[www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/ensinfo](http://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/ensinfo)

### › Le plan numérique « Écoles numériques innovantes et ruralité »

L'objectif de ce plan est de soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles des communes rurales. Les premiers projets ont été retenus lors du comité de pilotage du 29 mars 2018, et les seconds lors du comité de pilotage du 21 mars 2019.

Dans la deuxième phase du plan, 40 écoles de communes rurales ont été retenues :

- 3 dans les Alpes-de-Haute-Provence (Aubignosc, Mane, Selonnet) ;
- 18 dans les Hautes-Alpes (Crots, La Bâtie-Neuve, La Fare-en-Champsaur, La Grave, La Roche-de-Rame, Lardier-et-Valença, l'école Le Mélezet dans la commune des Orres, Montmaur, Neffes, Puy-Saint-Eusèbe, Rosans, Saint-Laurent-du-Cros, Serres, Sigoyer, Val Buëch-Méouge, Val-des-Prés, Vallouise-Pelvoux, l'école de Sainte-Catherine dans la commune de Vars) ;
- 19 dans le Vaucluse (Beaumont-de-Pertuis, Crestet, Entrechaux, Flassan, Gigondas, Goult, La Bastide-des-Jourdans, Maubec, Oppède, Puyméras, Richerenches, Saint-Marcellin-lès-Vaison, Sault, Travaillan, Vacqueyras, Venasque, Villedieu, Violès, Visan).

### › Le portail intranet d'établissement

À la rentrée, l'expérimentation d'un portail intranet d'établissement va permettre aux personnels d'établissements scolaires, aux élèves et aux familles d'accéder à un portail regroupant toutes les applications de l'établissement.

Ce service permet de disposer d'un guichet unique d'authentification et d'un portail de présentation des services en ligne (WEB) disponibles dans l'établissement, personnalisables suivant les rôles et droits de l'utilisateur. Les services accessibles via ce portail sont ceux portés par l'académie, le ministère et certains services d'éditeurs privés (vie scolaire, etc.).

Ainsi, une fois connecté à ce service, l'utilisateur peut choisir l'application souhaitée sans avoir besoin de saisir de nouveau ses identifiants de connexion.

#### • Bénéficiaires du service :

Les établissements scolaires ne bénéficiant pas d'un Espace numérique de travail (ENT) par la collectivité.

#### • Besoins couverts par le service :

- fédérer l'ensemble des services en ligne de l'établissement sur une seule identité pour chaque utilisateur (compte messagerie pour les agents et téléservices pour les parents et élèves) ;
- présenter, de manière personnalisée, les services en ligne offerts par l'établissement à chaque utilisateur.





# FAVORISER UNE MEILLEURE OUVERTURE DE L'ÉCOLE

L'académie d'Aix-Marseille demeure mobilisée auprès des établissements scolaires dans le cadre de sa politique d'ouverture sur les bassins de vie. Ainsi, trois volets majeurs viennent s'ajouter au projet d'orientation et de formation de l'élève :

- les enjeux de l'insertion économique et professionnelle
- le volet culturel et artistique
- l'ouverture à l'international

# LE LIEN ÉDUCATION-ÉCONOMIE



Le lien éducation-économie, renforcé par la circulaire du 22 novembre 2016, est développé par la création de nombreux partenariats avec les acteurs du monde économique.

La relation durable que l'académie construit avec les acteurs économiques contribue à :

- promouvoir et faire évoluer la formation professionnelle et technologique ;
- favoriser l'égalité des chances pour les jeunes et les élèves en situation de handicap ;

- développer l'esprit d'entreprendre ;
- encourager les jeunes filles à s'inscrire dans les filières scientifiques, techniques et industrielles.

Les actions qui en découlent s'inscrivent ainsi dans le cadre de la transformation de la voie professionnelle, visant à mieux assurer la réussite du parcours scolaire de formation par voie scolaire ou par apprentissage, en vue d'accompagner d'une part les lycéens vers une insertion professionnelle durable, et d'autre part de répondre aux besoins en compétences exprimés par les partenaires.

En 2018-2019, l'académie a poursuivi le développement des dispositifs existants, notamment les Comités de liaison Éducation Économie (CLEE), les semaines nationales thématiques, le championnat régional des mini-entreprises-EPA, l'organisation des stages de 3<sup>e</sup> des collèges de l'éducation prioritaire « Entreprises acteurs de l'éducation prioritaire » (EAEP).

• **Le développement des mini-entreprises dans la région académique**

La « Mini Entreprise-EPA » est un programme de création d'entreprise permettant de développer l'esprit d'entreprendre, s'adressant aux élèves inscrits au collège, au lycée, en structure d'insertion et en centre de formation. L'action se déroule sur une année scolaire complète, de septembre à juin et se conclut par les championnats régional, national et européen.

• **Le Parcours avenir**

Proposé depuis la rentrée scolaire 2015 à tous les élèves de la classe de 6<sup>e</sup> à la classe de terminale, la mise en place du Parcours avenir se poursuit. La relation éducation-économie concourt à la découverte du monde économique et professionnel, au développement du sens de l'engagement et de l'initiative, à l'élaboration du projet d'orientation scolaire et d'insertion professionnelle.

• **Le parcours des élèves en situation de handicap**

Comme pour tous les élèves, il appartient à l'Éducation nationale d'organiser le suivi des jeunes qui ont fait le choix de l'insertion professionnelle et de les accompagner dans leurs démarches.

La « passerelle handicap école-entreprise - PH2E » réunit les différents acteurs : rectorats de la région académique, associations, monde économique, communauté éducative, Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des handicapés (AGEFIPH), Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHPFP) autour d'objectifs clairement définis :

- faciliter l'orientation des élèves et étudiants en situation de handicap ;
- contribuer à la prévention du décrochage scolaire, augmenter la qualification et l'employabilité des jeunes ;
- développer la voie de l'apprentissage ;
- favoriser l'insertion professionnelle dans un emploi durable.

De nombreuses actions sont développées chaque année : livrets de suivi des CAP, attestations de compétences professionnelles, voyages au cœur de l'entreprise, découverte des métiers, participation au DuoDay, partenariat avec l'Entreprise Adaptée...

Une plateforme d'accompagnement à la formation et à l'insertion professionnelle (PAFIP) : dispositif multi-partenarial d'accompagnement des élèves en situation de handicap dans leurs premières démarches d'insertion professionnelle en milieu ordinaire de travail, cette plateforme propose aux lycéens un accompagnement personnalisé vers l'emploi direct ou vers l'apprentissage y compris dans le secteur public. C'est aussi un lieu d'informations et de ressources s'adressant aux familles, aux enseignants, aux entreprises et collectivités publiques ainsi qu'à tout organisme de formation et d'insertion.

La PAFIP crée des réseaux d'entreprises et de collectivités de proximité susceptibles de favoriser l'accès à l'emploi de ces jeunes et de fluidifier leur parcours professionnel.

La PAFIP recherche des entreprises pour proposer aux jeunes :

- des périodes de formation en milieu professionnel et de stages ;
- des contrats d'apprentissage ;
- des emplois.

• **Le pilotage et l'animation des campus des métiers et des qualifications labellisés**

afin d'adapter l'offre de formation professionnelle aux dynamiques économiques et favoriser ainsi l'insertion professionnelle des jeunes :

- le Campus des métiers et des qualifications « Industrie du Futur » ;
- le campus des métiers et des qualifications de la relation client ;
- le campus des métiers et des qualifications des agrosciences, de l'agroalimentaire et de l'alimentation ;
- le campus des métiers et des qualifications du développement culturel ;
- le campus des métiers et des qualifications de la Silver économie, bien vivre à domicile.

• **Le développement des séquences d'immersion en entreprise**

pour les enseignants du second degré.

• **Le développement de challenges spécifiques**

ayant pour objectif de sensibiliser les jeunes à la mixité, tels que le challenge Energie Mixte, ou bien encore l'opération dénommée « Féminisons les métiers de l'aéronautique ».

• **Le développement des pôles de stages**

ayant pour objectif de garantir une plus grande équité dans l'accès aux stages et aux périodes de formation en milieu professionnel, de préparer l'insertion et d'améliorer l'orientation, dans le cadre du Parcours avenir.

• **La pérennisation du dispositif** « Entreprises Acteurs de l'éducation prioritaire ».

• **Le développement d'une connexion plus étroite** entre métiers, vie quotidienne et développement durable.



**Contactez l'espace PAFIP :**

Établissement EREA Louis Aragon  
Avenue du Capitaine de Corvette  
Paul Brutus  
13170 Les Pennes-Mirabeau

ce.pafip@ac-aix-marseille.fr  
06 14 10 78 52



# L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE



L'Éducation artistique et culturelle (EAC) constitue un levier d'épanouissement personnel, de réussite scolaire et d'insertion socio-professionnelle. Elle est désormais placée au cœur des apprentissages de l'élève et du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. L'enjeu principal de cette politique partagée entre le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et le ministère de la Culture est de permettre l'accès de tous à la culture, en particulier de ceux qui en sont les plus éloignés. Cela est réalisé grâce à la mise en place du parcours d'éducation artistique et culturelle (circulaire du 3 mai 2013, arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2015, circulaire du 10 mai 2017, Charte nationale pour l'éducation artistique et culturelle). Ce parcours, accompli par chaque élève, se construit de l'école maternelle au lycée, dans la complémentarité des temps scolaire et périscolaire d'une part, des enseignements et des projets d'autre part. Il conjugue l'ensemble des connaissances et des compétences que l'élève acquiert dans les domaines des arts et de la culture, des pratiques qu'il expérimente et des rencontres organisées avec des artistes et des œuvres. Les équipes

peuvent également s'appuyer sur le référentiel du PEAC qui propose du cycle 1 au cycle 4 des repères de progression concernant les compétences de l'élève.

L'académie est un territoire précurseur dans la mise en cohérence (à travers de nombreuses conventions) de ses actions et de ses ressources avec celles des différents partenaires culturels et institutionnels (en particulier la Direction régionale des affaires culturelles [DRAC] et les collectivités territoriales).

En 2018-2019, l'académie a poursuivi son action notamment par :

- l'accompagnement des écoles, collèges et lycées dans la mise en place du dispositif national du « Quart d'heure de lecture » ;
- la mise en œuvre du « Plan chorale » national et la création de l'enseignement facultatif de chant choral au collège ;
- l'animation territoriale du réseau des professeurs relais chargés d'une mission de service éducatif auprès des structures culturelles ;
- les 70 formations proposées aux enseignants, aux référents « culture » des collèges et des lycées, aux professeurs

documentalistes dans le cadre du Plan académique de formation ;

- le lancement d'un appel à projets auprès des écoles, collèges et lycées publics de l'académie permettant de structurer le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève. Près de 75 000 euros ont ainsi été délégués sur l'ensemble du territoire académique pour soutenir 113 projets, la plupart portés par un réseau d'établissements associant un collège et les écoles de secteur ;
- le soutien à la lecture par une dotation supplémentaire pour l'enrichissement du fonds des bibliothèques scolaires en zone rurale à hauteur de 70 500 euros ;
- l'organisation d'un séminaire régional dans le cadre du Pôle de ressources pour l'éducation artistique et culturelle (PREAC) « Patrimoines et créativité » qui associe la Région académique, CANOPE, la DRAC, la DRAAF, les Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) et plusieurs collectivités.

## > L'action artistique et culturelle dans les 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés publics

### • Projet culturel des réseaux

Constitués en réseaux, les écoles et établissements du second degré, sont désormais amenés à élaborer un projet éducatif partagé comprenant un volet dédié au parcours culturel des élèves. Ces projets de réseau sont un moyen de renforcer des points d'ancrage dans le territoire, notamment parce qu'ils favorisent le développement des partenariats avec les acteurs culturels de proximité.

### • Parcours culturel transversal

De façon expérimentale, l'académie a décidé de promouvoir l'idée d'un parcours culturel transversal, regroupant et

Nombre de services éducatifs\* en 2018-2019 (par domaine culturel et par département)

	Patrimoine	Arts visuels	Musique	Cinéma et audiovisuel	Livre	Théâtre	Danse	Total
Alpes-de-Haute-Provence	1	1	0	0	0	1	0	3
Hautes-Alpes	2	0	0	0	0	2	0	4
Bouches-du-Rhône	10	8	2	2	2	2	1	27
Vaucluse	6	1	2	1	1	2	1	14
<b>Académie</b>	<b>19</b>	<b>10</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>48</b>

\* Professeurs relais chargés d'une mission de service éducatif auprès d'une structure culturelle.

articulant la culture artistique (PEAC) et la culture scientifique et technique (PCS-TI). Ce parcours culturel transversal doit permettre de favoriser le déploiement d'une politique culturelle académique ambitieuse et de conforter les actions et dispositifs existants en renforçant les partenariats avec l'ensemble des acteurs territoriaux : laboratoires de recherche, lieux culturels ou patrimoniaux, sites industriels, musées, parcs naturels, festivals, etc. Il constitue un point d'appui stratégique pour l'élaboration de projets de réseaux propices à l'ouverture et à l'émancipation, à la rencontre avec la création, la recherche et l'innovation, à la découverte des lieux, des acteurs, des métiers et des filières de formation.

#### • Dispositifs nationaux et académiques

Les équipes pédagogiques peuvent s'appuyer sur les dispositifs culturels académiques développés par la DAAC avec les nombreux partenaires de l'académie. Ces dispositifs sont associés à une politique d'accompagnement des équipes : formation continue et ressources pédagogiques. Ils ont pour objectif de proposer un cadre et de garantir une qualité des actions, pour faciliter la mise en oeuvre des projets.

Il peut s'agir de dispositifs nationaux, que la DAAC pilote au niveau académique, comme le Prix Jean Renoir, Lycéens et apprentis au cinéma, Collège au cinéma, le Prix Goncourt des lycéens, Orchestre à l'école, « La classe, l'oeuvre ! », « L'école en chœur », « La Fabrique à Chansons », « Création en cours »...

Les actions partenariales sont également le fruit d'une construction locale avec les acteurs culturels : « Toute la lumière sur les SEGPA » avec le cinéma l'Alhambra, le dispositif avec le Mucem, La Rentrée en Images des Rencontres d'Arles, le Prix littéraire des lycéens et apprentis avec l'Agence Régionale du Livre, le Prix Godot avec le Festival des nuits de l'Enclave à Valréas, « Opéra en actions » à Marseille, Aix-en-Provence, Avignon et Orange, le dispositif avec le musée Granet, Lycéens au Festival d'Avignon, « Au tour de la danse » avec

le Festival de Marseille, « Entrez dans la danse » avec le Ballet national de Marseille...

#### • Journées académiques de la francophonie au Mucem

Par sa position géographique, l'académie d'Aix-Marseille est naturellement engagée depuis plusieurs années dans la promotion de la francophonie avec ses partenaires méditerranéens. Elle organise ainsi depuis 3 ans une manifestation d'envergure à Marseille pour valoriser les actions menées dans les établissements scolaires. Dans le cadre de la Semaine de la langue française et de la francophonie, la DAAC et la DAREIC se sont associées au Mucem pour accueil-

lir élèves et professeurs de l'académie et des pays partenaires les 21 et 22 mars 2019 autour d'expositions, d'ateliers, de reportages, de lectures de textes poétiques et de rencontres.

#### • Accès à des disciplines artistiques par le biais d'enseignements optionnels facultatifs ou de spécialité

En dehors des projets menés dans le cadre des dispositifs et en plus de l'enseignement de l'histoire des arts devenu obligatoire depuis 2008 à l'école, au collège et au lycée, les élèves peuvent être formés dans les domaines artistiques par le biais d'enseignements optionnels en lycée : théâtre, cinéma-audiovisuel, danse, musique, arts plastiques...

Options artistiques dans les lycées publics - Rentrée scolaire 2018												
Facultatif/Spécialité	Arts plastiques		Cinéma Audiovisuel		Danse		Histoire des arts		Musique		Théâtre	
	Fac	Spé	Fac	Spé	Fac	Spé	Fac	Spé	Fac	Spé	Fac	Spé
Réseaux d'établissements Alpes-de-H-P/ Hautes-Alpes (11 lycées ens. général et techno)												
La Bléone	1	1	1	1								1
Giono	2		1						1	1		
Porte des Alpes	2	1			1				2			1
Les Ecrins	1							1				1
Réseaux d'établissements Bouches-du-Rhône (38 lycées ens. général et techno)												
Camargue	1	1					1	1	1			1
Côte Bleue	1	1	1				1		1			
La Crau	1				1				1		1	1
La Nerthe	2	1	2	1	1				1		1	
Le Garlaban	1		1	1	2		1				2	1
Marseille Collines												
Marseille Calanques	2	1	1	1	2		1		2		1	1
Marseille Huveaune	2								1		1	
Marseille Madrague		1		1							1	
Marseille Étoile	1										2	1
Marseille Vieux-Port	2	2	1		1	1	1	1	1	1	1	
Salon-de-Provence	1		1	1							1	
Sainte-Victoire	5	3	1	1	3	1	2	1	3	1	3	1
Réseaux d'établissements Vaucluse (12 lycées ens. général et techno)												
Avignon	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	1
Luberon	3	1	1					1	1		1	
Haut-Vaucluse	1		1	1							1	
Ventoux	3	1						1	2		2	

Source : DSM

#### Effectifs d'élèves en option arts dans l'enseignement public en 2018-2019

	Seconde générale et technologique		Première générale et technologique			Terminale générale et technologique		
	Facultative	Total	Facultatif	Obligatoire	Total	Facultatif	Obligatoire	Total
Arts plastiques	364	364	498	224	722	494	225	719
Cinéma Audiovisuel	268	268	251	163	414	245	163	408
Danse	122	122	196	39	235	213	35	248
Histoire des Arts	80	80	96	114	210	122	134	256
Musique	152	152	170	56	226	175	38	213
Théâtre	284	284	278	88	366	261	69	330
<b>Total général</b>	<b>1 270</b>	<b>1 270</b>	<b>1 489</b>	<b>684</b>	<b>2 173</b>	<b>1 510</b>	<b>664</b>	<b>2 174</b>

Source : DEPP

# OUVERTURE À L'INTERNATIONAL ET ENSEIGNEMENT DES LANGUES VIVANTES



## > La politique académique d'ouverture à l'international

La politique académique développée vise à inclure l'ouverture à l'international dans le parcours de chaque élève afin de favoriser sa réussite et son insertion professionnelle.

L'action académique est conduite concomitamment dans différents domaines :

- un engagement renforcé, avec les partenaires, dans les dispositifs existants tels le nouveau programme Erasmus+ ou encore les coopérations bilatérales (franco-allemandes, britanniques, italiennes et marocaines) ;
- la consolidation de nouveaux partenariats académiques avec le Maroc, la Tunisie et l'Algérie ;
- l'initiation de nouveaux partenariats avec le Portugal et le Sénégal ;
- la conduite d'actions structurelles pour faire évoluer les modalités de reconnaissance de compétences entre les pays et particulièrement dans les filières professionnelles. L'académie participe activement aux dispositifs européens Eirevet, Netinvet et Ecvet et initie également l'élargissement de cette démarche aux pays du pourtour méditerranéen ;
- l'enrichissement des pratiques de l'académie par celles mises en place par des pays partenaires dans les domaines de la persévérance scolaire, du climat scolaire, du numérique, de l'école inclusive.

Par ailleurs, l'académie développe l'ouverture sur le monde dès le plus jeune âge en amenant les élèves à un apprentissage des langues le plus en amont possible et en favorisant leur connaissance de l'autre. La mise en place de classes d'immersion bilingue dès le CP est rendue possible grâce à des coopérations avec des pays familiers du bilinguisme. Cet axe se construit de pair avec le renforcement du recours aux technologies numériques, comme la plateforme eTwinning, qui permet à des publics très jeunes, dont la mobilité est limitée, de pouvoir facilement échanger avec des écoles étrangères.

## • Les relations internationales

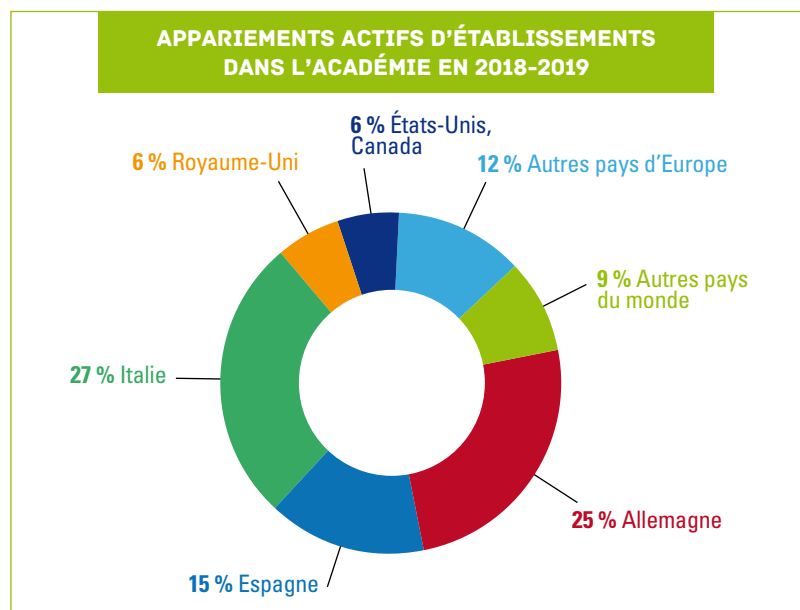
Elles reposent en partie sur des partenariats académiques avec :

- l'Algérie : Alger centre, Tipaza, Boumerdès ;
- l'Allemagne : Basse-Saxe, Hambourg, Rhénanie du Nord-Westphalie ;
- le Canada : Ottawa ;
- l'Écosse : Glasgow City Council ;
- l'Espagne : Andalousie ;
- les États-Unis : Wisconsin.
- l'Italie : Ligurie, Piémont, Vallée d'Aoste ;
- le Maroc : Tanger, Tétouan, Al Hoceima ;
- la Tunisie : Bizerte, Sousse.

## • Les appariements

L'acte administratif et élémentaire qui concrétise les échanges à l'international entre un établissement scolaire français et un établissement partenaire étranger est l'appariement. Il implique un lien fondé sur la réciprocité et non sur des relations circonstanciées établies à l'occasion d'un seul échange.

Dès lors qu'un établissement mène une action à l'international, mobilité physique avec réciprocité ou virtuelle par le biais des Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE), il convient de « pérenniser » ces échanges par un appariement.



• **Partenariats et mobilités dans les établissements en 2018-2019**

Nombre et proportion de collèges publics ayant au moins un appariement actif avec un établissement étranger	<b>90 (42,86 %)</b>
Nombre et proportion de lycées publics (LGT + LP) ayant au moins un appariement actif avec un établissement étranger	<b>71 (64,55 %)</b>

Effectifs et proportion de collégiens ayant participé à une mobilité à l'étranger (public)	Individuelle	0
	Collective	12 105
	<b>Total</b>	<b>12 105 (10,72 %)</b>
Effectifs et proportion de lycéens ayant participé à une mobilité à l'étranger - enseignement général & lycées professionnels (public)	Individuelle	722
	Collective	7 023
	<b>Total</b>	<b>7 745 (8,73 %)</b>
Effectifs et proportion de collégiens ayant participé à une mobilité à l'étranger (privé)	Individuelle	0
	Collective	5 104
	<b>Total</b>	<b>4 195 (15,05 %)</b>
Effectifs et proportion de lycéens ayant participé à une mobilité à l'étranger - enseignement général & lycées professionnels (privé)	Individuelle	117
	Collective	3 571
	<b>Total</b>	<b>3 688 (13,77 %)</b>

• **Les échanges**

Il existe une grande diversité d'échanges qui peuvent être à la fois collectifs, organisés par les établissements ou individuels. Il s'agit de programmes spécifiques à l'image de celui avec l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ), le Secrétariat franco-allemand (SFA) ou encore le programme TransAlp avec l'Italie. Les élèves peuvent ainsi effectuer des périodes de scolarisation à l'étranger d'une durée pouvant varier entre quatre et quinze semaines.

- les sections internationales pour lesquelles le volume horaire d'enseignement dans la langue de la section est plus important que dans les sections européennes pour permettre une pratique approfondie de la langue étrangère. L'équipe pédagogique est constituée d'enseignants français et étrangers. Ces sections préparent à l'obtention du DNB à option internationale (DNBI) et du bac à option internationale (OIB) ;

- les sections binationales qui offrent la possibilité aux lycéens français de renforcer leurs compétences en langue allemande, espagnole ou italienne. Elles préparent à un double diplôme, le baccalauréat français et le diplôme équivalent dans le pays dont la langue est étudiée, l'Allemagne (Abibac), l'Espagne (Bachibac), l'Italie (Esabac) ;

- les sections bilangues qui permettent aux élèves qui ont commencé une

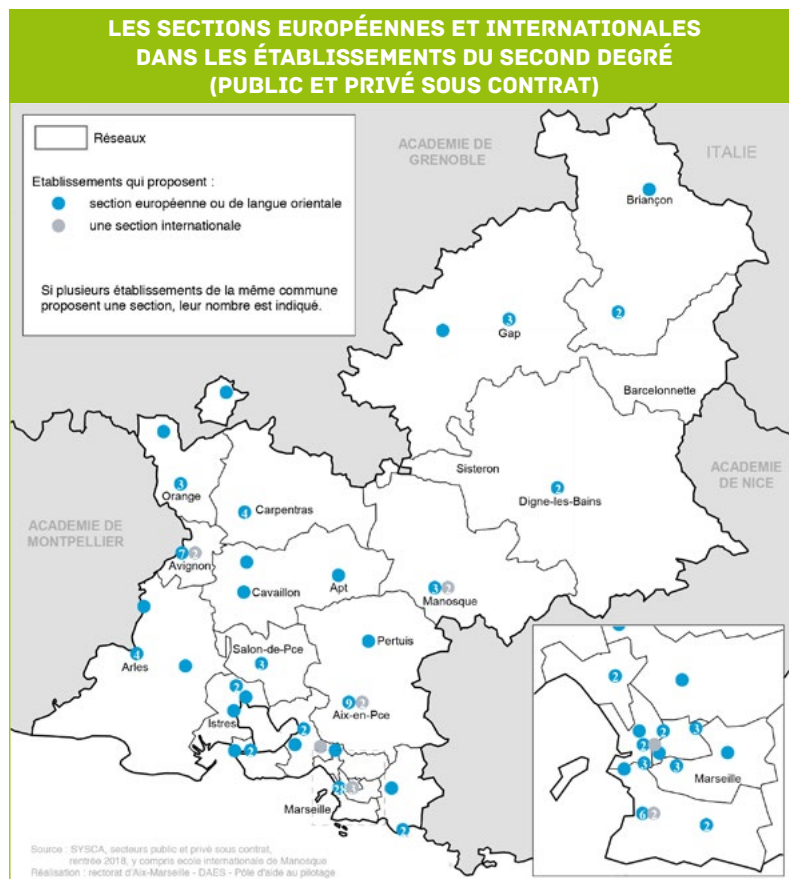
› **L'enseignement des langues**

La politique académique pour les langues vivantes est construite autour des principes suivants :

- promouvoir la diversité linguistique et maintenir un équilibre qui préserve les langues les plus fragiles ;
- continuer à mailler le territoire en veillant à l'équilibre et à l'équité de l'offre en langues ;
- proposer des parcours cohérents en langues au sein des réseaux pour favoriser la continuité des apprentissages ;
- contribuer à améliorer les pratiques en langue grâce à l'ouverture internationale.

La politique académique d'ouverture à l'international s'appuie, entre autres, sur le développement des dispositifs linguistiques :

- les sections européennes qui proposent un renforcement linguistique et culturel avec notamment un enseignement de certaines disciplines dans la langue de la section (Discipline non linguistique [DNL]) au lycée. Des échanges européens et des activités culturelles sont également prévus ;



langue autre que l'anglais dans le primaire de la poursuivre sans interruption au collège dès la sixième. La diversification linguistique est ainsi préservée par la présence de ces dispositifs bilangues ; - l'enseignement facultatif de Langues et Cultures Européennes proposé au cycle 4 à partir de la classe de cinquième et qui permet aux élèves qui le souhaitent de renforcer leurs compétences linguistiques, culturelles et citoyennes en langue vivante.

Au sein de l'académie, la mise en place des réseaux a amené à conduire une réflexion sur les perspectives d'évolution de l'offre linguistique selon cette nouvelle organisation territoriale. Dans chacun des réseaux, une attention particulière est accordée à la continuité du parcours des élèves en langues et au développement des langues encore trop faiblement représentées dans notre académie. À titre d'exemple, la langue portugaise a été implantée à la rentrée 2018 dans le réseau Luberon à Cavaillon avec une initiation au portugais dans le premier degré, une section bilangue en classe de sixième et un enseignement de LV2 « hybride » mutualisé entre deux collèges qui associe chaque semaine des cours en présentiel et des cours à distance à l'aide d'un système de visioconférence.

### Sections internationales, binationales et européennes dans l'académie en 2018-2019 (public et privé sous contrat\*)

	Sections internationales	Sections binationales	Nombre de sections européennes	
Allemand		4	LEGT	96
Anglais	4			
Arabe	2			
Chinois	4			
Espagnol	4	6	LP	36
Italien	2	8		

(\*) Hors École Internationale PACA. Y compris premier degré - Source : DSM et IA-IPR de langue.

### Effectifs des sections européennes par langue à la rentrée 2018 (public et privé sous contrat)

	Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Chinois	Arabe	Total
Alpes-de-Haute-Provence	14	236		46			296
Hauts-Alpes	35	316	50	119			520
Bouches-du-Rhône	400	4 298	492	274	31	41	5 536
Vaucluse	163	1 597	298	127			2 185
<b>Académie</b>	<b>612</b>	<b>6 447</b>	<b>840</b>	<b>566</b>	<b>31</b>	<b>41</b>	<b>8 537</b>

Source : BCP

### Nombre d'élèves en « classe Abibac », classe « Bachibac », classe « Esabac » en 2018-2019 (public)

	Seconde	Première	Terminale	Total
Alpes-de-Haute-Provence	21	21	34	76
Hauts-Alpes	16	12	10	38
Bouches-du-Rhône	171	158	150	479
Vaucluse	75	73	73	221
<b>Académie</b>	<b>283</b>	<b>264</b>	<b>267</b>	<b>814</b>

Source : BCP

### Nombre de lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et lycées professionnels (LP) possédant une section européenne et orientale en 2018-2019 (public et privé sous contrat)

	Alpes-de-Haute-Provence		Hauts-Alpes		Bouches-du-Rhône		Vaucluse		Académie		
	public	privé	public	privé	public	privé	public	privé	public	privé	Total
Anglais	4	0	4	1	38	19	13	4	59	24	83
Allemand	2	0	1	0	15	1	7	2	25	3	28
Espagnol	0	0	1	0	11	1	4	3	16	4	20
Italien	3	0	5	0	15	3	5	0	28	3	31
Chinois	0	0	0	0	0	1	1	0	1	1	2
Arabe	0	0	0	0	1	0	1	0	2	0	2
Russe	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	1
Japonais	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>11</b>	<b>1</b>	<b>81</b>	<b>25</b>	<b>31</b>	<b>9</b>	<b>132</b>	<b>35</b>	<b>167</b>



Nombre de sections bi-langues en collège en 2018-2019 (public et privé sous contrat) Enseignement d'anglais plus une des langues ci-dessous											
	Alpes-de-Haute-Provence		Hautes-Alpes		Bouches-du-Rhône		Vaucluse		Académie		
	public	privé	public	privé	public	privé	public	privé	public	privé	Total
Allemand	4	1	6	0	64	14	28	6	102	21	123
Italien	4	0	11	0	19	2	7	1	41	3	44
Espagnol	0	0	0	0	2	0	0	3	2	3	5
Russe	0	0	0	0	3	0	0	0	3	0	3
Arabe	0	0	0	0	5	2	3	0	8	2	10
Provençal	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Portugais	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	1
Chinois	0	0	0	1	0	2	0	0	0	3	3
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>1</b>	<b>17</b>	<b>1</b>	<b>94</b>	<b>20</b>	<b>38</b>	<b>10</b>	<b>157</b>	<b>32</b>	<b>189</b>

Effectifs d'élèves suivant l'enseignement des langues moins courantes en LV1, LV2 et LV3 à la rentrée 2018										
	Privé sous contrat			Public			Total			Total général
	Collège	Lycées GT (hors post bac)	Lycées LP (hors post bac)	Collège	Lycées GT (hors post bac)	Lycées LP (hors post bac)	Collège	Lycées GT (hors post bac)	Lycées LP (hors post bac)	
Arabe	183	28		713	600	18	896	628	18	1 542
Chinois	387	359		221	658		608	1 017	0	1 625
Hébreu	222	238	10		14		222	252	10	484
Japonais		44		25	121		25	165	0	190
Russe		68		155	313		155	381	0	536

Source : BCP.

Remarques : des langues moins courantes sont enseignées en LV1, LV2 et LV3, mais les effectifs étant inférieurs à 5 élèves sur une occurrence, les données ne sont pas diffusables. Attention, ces données comportent des double comptes : un élève peut suivre l'enseignement de deux langues, par exemple le russe et le chinois...

## L'EIPACA

L'école internationale (EIPACA) scolarise principalement, dans un programme d'enseignement bilingue, des enfants issus des familles du projet ITER ainsi que de nombreux élèves locaux de nationalités européennes et extra-européennes\*.

Le dispositif d'enseignement va de la maternelle au baccalauréat (une école primaire, un collège et un lycée).

6 sections linguistiques sont proposées : anglais, allemand, espagnol,

italien, chinois et japonais. Les enseignements sont dispensés selon le principe de la parité : 50% en langue française et 50% dans la langue de section.

Par ailleurs, l'école internationale comprend également une école européenne (langue 1 Anglais, langue 2 Français), cas unique en France à l'exception de Strasbourg. Accessible dès le niveau du collège, les élèves peuvent y suivre un enseignement anglophone européen dans lequel les cours sont dispensés à plus de 80% en anglais.

Enfin, outre les langues de section, un vaste éventail de langues vivantes est offert : français langue étrangère, anglais, allemand, espagnol, italien, chinois, japonais, russe, hindi et coréen.

\* Rentrée 2019, l'effectif prévisionnel tous niveaux est de 800 élèves, soit une augmentation de 5% par rapport à la rentrée 2018.

# LES LANGUES ET CULTURES DE L'ANTIQUITÉ

Effectifs d'élèves de collèges publics et privés sous contrat en latin, grec et ECLA\* à la rentrée scolaire 2018

	Latin			Grec			Latin et Grec		
	privé	public	total	privé	public	total	privé	public	total
Alpes-de-Haute-Provence	98	611	709	18	15	33	29	159	188
Hautes-Alpes		334	334		13	13		104	104
Bouches-du-Rhône	4 712	6 291	11 003	210	116	326	782	2 786	3 568
Vaucluse	821	1 517	2 338	2	38	40	164	743	907
<b>Académie</b>	<b>5 631</b>	<b>8 753</b>	<b>14 384</b>	<b>230</b>	<b>182</b>	<b>412</b>	<b>975</b>	<b>3 792</b>	<b>4 767</b>

Source : BEA - \*ECLA : Enseignement conjoint des langues anciennes.

## > Enseignement conjoint des langues anciennes

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille a soutenu l'expérimentation d'un Enseignement conjoint des langues anciennes (ECLA).

Ainsi, à la rentrée 2016, 22 collèges et 10 lycées ont été retenus pour la mise

en place, à titre expérimental, d'un enseignement conjoint du latin et du grec. Cet enseignement a été renforcé en 2017 et 2018.

À la rentrée 2019, il est mis en œuvre dans 93 collèges et 15 lycées grâce à la mobilisation de 114 professeurs de lettres classiques.



Afin de sensibiliser les collégiens aux apports des langues et cultures de l'Antiquité dans les différentes matières, l'académie d'Aix-Marseille a édité une publication téléchargeable sur son site Internet :

[www.ac-aix-marseille.fr](http://www.ac-aix-marseille.fr)

> Action éducative > Les ressources pédagogiques > Les langues et cultures de l'antiquité

Répartition départementale des 108 établissements proposant l'Enseignement conjoint des langues anciennes à la rentrée 2019

	Collèges	Lycées
Alpes-de-Haute-Provence	6	1
Hautes-Alpes	7	3
Bouches-du-Rhône	62	8
Vaucluse	18	3
<b>Académie</b>	<b>93</b>	<b>15</b>

NB : sur les 93 collèges bénéficiant de l'enseignement conjoint de latin et de grec, 21 sont en éducation prioritaire (12 REP et 9 REP+).



# L'ENSEIGNEMENT DU PROVENÇAL



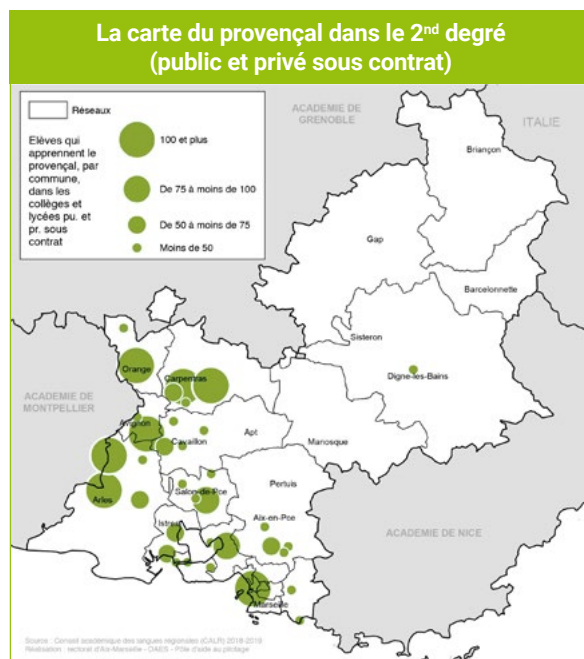
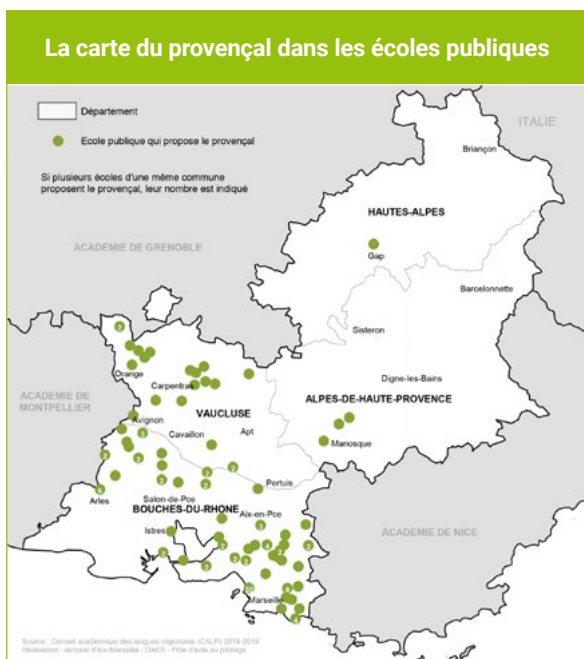
Effectifs d'élèves suivant l'enseignement du provençal en 2018-2019 dans le 2 <sup>nd</sup> degré et nombre d'établissements (public et privé sous contrat)		
	Collège	Lycée
Nombre d'établissements	34	22
Effectifs d'élèves	1 966	746

En 2018-2019, dans l'académie, 8 890 élèves du premier degré et 2 712 collégiens et lycéens ont suivi l'enseignement de la langue régionale « provençal ». Cet enseignement est dispensé dans 69 communes (premier degré) et dans 35 communes (second degré).

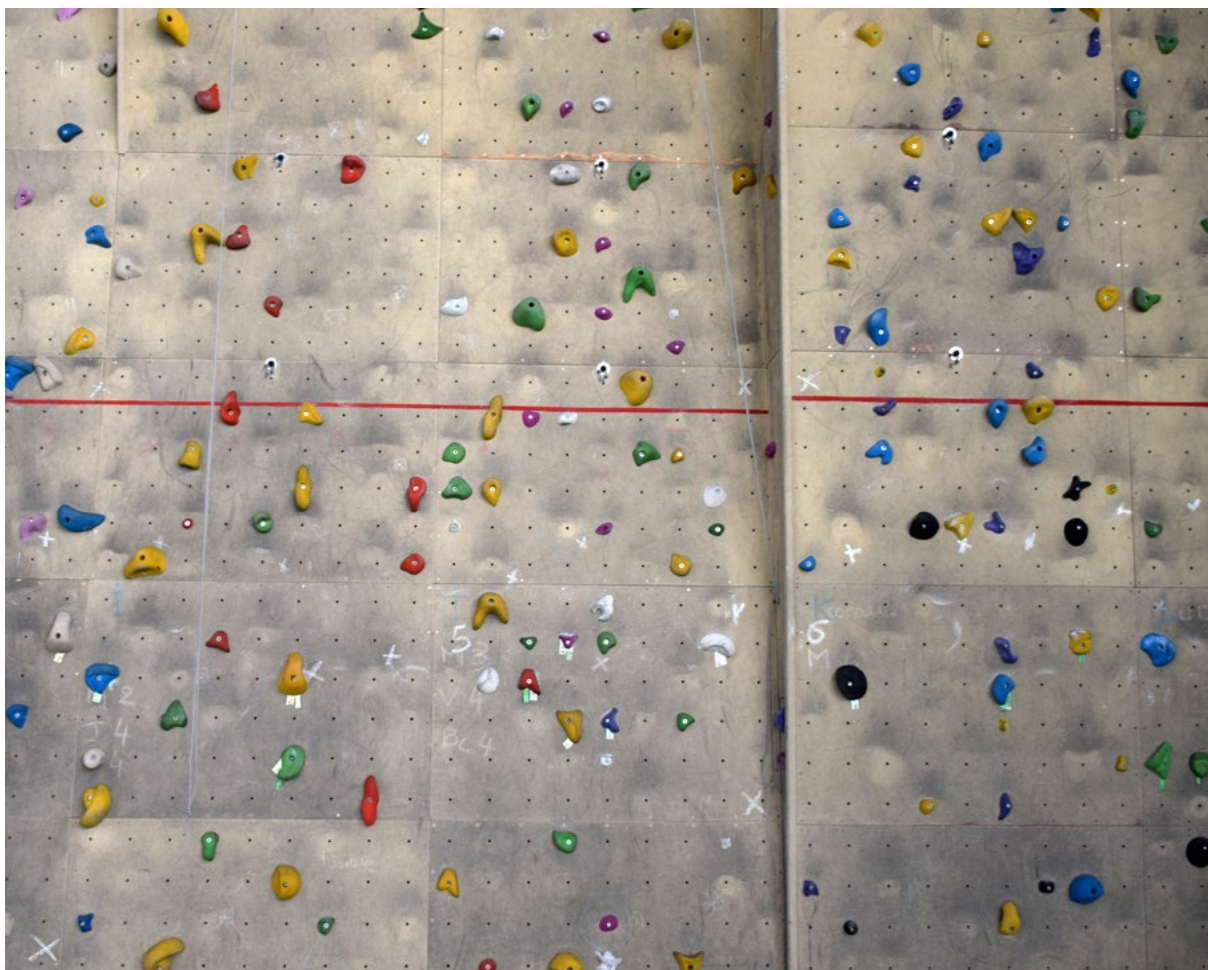
À la rentrée 2018-2019, les lycéens peuvent suivre un enseignement de provençal en LVB (enseignement commun) ou en LVC (enseignement optionnel) pour la classe de seconde, en LV2 ou en LV3 (option facultative, obligatoire ou spécialité) pour les classes de première et de terminale.

Effectifs de collégiens et lycéens suivant l'enseignement du provençal en 2018-2019 (par département - public et privé sous contrat)							
	Collège		Lycée		Total		Total
	public	privé	public	privé	public	privé	pu + pr
Alpes de Haute-Provence	-	-	10	-	10	-	10
Hautes-Alpes	-	-	-	-	-	-	-
Bouches-du-Rhône	1 528	30	531	42	2 059	72	2 131
Vaucluse	370	38	140	23	510	61	571
<b>Académie</b>	<b>1 898</b>	<b>68</b>	<b>681</b>	<b>65</b>	<b>2 579</b>	<b>133</b>	<b>2 712</b>

Sources : Conseil académique des langues régionales (CALR)



# L'OFFRE DE FORMATION EN ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE DANS LE 2<sup>ND</sup> DEGRÉ



L'Éducation physique et sportive (EPS) comporte l'enseignement obligatoire pour tous les élèves, l'enseignement optionnel au lycée général et technologique et les Sections Sportives Scolaires (SSS) pour tous les types d'établissements.

À la rentrée 2019, l'enseignement optionnel sera proposé dans 58 lycées (45 établissements publics et 13 établissements privés sous contrat). Il concerne

toutes les pratiques physiques. Les élèves choisissent un menu d'activités et des thèmes d'étude (environnement, développement durable, prévention, santé, intervention pédagogique etc.), ils pratiquent trois heures par semaine. Cet enseignement est évalué au baccalauréat. Les élèves apprennent dans le prolongement de l'enseignement commun à enrichir des expériences en découvrant ou approfondissant des activités.

Ils vivent de nouvelles expériences collectives autour d'un projet ou à partir de l'étude d'un thème, tout en bénéficiant de mises en relation de l'activité physique avec un ensemble de connaissances issues d'autres disciplines permettant de l'expliquer et de la comprendre. En cela, cet enseignement se rapproche, à travers une ouverture culturelle, d'une pré-professionnalisation aux métiers du sport.

Les sections sportives sont regroupées par type de compétences éducatives :

**Compétence 1 :** mesure d'une performance

**Compétence 2 :** adaptation à l'environnement

**Compétence 3 :** dimension artistique ou acrobatique

**Compétence 4 :** affronter un adversaire

### Répartition des 121 sections sportives en 2018-2019 (public et privé SC)

	Sport	Sections	Total
<b>Compétence 1</b>	Athlétisme	8	<b>15</b>
	Aviron	3 (1*)	
	Bike and run	1	
	Natation	2	
	Triathlon	1	
<b>Compétence 2</b>	Course d'orientation	2	<b>40</b>
	Équitation	2	
	Escalade	15 (1*)	
	Ski (alpin, de fond...)	8	
	Sports de glisse	1	
	VTT	7	
	Canoë-kayak	2	
	Voile	3	
<b>Compétence 3</b>	Gymnastique	5 (1*)	<b>13</b>
	Gym. rythmique synchronisée	1	
	Natation synchronisée	1	
	Danse	5 (1*)	
	Patinage	1	
<b>Compétence 4</b>	Basket-ball	5	<b>60</b>
	Football	10 (1*)	
	Football féminin	3	
	Arbitrage football	14	
	Hand-ball	1	
	Rugby	7 (1*)	
	Volley-ball	6	
	Waterpolo	1 (1*)	
	Hockey sur glace	1	
	Badminton	2	
	Tennis	7	
	Tennis de table	3	

(\*) Dont nombre de sections dans le privé.

### Nombre de sections proposées par ville et par type de compétence dans les établissements du 2<sup>nd</sup> degré en 2018-2019 (public et privé SC)

	Compétence			
	1	2	3	4
<b>Alpes-de-Haute-Provence</b>				
Annot		1		
Barcelonnette		4		
Castellane		1		
Château Arnoux		1		1
Digne	1		1	1
Forcalquier				1
La Motte du Caire				1
Manosque	2			3
Oraison		1		
Riez		1		
Sainte Tulle				1
Volx		1		
<b>Hautes-Alpes</b>				
Briançon		2		1
Embrun	1	1		
Gap		3	1	2
Guillestre		2		
L'Argentière la Bessée		2		
St Bonnet en Champsaur		1		
St André les Alpes		1		
Veynes		1		
<b>Bouches-du-Rhône</b>				
Aix-en-Provence				1
Arles				3
Aubagne		1		
Auriol		1		
Châteaurenard				1
Châteauneuf les Martigues				1
Eyguières				1
Gardanne		1		1
Gémenos				1
Gignac		1		
Istres				2
La Ciotat		1	1	1
Les Pennes	1			
Marignane				2
Marseille	5	7	4	17
Martigues				1
Miramas				1
Peyrolles				1
Plan de Cuques			1	
Puyricard				1
Rognac				1
Roquevaire			1	
Saint-Martin de Crau				1
Saint Victoret				1
Saint-Chamas		1		
Salon-de-Provence	1		1	1
Vitrolles				2
<b>Vaucluse</b>				
Avignon		1		3
Apt	1			
Cabrières d'Avignon		1		
Cadenet		1		
Carpentras			1	2
Cavaillon	2		1	
Montfavet		1		
Morières-les-Avignon		1		
Orange				1
Sault				1
Sorgues	1			

Sources : DSM et DEEP

**Crédits photographiques :**

Couverture : P. Devernay/MENJ et L. Mouton/PhotoAlto, p3 : rectorat d'Aix-Marseille, p7 : P. Devernay/MENJ, p16 : Pixabay, p23 : rectorat d'Aix-Marseille, p27 : P. Devernay/MENJ, p29 : Pixabay, p33 : P. Devernay/MENJ, p34 : S. Brändström/PictureTank/MENJ, p36 : X. Schwebel/PictureTank/MENJ, p37 : P. Gaillardin/PictureTank/MENJ, p39 : P. Devernay/MENJ, p41 : X. Schwebel/PictureTank/MENJ, p46 : rectorat d'Aix-Marseille, p48 : B. Fert/PictureTank/MENJ, p52 : X. Schwebel/PictureTank/MENJ, p55 : S. Brändström/PictureTank/MENJ, p56 et 57 : rectorat d'Aix-Marseille, p59 : M. Delporte/PictureTank/MENJ, p63 : X. Schwebel/PictureTank/MENJ, p64 : L. Villeret/PictureTank/MENJ, p68 : J-R. Dantou/PictureTank/MENJ, p70 : B. Fert/PictureTank/MENJ, p72 : M. Delporte/PictureTank/MENJ, p73 J. Bardeletti/PictureTank/MENJ, p74 : Pixabay, p76 : S. Brändström/PictureTank/MENJ, p78 et 83 : Pixabay, p84 : rectorat d'Aix-Marseille.





RÉGION ACADÉMIQUE  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



## L'ÉTAT DE L'ACADÉMIE 2019-2020

### **Rectorat**

Place Lucien Paye 13621 Aix-en-Provence Cedex 1

### **Directeur de publication**

**Bernard Beignier**

Recteur de la région académique  
Provence-Alpes-Côte d'Azur,  
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille,  
Chancelier des universités

### **Rédaction**

Les services académiques

### **Coordination rédactionnelle, mise en page**

Cabinet du recteur - pôle communication

### **ISSN**

1953 - 1087

Publication gratuite

Dépôt légal à parution (septembre 2019)

### **Impression**

900 exemplaires

Une version numérique de *L'état de l'académie*  
est disponible sur le site académique :

[www.ac-aix-marseille.fr](http://www.ac-aix-marseille.fr)